

832^{ème} Séance

Séance Publique
du lundi 16 décembre 2019

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 2 DÉCEMBRE 2022 (N° 8.619)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. ANNONCE D'ÉVENTUELS DÉPÔTS DE PROJETS DE LOI, DE PROPOSITIONS DE LOI ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS

- II. POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GÉNÉRAL PRIMITIF DE L'ÉTAT POUR L'EXERCICE 2020 (p. 4004).

SECONDE SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNÉE 2019

SEANCE PUBLIQUE
DU LUNDI 16 DECEMBRE 2019

Sont présents : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, Vice-Présidente du Conseil National ; Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY, Mme Corinne BERTANI, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Mme Michèle DITLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX et Pierre VAN KLAVEREN, Conseillers Nationaux.

Absent excusé : M. José BADIA, Conseiller National.

Assistent à la séance : S.E. M. Serge TELLE, Ministre d'Etat ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie ; M. Patrice CELLARIO, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur, M. Didier GAMERDINGER, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé ; M. Laurent ANSELMi, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Gouvernement ; Mme Sophie VATRICAN, Directeur du Budget et du Trésor.

Assurent le Secrétariat : Mme Virginie COTTA, Chef de Cabinet du Président ; M. Philippe MOULY, Secrétaire Général ; Mme Elodie KHENG, Conseiller en charge du Budget et de l'Économie ; Mme Maryse BATTAGLIA, Chargé de Mission pour les Affaires Sociales ; M. Olivier PASTORELLI, Secrétaire en Chef ; M. Yann BERTRAND, Chargé de Mission pour le Budget et l'Économie ; Mme Marie-Laure PEPINO, Secrétaire ; M. Jérémy DESSAIGNE, Chef de Bureau.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, Chers Collègues, cher public présent dans cette enceinte, chers compatriotes, chers résidents et chers amis de la Principauté qui nous suivez à travers la télévision sur Monaco Info ou vos écrans sur Internet, bienvenue à toutes et à tous, la séance est donc ouverte.

C'est notre troisième Séance Publique consacrée à l'examen de ce projet de loi de Budget Primitif 2020.

Je voudrais, en liminaire, excuser l'absence de notre collègue José BADIA, qui est souffrant, qui ne pourra pas être avec nous ce soir, mais qui devrait pouvoir être de retour jeudi, pour le vote de budget. Je voudrais excuser aussi le retard de plusieurs de nos collègues, qui m'ont prévenu, je pense à Maître Thomas BREZZO, qui fera tout pour essayer de nous rejoindre, mais qui a une très importante réunion professionnelle, également Fabrice NOTARI qui s'est excusé auprès de moi. D'autres collègues sont sur le chemin, qui, je n'en doute pas, vont nous rejoindre.

Je vous rappelle que l'ensemble de cette Séance Publique est intégralement diffusé sur Monaco Info, ainsi que sur le site internet du Conseil National www.conseilnational.mc, et également sur YouTube et Facebook.

II.

POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2020

M. le Président.- Nous étions arrivés, jeudi 12 décembre, à la fin de notre séance, au chapitre 19 de la Section 3 – Moyens des Services, de ce projet de Budget Primitif 2020. Nous allons donc poursuivre ce soir nos travaux en reprenant à la partie C) Département de l'Intérieur, chapitre 20 – Conseiller de Gouvernement, c'est à la page 19, si je ne me trompe pas, de notre fascicule. Bien sûr, comme à l'accoutumée, nous concluons donc l'examen de ce projet de Budget Primitif 2020 par les Comptes Spéciaux du Trésor.

Je vous rappelle qu'il s'agit de notre dernière Séance Publique consacrée à l'examen de ce projet de Budget Primitif, avant que nous passions aux explications de vote et au vote. Le vote aura lieu ce jeudi, à 18 heures 30. Ce soir, nous devons terminer l'examen de tous les chapitres et je vous demande donc, plus que jamais, la concision et la synthèse dans vos interventions. En ce qui me concerne, je veillerai, pour le bon ordonnancement des débats, à ce que nous ne revenions pas ce soir sur des sujets dont nous avons déjà largement débattu lors des soirées précédentes. Je veillerai aussi à essayer de grouper les interventions par sujet, pour que le débat soit plus clair et plus compréhensible pour ceux qui nous font l'honneur et l'amitié de suivre ces débats.

Je vous rappelle, en outre, pour vos agendas, que les explications de vote et le vote lui-même interviendront donc jeudi 19 décembre, à 18 heures 30.

Nous allons donc reprendre nos travaux. Monsieur le Secrétaire Général, merci de donner lecture, chapitre par chapitre, de ce projet de loi de Budget Primitif.

M. le Secrétaire Général.-

C) DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR	
CH. 20 - CONSEILLER GOUVERNEMENT	
320.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 201 000
320.020 : FRAIS D'ÉTUDES & FORMATION	65 000
320.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	301 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 20 - CONSEILLER GOUVERNEMENT	1 567 000

M. le Président.- Alors, je rappelle, une dernière fois aussi, que le temps de parole imparti est de trois minutes par Conseiller National, les Conseillers de Gouvernement n'ayant pas, quant à eux, de temps limité, tout comme le Président de l'Assemblée, selon l'usage. Cela étant, et je crois que vous en êtes tous témoins, nous faisons largement preuve de tolérance quand cela est justifié. D'ailleurs, il me faut souligner que vous êtes parfaitement disciplinés et organisés, car il est très rare que nous ayons besoin d'allonger un peu le temps de parole. Donc, trois minutes maximum par sujet, c'est la règle, mais pas par chapitre, car, certains l'ont bien compris, ils peuvent intervenir plusieurs fois par chapitre, et à chaque fois, cela remet le temps de parole imparti à zéro sur

le chronomètre, donc il faut en réalité considérer que la limitation correspond à trois minutes par thème.

Nous écoutons le Président de la Commission de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, Marc MOUROU, avant de donner la parole à la Vice-Présidente, Brigitte BOCCONE-PAGES.

M. Marc MOUROU.- Merci Monsieur le Président.

Pour rebondir sur ce chapitre 20, et la demande de création d'un *City Stade* – ou *Stade de Ville* si nous voulons le dire évidemment en français – création qui est à mon avis, je pense, très importante pour la jeunesse, pour pouvoir proposer une offre de loisir sans avoir besoin de prendre rendez-vous, d'appartenir à un club sportif, et qui permet ainsi de pouvoir pratiquer, justement, un loisir, principalement le football ou le basket, en plein air.

Nous en avons parlé lors des séances privées, Monsieur CELLARIO, et je pense que c'est une action qui peut se faire et qui peut être assez rapide, qui ne demande pas forcément un gros budget.

Nous avons localisé deux zones : tout d'abord, celle à côté du Chapiteau de Fontvieille, entre le chapiteau et l'héliport, où l'implantation peut-être possible, ou, sinon, l'Esplanade des Pêcheurs, avec notamment *MonaMove* – *MonaBouge* si nous voulons l'appeler en français aussi – qui a été inaugurée jeudi dernier par Mme GRAMAGLIA et M. GENTA, avec une zone d'aire de jeux pour les jeunes et les moins jeunes. Cela pourrait faire une continuité de tout ce qui est loisir proposé en libre-service.

Est-ce que vous pouvez nous en dire un petit peu plus sur cette possibilité, pour la jeunesse notamment ?

Merci beaucoup.

M. le Président.- Nous écoutons le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur, Monsieur CELLARIO, merci.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Ainsi que le Ministre d'Etat l'avait indiqué dans son allocution qui faisait suite au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, c'est un sujet que nous avons mis à l'étude avec le Département de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme. La difficulté, en tous cas le point que nous sommes en train de regarder, ce sont les disponibilités de ces zones dans le temps, puisqu'elles sont utilisées, soit par

des manifestations qui ont lieu au chapiteau, soit par des manifestations qui utilisent l'Esplanade des Pêcheurs. Donc, nous sommes en train de regarder cela, pour pouvoir avancer sur ce sujet, pour pouvoir implanter ce type d'équipement, effectivement, dans l'un ou l'autre, voire les deux sites en question.

M. le Président.- Monsieur MOUROU, je vous en prie.

M. Marc MOUROU.- Merci de cette réponse.

Nous l'avions indiqué en séance privée, il s'agit évidemment de structures amovibles, démontables en quarante-huit heures. Donc, effectivement, toute l'année, on le comprend très bien, il y a des événements, et ce n'est absolument pas possible de l'avoir douze mois sur douze. Si déjà nous l'avions déjà entre huit et neuf mois, je pense que, pour tous les jeunes qui utiliseront ces structures, ce sera déjà un super gain de loisir. Donc merci beaucoup de voir ces possibilités.

Merci.

M. le Président.- C'est sur ce sujet des *City Stade*, Madame BOCCONE-PAGES ? Non ?

Alors, je dirai un mot sur ce point. Il est vrai qu'au chapiteau de Fonvieille, il y a beaucoup d'événements. Mais, et je le sais par mon ancienne fonction dans le secteur privé, pour avoir organisé beaucoup d'événements, nombre d'entre eux, situés à l'Espace Fontvieille, n'utilisent pas les surfaces extérieures. Donc, vous avez de nombreux mois de l'année où l'Espace extérieur est vide et, dans la mesure où nous pouvons monter et démonter les structures en quarante-huit heures, effectivement, nous pourrions tout à fait installer ce *City Stade*.

Quant à l'Esplanade des Pêcheurs, elle est immense. Donc, même s'il peut y avoir des événements de temps en temps – bien sûr, pendant le Grand Prix, nous pouvons oublier ça, tout est réservé – mais en dehors du Grand Prix qui doit mobiliser la totalité des espaces – je veux bien le comprendre – vous avez de toute manière, toute l'année, un petit espace, sans problème, sur l'esplanade, qui est vide. Vous pouvez nous rappeler un peu les dimensions de tout cela, parce que nous ne parlons pas de choses extraordinaires, quelques centaines de mètres carrés tout au plus. Donc, sur l'Esplanade des Pêcheurs, vous pouvez trouver toute l'année, j'en suis certain, quelques centaines de mètres carrés, en dehors du Grand-Prix.

Ça fait partie, vous voyez, Monsieur le Ministre d'Etat, de ces sujets où nous comprenons bien qu'il ne faut pas confondre vitesse et précipitation, mais qu'il ne faut pas non plus confondre réflexion justifiée avec immobilisme et inertie. Je pense que, honnêtement, sur l'Esplanade des Pêcheurs, avec un peu de bonne volonté, en quelques jours, vous êtes en mesure de trouver un endroit qui ne dérange personne et qui permette d'installer le *City Stade*.

Donc, Monsieur CELLARIO, ne nous renvoyez pas aux calendes grecques sur ce genre de question.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Nous ne renvoyons absolument pas aux calendes grecques, mais laissez-nous quand même le temps de regarder.

M. le Président.- Donnez-nous un calendrier, pour que nous vous en reparlions. Je ne sais pas, quelques semaines me semblent suffisantes pour observer un terrain et décider de l'endroit où nous pouvons placer trois cent mètres ou cinq cent mètres carrés pour les jeunes.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Nous allons le regarder, ce sera réglé avec le Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.

M. le Président.- Donc, Monsieur MOUROU, je vous propose, qu'à la fin du mois de janvier, nous refassions un point et que nous reposions des questions, car nous devons pouvoir y arriver, j'en suis certain.

C'est important. Ce que nous demandent, vraiment, la jeunesse, et les parents parfois, par rapport à tout ce que nous offrons déjà de formidable à Monaco à la jeunesse, c'est un peu plus de ce genre de possibilités, d'activités ludiques et sportives. Je crois que c'est à notre portée. Si nous demandions des choses impossibles, nous le reconnâtrions volontiers. Mais là, franchement, s'il y a la volonté, il y a le terrain, c'est sûr.

Madame la Vice-Présidente.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Oui, Monsieur le Président, je vous remercie.

Je souhaite intervenir au titre de ce Département de l'Intérieur sur le sujet de la Petite Ecole.

Cette école privée bilingue, concernant des enfants âgés de 18 mois à 6 ans, a été autorisée par le Gouvernement, dans un premier temps par Arrêté Ministériel n° 2018-783 du 27 juillet 2018, pour une durée probatoire d'une année.

Cette autorisation a ensuite été reconduite au titre de l'année scolaire 2019/2020, pour une nouvelle année probatoire d'une année, et ce malgré les réserves émises les deux années consécutives par le Comité de l'Education Nationale.

Cette école a fait l'objet de plusieurs observations par les membres du Comité.

Ainsi, les représentants de l'Association du Personnel monégasque des Etablissements scolaires, appelée communément APMES, se faisant l'écho des enseignants du primaire, avaient exprimé leur inquiétude sur les conséquences d'une éventuelle intégration de ces élèves dans le système éducatif public et privé sous contrat.

Je me permets également de souligner les problèmes rencontrés avec les dirigeants de l'établissement pour disposer des documents demandés par la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports (DENJS), dans le cadre de l'instruction d'un dossier de cette nature. Or, il semblerait que cette attitude qui consiste à ne pas vouloir rendre de compte auprès du Gouvernement et d'agir en électron libre soit le fait uniquement de cette école.

En effet, les autres établissements privés hors contrats tels que l'ISM ou l'IUM, que nous venons d'inaugurer cette semaine d'ailleurs, paraissent être, quant à eux, beaucoup plus coopératifs en la matière, ce qui a permis d'instaurer, à ce jour, d'excellentes relations. Nous avons pu également le constater mercredi dernier.

En conséquence, les responsables de la Petite Ecole doivent impérativement communiquer les informations idoines à la DENJS afin que cette dernière puisse présenter au Comité de l'Education Nationale, au début de l'année 2020, l'ensemble des éléments constitutifs du dossier obligatoire.

Il me paraît important, Monsieur le Conseiller, d'insister sur le fait que cet établissement ne doit pas disposer de toute liberté pour agir selon son gré, étant rappelé que les requérants, qui ne sont très majoritairement pas des nationaux, bénéficient d'un local mis à disposition par l'Administration des Domaines.

Le Gouvernement a, de manière pertinente d'ailleurs, accordé une autorisation d'un an, afin

d'être en mesure d'assurer un suivi dans l'hypothèse d'une demande de renouvellement pour une autre année. Nous sommes dans la deuxième année.

Ce suivi est essentiel, il en va de la pérennité de l'excellence de l'éducation en Principauté.

A ce propos, pour ce qui concerne le suivi, je souhaite détailler quelques points :

- Combien d'élèves y a-t-il dans cette école ?
- Celle-ci respecte-t-elle toutes les règles de sécurité et d'hygiène en vigueur pour des enfants de cet âge ?
- Une inspection pédagogique est-elle prévue ?

Voilà par exemple trois questions au titre de nombreuses autres questions que je pourrais poser.

Sans ces informations, et si cette école persiste à ne pas vouloir obtempérer aux dispositions prévues par la Loi n° 1.334 du 12 juillet 2007 sur l'éducation – je connais bien cette loi d'ailleurs – ne devrait-on pas réfléchir à mettre un terme à l'autorisation accordée par le Gouvernement ?

Je vous remercie, Monsieur le Président, pour mon joker.

M. le Président.- Monsieur le Ministre d'Etat, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Juste un point de principe, Madame la Vice-Présidente.

Il n'y a pas d'établissements éducatifs qui puissent, en Principauté, s'affranchir de ses obligations au regard de l'Etat. Ça n'existe pas. Donc, M. Patrice CELLARIO et, pour sa partie, M. Didier GAMERDINGER, vous expliqueront ce que nous faisons pour faire rentrer la petite école dans le cadre, qui est le cadre éducatif de l'Etat.

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur, Monsieur CELLARIO.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Oui, juste dans le prolongement des propos du Ministre d'Etat, bien évidemment, l'établissement a des obligations qu'il doit remplir, et vous avez souligné les autorisations provisoires qui lui ont été délivrées, assorties d'un certain nombre de réserves, avec bien évidemment la production qui doit être faite dans le courant de l'année scolaire des éléments permettant de lever ces réserves.

Je crois que vous les avez détaillées, vous les avez reprises, et bien évidemment, la DENJS s'attache à ce que ces documents soient produits en temps et heures, pour pouvoir effectivement soumettre l'examen de ce dossier au prochain Comité de l'Education, qui aura lieu au mois de février prochain.

Donc, je crois que nous sommes pleinement sur la même longueur d'onde, il n'est pas question qu'un établissement d'enseignement puisse s'affranchir du respect des règles de la loi sur l'éducation. Je ne peux que corroborer vos propos et abonder dans votre sens, en vous remerciant de l'attention que vous portez à la qualité de l'enseignement en Principauté, et au respect des règles qui sont la base de cette qualité, bien évidemment. Donc, nous y travaillons et sachez bien que nous ne lâchons rien.

M. le Président.- Merci, Monsieur CELLARIO, pour cette réponse. Monsieur GAMERDINGER souhaite ajouter quelque chose.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* Oui, pour compléter cette réponse, je voudrais indiquer que sur le volet ayant trait à la compétence du Département des Affaires Sociales et de la Santé, un contrôleur d'hygiène s'est rendu sur place, à ma demande, de façon à vérifier que la réglementation était respectée, ce qui est le cas, avec quelques remarques, comme cela peut arriver, notamment dans la cuisine – vérifier la hotte aspirante, procéder à une ventilation des locaux – donc pas d'éléments rédhibitoires, avec une liste de préconisations à observer et, classiquement, l'inspecteur est passé deux jours après pour vérifier que ces recommandations avaient été effectivement suivies d'effet, et ça a été le cas. Premier élément.

Deuxième élément. J'ai souhaité également qu'un médecin-inspecteur de santé publique se rende sur place, ce qui a été le cas il y a une quinzaine de jours maintenant, pour vérifier que les locaux étaient conformes à la réglementation sanitaire et d'accueil des tout-petits. Là aussi, pas d'observations particulières. Un certain nombre de recommandations de bon sens ont été émises auprès de l'équipe de direction. Mais en ce qui concerne les salles de classe, les espaces de repos et les lieux où les enfants se restaurent, pas de remarques spécifiques.

Un point d'attention demeure, qui porte sur la visite médicale de ces enfants, puisque vous savez, en Principauté de Monaco, les enfants scolarisés doivent bénéficier d'un suivi médical régulier, qui est effectué

par l'Inspection Médicale des Scolaires, ce qui n'était pas le cas pour les enfants de cet établissement. Et donc, cette inspection médicale est en lien avec l'équipe de direction, de façon à ce que nous ayons la liste des enfants concernés, les carnets de santé, pour que nous puissions procéder aux visites médicales qui s'imposent c'est un point qui n'est pas encore satisfait, et sur lequel nous travaillons.

M. le Président.- Merci beaucoup. Oui, Mme BOCCONE-PAGES, je vous en prie.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Oui, effectivement, nous ferons un point avec M. Marc MOUROU, qui participe au Comité de l'Education Nationale, au mois de février.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, aussi, si vous permettez un petit point : il conviendrait de prévoir une infirmière également dans un établissement scolaire avec des enfants si petits. Peut-être serait-il bon, en outre, de vérifier également la formation des enseignants et du personnel de la communauté éducative dans son entier.

Merci.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Sur ce dernier point, ça fait partie justement des réserves qui avaient été émises et qui doivent être levées par l'établissement, absolument.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention sur le chapitre 20 – Conseiller de Gouvernement-Département de l'Intérieur, je le mets donc aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 20 est adopté.

(Adopté,

M. Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES, M. Daniel BOERI,

Mme Michèle DITTLT,

M. Jean-Charles EMMERICH,

Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,

Marie-Noëlle GIBELLI,

M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,

MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,

Marc MOUROU,

Jacques RIT, Christophe ROBINO,

Balthazar SEYDOUX,

*Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH. 21 - FORCE PUBLIQUE CARABINIERS	
321.010 : FRAIS DE PERSONNEL	6 935 000
321.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	263 000
321.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATÉRIEL	231 200
TOTAL DU CHAPITRE CH. 21 - FORCE PUBLIQUE CARABINIERS	7 429 200

M. le Président.- Pas d'interventions ?

Je mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 21 est adopté.

(Adopté,

M. Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI,

Brigitte BOCCONE-PAGES, M. Daniel BOERI,

Mme Michèle DITLOT,

M. Jean-Charles EMMERICH,

Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,

Marie-Noëlle GIBELLI,

M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,

MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,

Marc MOUROU,

Jacques RIT, Christophe ROBINO,

Balthazar SEYDOUX,

Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN

votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 22 - SÛRETÉ PUBLIQUE DIRECTION	
322.010 : FRAIS DE PERSONNEL	30 180 200
322.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	186 500
322.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATÉRIEL	4 043 500
322.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITÉ SERVICE	936 800
TOTAL DU CHAPITRE CH. 22 - SÛRETÉ PUBLIQUE DIRECTION	35 347 000

M. le Président.- Est-ce que certains souhaitent intervenir ?

Nous avons parlé indirectement déjà de la Sûreté Publique lors de nos soirées précédentes, pour dire tout le bien que nous pensons de la police monégasque et du haut niveau de sécurité en Principauté, mais aussi, rappelez-vous que le Ministre d'Etat nous a annoncé ce que nous souhaitions, à savoir le dépôt d'un projet de loi pour une éventuelle reconnaissance faciale en Principauté.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques que nous n'aurions pas déjà formulées ?

Nous avons dit aussi notre satisfaction de voir – ça sera pour début février comme nous l'a annoncé M. CELLARIO – la mise en place de cette brigade qui, dans notre cœur, s'appelle de la circulation, mais qui va avoir un nom plus large, puisqu'au-delà de la circulation, elle s'occupera aussi, et c'est une très bonne chose, réalisée dans la concertation avec le Conseil National, concertation qui permet de faire encore mieux, puisqu'elle contrôlera également le bruit des véhicules qui dérangent, des motos et des voitures qui font trop de bruit à des moments où la population aspire à la tranquillité.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur la sécurité à Monaco, sur la Sûreté Publique ?

Madame la Vice-Présidente du Conseil National.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Monsieur le Président, juste remercier et saluer le travail en commun que nous avons effectué avec M. le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur pour le régime contractuel des réservistes de la Sûreté Publique. Je vous remercie Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur. Effectivement, nous avons travaillé plus d'un an et demi ensemble. Les réservistes sont tout à fait satisfaits des deux contrats qui leur ont été proposés. Les parents nous font tous les jours des louanges sur le fait qu'ils puissent avoir à disposition un policier qui s'occupe de leurs enfants, donc merci. Et saluer Monsieur le Président, il faut le dire lorsque le travail avance et avance bien. Voilà, il faut le saluer et je tenais à remercier M. le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur, M. le Ministre d'Etat et l'ensemble du Gouvernement, ce soir, pour cela.

M. le Président.- Je rappelle, pour ceux qui ne le sauraient pas, notamment, que ces réservistes s'occupent de la surveillance des entrées et des sorties d'écoles, donc de la sécurité des enfants et

des parents qui accompagnent leurs enfants à l'école. Je dirai un dernier mot, en ce qui me concerne, pour dire que dans la mesure où les effectifs n'étaient pas encore là, puisqu'ils vont arriver en fin de formation, M. le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur, pour fin janvier, je voudrais remercier encore une fois la Direction de la Sûreté Publique et tous les agents sur le terrain, qui ont fait des efforts à effectifs constants pour très souvent être sollicités comme nous l'avons souhaité, comme le Gouvernement l'avait accepté et demandé, pour qu'ils soient présents davantage sur le terrain aux heures de pointe et aux carrefours. Donc un grand merci à tous les agents et à tous les dirigeants de la Sûreté Publique. Voilà, je sais que M. le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur ne manquera pas de leur faire passer ce message.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Merci Monsieur le Président, merci Madame la Vice-Présidente, je transmettrai bien évidemment.

Je voudrais associer aux remerciements que vous venez de formuler à propos de la circulation, le service de la Direction de l'Aménagement Urbain, qui est le centre de gestion intégré de la mobilité qui travaille la main dans la main avec la Direction de la Sûreté Publique, pour fluidifier au maximum la circulation en Principauté. C'est vraiment un travail de collaboration quotidien qui est réalisé par ces agents, et je crois qu'il faut leur en rendre mérite parce que ce n'est pas facile tous les jours.

Merci.

M. le Président.- Et je dirai ce qu'ont dit tous les Présidents du Conseil National avant moi, pour terminer, la sécurité est un des atouts fondamentaux de la qualité de vie en Principauté et de l'attractivité de Monaco. Le Conseil National a toujours, à travers les mandatures et l'histoire, soutenu le Gouvernement, et votera toujours avec enthousiasme tous les budgets qui seront nécessaires pour renforcer les moyens de notre police que nous aimons. Dans ce pays, oui, nous sommes très fiers de la police et du travail qu'elle fait pour assurer la sécurité, c'est-à-dire la liberté, parce que la première des libertés, c'est la sécurité.

Et ceci n'enlève rien au débat que nous avons eu l'autre jour sur un thème important, et le Ministre d'Etat l'a clairement dit, en des mots que je pourrais reprendre et faire miens, quand il s'agit de renforcer ces moyens, je pense à la reconnaissance faciale, tous les collègues l'ont dit, là par contre, il y a un enjeu

de respect de la vie privée, de la liberté individuelle, donc nous devons le faire avec toutes les précautions et toutes les garanties que seule la loi, après débats entre le Gouvernement et le Conseil National, pourra assurer et donner à chaque résident de ce pays. Il n'y a pas le moindre doute, j'en suis certain, chez nous, chez tous les élus de cette assemblée, il n'y a pas le moindre doute, la Sûreté Publique n'est pas là pour entrer dans la vie privée des gens, elle est là pour garantir un meilleur niveau de sécurité pour chacun. Pour autant, ce sont des sujets où il faut être prudent, et vous avez raison, chers collègues, vous avez été nombreux à le souligner. Donc, je le sais, j'en suis certain, nous ne voterons un texte, bien sûr, que dans le consensus entre le Gouvernement et le Conseil National sur ce sujet majeur.

Donc, je vous propose de voter avec enthousiasme les 35,347 millions d'euros que nous octroyons à la Direction de la Sûreté Publique pour bien faire ses missions.

Je mets donc aux voix ce chapitre 22 « Sûreté Publique Direction ».

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 22 est adopté.

*(Adopté,
M. Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI,
Brigitte BOCCONE-PAGES, M. Daniel BOERI,
Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU,
Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX,
Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH. 23 - THÉÂTRE DES VARIÉTÉS	
323.010 : FRAIS DE PERSONNEL	227 000
323.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	60 500
323.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATÉRIEL	29 700
TOTAL DU CHAPITRE CH. 23 - THÉÂTRE DES VARIÉTÉS	317 200

M. le Président.- Oui, Monsieur le Doyen, Président de la Commission de la Culture et du Patrimoine a la parole, Monsieur Daniel BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci Monsieur le Président.

C'est quelque chose que je dis chaque fois, mais je ne voudrais pas que nous le prenions comme formel ou une répétition. Je crois que grâce au Théâtre des Variétés, à l'Auditorium, et plus largement à tous ceux qui travaillent dans les espaces culturels, qui permettent à toutes les activités culturelles de se développer – ils sont cachés – tout fonctionne. Donc, je voudrais vraiment m'associer aux autres satisfactions de mes collègues, mais précisément pour que, M. le Ministre, vous fassiez part aussi de notre satisfaction de leur travail, même s'ils ne sont pas visibles.

M. le Président.- Merci Monsieur le Doyen.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Je n'y manquerai pas. Effectivement, les lieux culturels que sont le Théâtre des Variétés ou l'Auditorium Rainier III sont fortement sollicités et l'intervention des techniciens qui gèrent ces établissements sont quotidiennes et ils sont au service du public.

Merci d'avoir saluer leur action. Je transmettrai, bien évidemment.

M. le Président.- Merci Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 23 est adopté.

(Adopté,
M. Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI,
Brigitte BOCCONE-PAGES, M. Daniel BOERI,
Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU,
Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX,
Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 24 - AFFAIRES CULTURELLES	
324.010 : FRAIS DE PERSONNEL	898 200
324.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	35 600
324.060 : FRAIS PROPRE ACTIVITÉ SERVICE	269 800
TOTAL DU CHAPITRE CH. 24 - AFFAIRES CULTURELLES	1 203 600

M. le Président.- Madame Michèle DITTLLOT, la Vice-Présidente de notre Commission de la Culture et du Patrimoine, a la parole.

M. Michèle DITTLLOT.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur, au lendemain de la troisième réunion de la Commission de la Culture et du Patrimoine de notre mandature, je voudrais revenir sur un sujet qui me tient à cœur et qui me paraît important pour la Principauté et pour ses artistes.

Vous nous avez présenté, le 5 décembre, la version numérique de l'Annuaire des Artistes.

Je rappelle que cet annuaire avait vu le jour dans sa version papier en 2004-2005 suite à une étroite collaboration entre le Conseil National de l'époque, déjà présidé par M. Stéphane VALERI, et le Service des Affaires Culturelles.

Les associations et les entités culturelles de la Principauté avaient fortement apprécié ce projet et y avait pleinement adhéré.

Certes, depuis la parution de la version papier de cet ouvrage, quinze ans se sont écoulés et, le net et sa toile ont tissé une place très importante dans notre vie. Mais je demeure toutefois persuadée que le livre n'est pas mort.

Par ailleurs, consulter l'annuaire en version numérique découle d'un acte volontaire, ciblé, souvent sur un artiste. Cette consultation réclame donc une démarche personnelle et offre une vue restreinte de l'ensemble du creuset artistique monégasque, alors qu'une version papier remise à jour après quinze ans, permettrait de prendre la mesure de l'ensemble des représentants de la culture en Principauté. Ce n'est pas la même démarche. Le livre flatte les gens qui s'y trouvent. Il offre une vision globale et donne une autre échelle de la variété culturelle qui existe à Monaco. On le garde dans une bibliothèque. Il est visible par tous. C'est un outil de promotion, de reconnaissance pour les artistes et les

associations culturelles de la Principauté. Il pourra être consulté, voire distribué dans les ambassades, les maisons de tourisme de Monaco à l'étranger, etc...

Vous l'aurez compris, je crois vraiment que les deux versions numériques et livresques sont complémentaires, indissociables et mériteraient donc de coexister.

Si le 5 décembre, je ne suis pas parvenue à vous convaincre, Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur, du bien-fondé d'une version papier réactualisée de l'annuaire pour l'année prochaine, vous pourriez retenir ma proposition et questionner les artistes et associations afin de recueillir leur sentiment là-dessus dès, peut-être, le début 2020. Ce serait chose simple à réaliser puisque les Affaires Culturelles possèdent les coordonnées des intéressés.

J'ajoute qu'il s'agirait d'une inscription d'environ 60.000 € dans le budget.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci Madame DITLOT.

Mme DITLOT nous fait une suggestion, c'est de demander l'avis aussi des personnes concernées. Ça serait bien que nous sachions combien de gens sont encore attachés à une revue effectivement en papier glacé, de prestige, et combien, au fond, considèrent que le digital est suffisant.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur, je pense que nous pourrions accueillir positivement cette demande de consulter les artistes.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Je vais reprendre les propos que nous avions tenus au terme de la commission que vient d'évoquer Mme DITLOT. Nous avions dit plusieurs choses. La première est qu'à l'occasion du Forum des artistes qui aura lieu au mois de juin prochain, l'annuaire, dans sa version électronique, serait mis en exergue, puisqu'à l'heure actuelle relativement peu d'artistes ont manifesté le souhait de mettre à jour leurs fiches, et effectivement, qu'une consultation serait faite auprès des artistes pour connaître leur sentiment par rapport à une version papier, sachant également que l'idée de la carte de visite électronique renvoyant au site et à l'annuaire électronique, serait également présentée aux artistes. Donc, je crois que nous sommes sur la même longueur d'ondes quant à la consultation des artistes, quant à la présentation de l'annuaire électronique et, au terme de cette période, donc au terme du Forum des

artistes qui aura lieu au mois de juin prochain, nous pourrions en reparler et arrêter quelque chose en la matière.

M. le Président.- Merci. Il ne s'agit pas, bien sûr, de faire une revue chaque année.

M. Michèle DITLOT.- Non, bien sûr.

M. le Président.- Un annuaire papier coûterait beaucoup d'argent et surtout ça gaspillerait beaucoup de papier.

Je rappelle que le dernier, Madame DITLOT, c'était...

M. Michèle DITLOT.- Il s'est écoulé quinze ans depuis.

M. le Président.- C'était...

M. Michèle DITLOT.- 2004-2005, donc quinze ans.

M. le Président.- Donc ça fait quinze ans. Un certain nombre d'artistes nous demandent d'avoir un document prestigieux qu'ils peuvent mettre à disposition de leurs clients, de leurs contacts, à Monaco et à l'extérieur. Bien sûr, ce qui est beaucoup plus efficace, c'est l'annuaire digital. Lui, il est remis à jour régulièrement, il ne nécessite pas d'impressions papier, donc nous sommes tout à fait en phase avec cet annuaire digital.

Il y a juste une anecdote qui m'a frappé. Parce qu'il faut se méfier des caricatures ou, je dirais, des choses dogmatiques ou binaires dans la vie. L'autre jour donc, j'ai eu le plaisir et l'honneur d'accompagner le Prince Souverain, et d'ailleurs le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur était également présent, pour l'inauguration des nouveaux locaux de l'*International University of Monaco* (IUM). Donc université au label américain dont l'anglais est la langue d'usage, extrêmement digitalisée, vous avez partout des branchements internet et du wifi. Et puis nous arrivons dans une salle et on nous montre une très belle bibliothèque papier. Donc, la délégation interroge la Direction de l'IUM, et ils nous disent que c'est parfaitement complémentaire. Il y avait des étudiants de l'IUM en train de consulter la bibliothèque avec de nombreux ouvrages en papier. Et le Directeur nous a dit oui bien sûr, le digital est partout, mais nous tenons à conserver un rapport avec

le livre, le papier, et il y avait beaucoup d'étudiants, et ça faisait plaisir de voir des étudiants qui ont entre 18 et 24 ans qui étaient là, dans une bibliothèque.

Donc, voilà, pas de manichéisme. Bien évidemment, le digital c'est l'avenir, le digital c'est évolutif, le digital permet des mises à jour permanentes beaucoup plus performantes et efficaces. Ça ne consomme pas de papier, mais voilà, je pense que nous pouvons aussi, comme d'ailleurs l'Administration et le Gouvernement continuent aussi, à éditer un certain nombre de revues ou de dictionnaires des fonctionnaires etc., avec bien sûr des impressions papier. N'est-ce pas Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur ?

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Oui, je vous confirme que le papier est une valeur importante qu'il ne faut pas perdre, bien évidemment, notamment en matière d'éducation.

Mais je crois que nous nous sommes fixés une feuille de route lorsque nous avons eu la Commission de la Culture et du Patrimoine début décembre. Nous allons la mettre en route sur le premier semestre et nous en tirerons un enseignement à la fin du mois de juin, après le forum. Nous aurons pu montrer aux artistes ce que c'est que cet outil de l'annuaire électronique, ils auront pu s'exprimer sur l'intérêt pour eux, ou pas, de disposer d'une version imprimée, éditée, et nous en tirerons les enseignements à ce moment-là, je crois, de manière non-dogmatique, ni d'un côté ni de l'autre, mais de manière documentée.

M. le Président.- C'est la bonne méthode de travail que nous suivons ensemble, tout à fait.

Madame DITTLLOT, un dernier mot ?

M. Michèle DITTLLOT.- Merci de ces mots, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.

Il me vient juste à l'idée un parallèle entre la complémentarité entre l'annuaire papier, pour moi, et l'annuaire numérique, c'est le GPS et la carte-plan. Quand vous allez rechercher une adresse et que vous êtes en voiture, évidemment vous l'entrez dans votre GPS, mais rien ne vous donne une idée de l'endroit exact où vous allez aller par rapport à la région. Et une carte ouverte sur les genoux de votre passagère ou de votre passager est complémentaire de ce GPS pour vous la situer dans la région, n'est-ce pas ? Donc, c'est vrai que c'est un petit peu ça, le parallèle.

(Rires dans l'hémicycle)

(Arrivée de M. Fabrice NOTARI)

M. le Président.- Merci Madame DITTLLOT. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce chapitre ?

Je le mets donc aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 24 est adopté.

(Adopté,

M. Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES, M. Daniel BOERI,

Mme Michèle DITTLLOT,

M. Jean-Charles EMMERICH,

Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,

Marie-Noëlle GIBELLI,

M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,

MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,

Marc MOUROU,

Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,

Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et

Pierre VAN KLAVEREN

otent pour).

M. le Président.- Chapitre suivant. Nous avons voté le chapitre 24. Monsieur le Secrétaire Général, je crois que nous sommes au 25.

M. le Secrétaire Général.- Oui, excusez-moi Monsieur le Président.

CH. 25 - MUSÉE D'ANTHROPOLOGIE	
325.010 : FRAIS DE PERSONNEL	376 000
325.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	100 500
325.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATÉRIEL	25 500
325.060 : FRAIS PROPRE ACTIVITÉ SERVICE	50 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 25 - MUSÉE D'ANTHROPOLOGIE	552 000

M. le Président.- Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui Madame la Vice-Présidente de la Commission de la Culture et du Patrimoine. Nous écoutons Madame DITTLLOT.

M. Michèle DITLOT.- Merci Monsieur le Président.

Nous pouvons constater qu'il y a une réelle dynamique au Musée d'Anthropologie. Avec la majorité, je souhaite rendre hommage à Mme le Directeur Elena NOTTER-ROSSONI et son équipe, qui dirigent ce musée avec talent et dynamisme.

Ses actions de présentation du Musée et le déploiement de ses nombreuses activités induisent un net accroissement de travail. Mme le Directeur a sollicité, en 2018 et 2019, auprès de sa tutelle, qu'un poste supplémentaire d'attaché de direction lui soit accordé. Le Conseil National soutient cette demande de renforcement d'effectifs.

Par ailleurs, suite à nos échanges privés lors du Budget Rectificatif 2019, vous nous aviez indiqué que des travaux allaient être entrepris au sein du Musée d'Anthropologie préhistorique de Monaco. Pouvez-vous nous indiquer où en est ce projet de rénovation, s'il vous plaît ?

M. le Président.- Alors, s'agissant de la rénovation ? Est-ce que nous écoutons Monsieur CELLARIO ou Madame GRAMAGLIA ? Vous nous dites. Ça peut être l'un ou l'autre.

Monsieur CELLARIO.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Je vous réponds déjà sur la partie relative au recrutement d'un personnel. D'évidence, beaucoup de services demandent des moyens, et il y a des arbitrages qui sont rendus de manière générale au niveau du Gouvernement, et cette année, nous n'avons pas retenu, dans les arbitrages, le poste qui était sollicité. Donc, je salue, comme vous, le dynamisme de Mme le Directeur du Musée d'Anthropologie préhistorique. Il faut, comment dirais-je, adopter aussi la courbe de croissance aux moyens dont on dispose. Et là, dans les arbitrages, ça n'a pas été retenu, pour l'heure.

M. Michèle DITLOT.- Si je ne me trompe pas, Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur, c'est sur deux ans que ces arbitrages n'ont pas conduit à retenir cette demande, donc je vous prierai de regarder avec un peu plus d'indulgence, à l'aune de 2020, cette nouvelle demande du Musée d'Anthropologie.

Merci.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Je sais que certains travaux ont été retenus mais je ne sais plus lesquels, donc je ferai un point là-dessus et je vous tiens au courant.

M. le Président.- Il y a une chose qui nous saute aux yeux. Nous l'avions visité avec une délégation, puisque tous les élus du Conseil National ont été invités, il y a quelques mois. L'aspect extérieur est une architecture recherchée. Et il faut donc la respecter, mais c'est une histoire, je dirais, de peinture. Franchement, ça donne un côté un peu vieillissant et ça a certainement besoin d'un bon coup de rénovation. Certes l'architecture est particulière et donc elle est appréciée, mais pas le revêtement, Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur. Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA est d'accord avec nous, et M. CELLARIO aussi d'ailleurs, je crois.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Tout à fait. On ne peut que partager votre point de vue là-dessus, Monsieur le Président.

M. le Président.- Sur ce musée, vous souhaitez intervenir Madame BOCCONE-PAGES ?

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Bien sûr, j'approuve tout à fait ce que vous venez de dire, mais je pense également à la salle où sont archivées les archives du Musée préhistorique, la salle du bas, au niveau de la terrasse, qui est dans un état quand même fort difficile et qu'il faut absolument rénover, et ce dans les meilleurs délais.

M. le Président.- Oui. Il y a aussi, nous avons eu l'occasion d'avoir quelques échanges, une vraie dynamique. Je crois que nous l'avons tous ressenti. Tous les élus qui ont visité ce musée, qui ont écouté les explications de la Directrice, l'ont ressenti. Il y a une vraie dynamique autour de cette jeune compatriote passionnée, Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.

C'est une équipe d'une dizaine de personnes qui fonctionne avec un budget de fonctionnement de 50.000€ par an, pour dire que c'est un montant vraiment très modeste, 4.000 € par mois de fonctionnement. Nous avons tous constaté une vraie dynamique avec

davantage d'événements, davantage de conférences, également une présence extérieure du musée, qui va sur un certain nombre d'événements pour mieux se faire connaître à Monaco et à l'étranger.

Il y a un réel besoin. Donc, ça fait deux ans que la Direction vous demande la création d'un poste, alors que l'on sait que la bibliothèque est gérée par une seule personne toute l'année, que durant les congés, la directrice n'a pas de secrétariat et qu'il y a beaucoup de congrès, de colloques et de nouvelles conférences qui sont à l'agenda. Nous avons visité aussi, rappelez-vous, les locaux de préparation de remise en état de pièces archéologiques, donc il y a aussi derrière ce musée un vrai travail de conservation et de remise en état. Je crois que cette équipe passionnée, qui fait beaucoup d'efforts pour rendre à ce musée son lustre d'antan, mérite bien un petit coup de pouce.

Donc vous avez, ce sont vos arbitrages, refusé depuis deux ans la création d'un poste. Franchement, je pense que vous pourriez avoir une approche positive pour rénover l'extérieur de ce musée qui en a vraiment besoin, et pour donner ce poste administratif supplémentaire, l'année prochaine, Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.

Donc voilà, je sais que vous ne souhaitez pas, et nous sommes à votre écoute aussi, modifier les choses, à ce stade de l'année et du budget, mais franchement, s'il vous plaît, regardez pour la troisième année, cette fois-ci un peu avec bienveillance, les demandes légitimes et justifiées qui concernent ce musée et son équipe.

Monsieur CELLARIO ?

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Je regarde toujours avec beaucoup d'attention toutes les demandes qui nous sont formulées, je vous rassure là-dessus. Il y a des dispositions qui ont été prises, déjà, sur le plan budgétaire, puisque le budget de cet établissement a été revu, puisque nous avons un budget qui est passé de 474.000 €, au Budget Primitif 2019, à 552.000 € dans le cadre du Budget Primitif 2020, donc un effort a déjà été pris en compte.

J'entends la demande concernant le personnel. Beaucoup de postes ont été sollicités dans le cadre du budget 2020 et, évidemment, les arbitrages sont des arbitrages globaux au niveau de l'Etat. Mais je salue, comme vous, le dynamisme du directeur, de l'équipe, et il faut que ce dynamisme continue et que nous regardions avec attention l'ensemble des besoins.

M. le Président.- Très bien. Donc nous reparlerons de tout cela lors de la préparation du prochain budget de l'an prochain.

Monsieur le Ministre d'Etat, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Si le sujet était clos, nous pourrions voter, mais je voulais juste faire un point de méthode. C'est vrai que nous sommes tous attachés au travail que fait cette nouvelle directrice, au dynamisme de ce Musée anthropologique et à la façon dont elle fait pédagogiquement comprendre ce qu'est la préhistoire.

Mais quand vous nous dites, comme ça, « *vous refusez depuis deux ans un poste budgétaire à quelqu'un qui vous le demande* », vous avez raison si vous regardez les choses individuellement. Il y a énormément d'activités qui méritent des créations de postes supplémentaires, si nous les prenions séparément.

En revanche, ce que fait le Gouvernement, c'est que tous les ans, il fait des arbitrages parce que cette année nous aurons – sous le contrôle de Madame VATRICAN – une soixantaine de créations de postes. L'année dernière, nous en avons eu soixante, cette année, nous devons en avoir quarante-cinq, quarante-huit. Nous sommes obligés de contenir.

Alors, je ne veux pas que nous rentrions dans un débat. Je ne voulais pas du tout rentrer dans un débat sur la progression de la masse salariale de l'Etat. Mais nous sommes quand même obligés, en permanence, de faire des arbitrages entre le Musée Anthropologique, la culture, l'éducation, tout le monde en Principauté, et c'est légitime, parce que les activités croissent, tout le monde demande des postes supplémentaires. Quand nous les regardons individuellement, elles sont toutes justifiées, quand nous les regardons globalement, nous avons besoin d'arbitrer, et donc je ne peux pas m'engager sur le fait que nous créerons ou pas l'année prochaine.

Comme M. Patrice CELLARIO, nous regardons tout cela avec beaucoup de bienveillance, mais nous sommes contraints de fixer des priorités et de ne pas donner satisfaction à l'ensemble des demandes de créations de travaux publics qui nous est présenté chaque année. C'est ce qui explique – et vous avez raison d'attirer notre attention sur ces demandes – que, contrairement à ce que nous pourrions penser, eh bien, un certain nombre d'activités qui mériteraient d'être aidées ne le sont pas, ou, en tous les cas, à la hauteur des attentes des directeurs ou des directrices qui dirigent ces activités. Mais pour des raisons que j'essaie de vous expliquer, nous sommes

obligés, pour des raisons budgétaires, de garder l'évolution de la masse salariale du fonctionnement et de la Fonction Publique dans des niveaux qui doivent être absolument respectés. Mais je sais que Monsieur ROBINO va me dire que nous sommes trop malthusiens. Malheureusement, nous continuerons de l'être.

Allez-y.

(Rires dans l'hémicycle)

M. le Président.- Monsieur ROBINO, je vous en prie. Vous avez souhaité intervenir.

M. Christophe ROBINO.- Merci Monsieur le Président.

Ecoutez Monsieur le Ministre, bien évidemment, nous sommes conscients que chacun va essayer de tirer la couverture à soi et de défendre son « bout de gras » avec les meilleurs arguments du monde, et que chacun va aller de sa demande, effectivement, en considérant les besoins de son service. Et bien loin de nous de penser que le Gouvernement ne regarde pas chaque demande et ne priorise pas en fonction de ce qui lui paraît le plus pertinent.

Pour autant, je dois dire que ce Musée d'Anthropologie (vous pourriez harmoniser la rédaction, majuscule minuscule je ne sais plus à force) que nous connaissons depuis fort longtemps, et qui vieillit lui aussi comme son contenu, a connu un renouveau avec l'arrivée d'une nouvelle direction, que cette demande a été faite déjà à deux reprises, et maintenant une troisième, et que je pense qu'il serait bon, dans ce cadre, de lui donner sa chance en lui accordant ce personnel qu'elle demande et puis, ma foi, un petit coup de peinture pour rénover ses façades. Je crois que ça ne serait pas si mal.

Voilà, c'était simplement ce que je voulais dire, merci.

(Arrivée de Mme Nathalie AMORATTI-BLANC)

M. le Président.- Oui. Puis, ceci renvoie à un vrai débat que nous avons déjà eu au moins une fois l'année dernière. Quelle est la juste croissance du pays et quelle est donc aussi la juste croissance du service public ? Parce que nous pourrions imaginer que vous laissez penser que le Conseil National souhaite que toutes les demandes, y compris les demandes injustifiées, soient satisfaites quand des

services demandent des postes. Ce n'est pas du tout ce que nous disons. Bien sûr qu'il y a des choix à faire et des arbitrages à avoir.

Vous nous parlez d'une quarantaine de créations de postes. C'est vrai que comme ça, ça semble considérable. Je rappelle qu'il y a plus de quatre mille fonctionnaires, donc ça représente 1%, à peu près, 1% des effectifs pour un pays dont la croissance économique est très supérieure. Les recettes de l'Etat, l'année dernière, ont augmenté d'un peu moins de 10%, cette année sans doute un peu moins. Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur, tant que nous n'avons pas le mois de décembre, nous ne saurons pas vraiment, mais nous sommes plutôt sur +4, +5% de croissance des recettes de l'Etat. Alors, certes, il y a le digital, qui crée d'ailleurs des postes à juste titre, un investissement pleinement justifié, plusieurs dizaines de postes sont créés pour renforcer les équipes digitales.

Donc, nous avons bien sûr des économies à faire, d'échelle notamment, par rapport au numérique, qui nous aide à faire de la croissance, sans proportionnellement créer autant de postes que la croissance le nécessite. Mais après, il y a aussi un service public de qualité, dans ce pays, qu'il faut assurer par une Administration qui ne soit pas en sous-effectif. Donc, il n'y a rien de choquant, dans un pays qui connaît 9 ou 10% de croissance l'an dernier, et autour de 4% cette année, d'augmenter de 1% les effectifs de l'Administration. Je pense que c'est une bonne vision et cela correspond à l'ambition nécessaire que Monaco doit avoir pour garder une Administration performante. Voilà. Donc, le but d'un pays qui grandit, d'un pays qui veut rester avec une Administration de qualité au service des résidents n'est pas de viser de ne plus créer de postes dans l'Administration. Pour moi, ce n'est pas un objectif que nous avons à rechercher.

Ensuite, effectivement, le Conseil National est très compréhensif, parfois, par rapport à des demandes du Gouvernement. Vous nous avez demandé, par exemple, plusieurs créations de postes dans la communication gouvernementale, nous les avons acceptées sans problème. Vous investissez dans un certain nombre de domaines qui, pour nous, ne semblent pas prioritaires, et vous y mettez de gros moyens, parfois des millions d'euros. Donc je pense que la demande du Conseil National de passer de 10 à 11 les effectifs qui attendent, depuis deux ans maintenant, d'être renforcés d'un musée dont la dynamique est incontestable... Si c'était le Gouvernement qui l'avait décidé, nous n'aurions même pas discuté, nous serions déjà à la ligne suivante.

Donc, il faut quand même constater que nous ne sommes pas égaux dans le traitement, et que le Gouvernement, quand il décide, entre ses membres, de créer des postes, il le fait sans que nous, nous ayons véritablement de remarques critiques, parce que nous essayons toujours de le comprendre. J'aimerais que le Gouvernement, quand nous demandons des choses légitimes, raisonnables et justifiées soit toujours aussi à l'écoute, comme nous le sommes. Nous pourrions, si nous le souhaitions, vous faire la liste de tout ce que nous pourrions contester dans votre budget. Voilà. Donc, franchement, oui, vous auriez pu accepter. Donc, moi, je note en tous cas que l'année prochaine, par rapport à des demandes du Gouvernement, je serai intransigeant si nous n'avons pas un poste justifié au Musée d'Anthropologie. Rendez-vous dans les prochains mois pour la préparation des prochains budgets.

Nous allons mettre aux voix s'il n'y a pas d'autres remarques.

Nous mettons donc aux voix le Musée d'Anthropologie, chapitre 25.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 25 est adopté.

(Adopté,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
M. Daniel BOERI, Mme Michèle DITLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT,
Christophe ROBINO, Balthazar SEYDOUX,
Stéphane VALERI et
Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 26 - CULTES	
326.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 706 500
326.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	196 300
326.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITÉ SERVICE	601 100
TOTAL DU CHAPITRE CH. 26 - CULTES	2 503 900

M. le Président.- J'aurais pu parler, tiens, ça me revient après coup – je m'autorise un joker moi aussi, c'est rare – mais si nous regardions la liste des nombreux consultants du Gouvernement, les sommes considérables dépensées par rapport à des consultants, nous pourrions trouver beaucoup d'économies à faire.

Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, regardons à l'avenir, très en détail, s'il vous plaît, les dépenses de consultants du Gouvernement dans tous les domaines, y compris sur une négociation qui s'enlise avec l'Union européenne, où nous dépensons des millions d'euros par an. Je ne suis pas absolument certain que ces millions d'euros soient pleinement légitimes par rapport aux besoins de la Principauté. Nous regarderons de près. Si nous voulons être sévères, il ne faut pas l'être seulement avec le Conseil National, il faut l'être aussi avec le Gouvernement.

Excusez-moi pour ce joker.

Chapitre 26.- Cultes. Donc nous mettons aux voix s'il n'y a pas de remarques sur le chapitre concernant les cultes.

Je mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 26 est adopté.

(Adopté,
M. Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
M. Daniel BOERI,
Mme Michèle DITLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT,
Christophe ROBINO, Balthazar SEYDOUX,
Stéphane VALERI et
Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 27 - ÉDUCATION NATIONALE DIRECTION	
327.010 : FRAIS DE PERSONNEL	8 535 000
327.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	95 900
327.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATÉRIEL	3 500
327.050 : ENTRETIEN AMÉLIORATION LOCAUX	103 000
327.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITÉ SERVICE	693 300
TOTAL DU CHAPITRE CH. 27 - ÉDUCATION NATIONALE DIRECTION	9 430 700

M. le Président.- Vous êtes plusieurs à me demander la parole. Je vais commencer par M. VAN KLAVEREN, qui ne s'est pas encore exprimé. Mais j'ai vu aussi se lever la main de M. MOUROU, de Mme BOCCONE-PAGES, de Mme FRESKO-ROLFO.

Alors, je donne la parole à...

(Intervention hors micro, inaudible).

Alors, le Président de la Commission de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports, et si vous le voulez bien, nous écouterons aussi Mme FRESKO-ROLFO, que nous n'avons pas encore entendue, avant de redonner la parole, après, à Mme BOCCONE-PAGES, M. VAN KLAVEREN avant Mme BOCCONE-PAGES.

Oui, Monsieur MOUROU, c'est à vous.

M. Marc MOUROU.- Merci Monsieur le Président.

Pour rebondir sur ce chapitre « Education Nationale », avec le thème de l'orientation pour nos élèves, dans les classes, puisqu'on le sait, c'est un sujet qui est majeur avec notamment la réforme du nouveau baccalauréat, qui va entrer en vigueur dès l'année prochaine, en 2021, pour les examens.

Donc, vous le savez, on vous l'a demandé en réunion privée, lors des séances privées, d'œuvrer pour une orientation beaucoup plus proactive, une démarche proactive avec notamment des coachings personnalisés et de l'accompagnement individuel. Je tiens à saluer l'effort qui a été fait, puisque vous nous avez présenté beaucoup de mesures, notamment cinquante-quatre heures annuelles, et puis également

l'élargissement de l'agora des métiers, et beaucoup d'autres séances pour informer les élèves.

C'est très bien, nous sommes tous, je pense, très heureux de ce point-là, mais nous aimerions également avoir une aide un petit peu plus, comme je disais, proactive, donc individuelle. C'est vrai que cinquante-quatre heures annuelles, par exemple, c'est très bien, et tout ce qui va être de l'ordre de informatif mais, de pouvoir vraiment solliciter les élèves, leur faire passer du temps en « un versus un », et puis ensuite leur proposer ce qui est le mieux pour eux par rapport à leurs aptitudes. Ce qui est possible, et surtout dans les domaines, là où nous avons besoin, puisque vous savez, d'ici 2030, je crois qu'il y aura 85% des emplois qui ne seront pas encore créés, donc il y a besoin, vraiment, d'avoir une veille concurrentielle, informationnelle, et puis proactive pour tous les élèves.

J'aimerais relier étroitement ce sujet avec l'insertion professionnelle, notamment la C.I.D. (Commission d'insertion des diplômés). Nous vous avons posé beaucoup de questions – je m'adresse à Monsieur GAMERDINGER – auxquelles vous nous aviez répondu, et nous souhaiterions, si cela est possible, faire une Commission de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports avec la représentante de la C.I.D. qui poursuit l'excellent travail qui a été fait depuis 2010 sur cette commission. Si sa représentante pouvait venir nous présenter, en commission, quelles sont les nouvelles entreprises – avec vous bien évidemment Monsieur GAMERDINGER et toutes vos équipes – qui recrutent, qui ont signé un partenariat, quels types de profils elles recherchent, quel niveau est demandé aux étudiants, etc. Nous avons déjà eu une partie des réponses, mais je pense que dans les prochains mois nous pourrions encore continuer. Un grand merci.

M. le Président.- Merci. S'il n'y a pas de remarques sur le même sujet, nous écouterons, chers collègues, le Gouvernement, peut-être, vous répondra d'abord.

Monsieur CELLARIO, merci.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Oui, sur l'insertion, vous avez raison d'insister sur ce point, c'est un point très important dans la réforme du baccalauréat, puisque c'est elle qui a introduit ces cinquante-quatre heures d'enseignement pour travailler sur l'orientation. D'ailleurs, ces cinquante-quatre heures, ce n'est pas un cours qui est donné, mais c'est un ensemble d'heures dédiées à la problématique de l'orientation avec différents éléments et, là-dedans, du coaching personnalisé peut y trouver place.

Donc, il y a effectivement un ensemble d'éléments. Vous avez évoqué l'outil numérique, et nous avons mis en place l'outil Caheso qui permet, en fait, depuis la troisième, de travailler sur, un petit peu, la connaissance de soi pour justement déterminer les domaines de prédilection des élèves et les domaines dans lesquels ils pourraient trouver de l'appétence à faire non seulement des études, mais à développer une activité professionnelle dans le futur, donc c'est en fonction de tous ces éléments que l'aide doit être personnalisée si les élèves le réclament.

Je souligne, en complément de ce que vous avez indiqué, la présence d'un conseiller d'orientation par établissement scolaire, ce qui n'est pas le cas dans les établissements français, et qui est donc en proximité des élèves pour, avec les professeurs principaux, détecter des besoins, détecter des attentes, et y répondre, notamment dans le cadre de ces cinquante-quatre heures qui sont dédiées à l'orientation.

Donc, c'est peut-être trop tôt pour pouvoir dire « *On fait ceci, on fait cela* » puisque cette disposition se met en place dans le cadre de la réforme du baccalauréat. C'est un point sur lequel nous sommes particulièrement attentifs, sur lequel les équipes de l'Education Nationale sont mobilisées et ont été également formées dans le cadre de cette réforme du baccalauréat, et pour lequel aussi nous travaillons en lien avec les services du Département des Affaires Sociales et de la Santé. En effet, comme vous l'avez souligné, ce n'est pas quelque chose qui doit se faire « hors sol », mais par rapport aux besoins des métiers futurs, alors qu'ils sont difficiles à imaginer puisque, justement, la plupart ne sont pas existants aujourd'hui, mais aussi et peut-être surtout par rapport aux métiers dont nous avons besoin ou dont nous pressentons le besoin en Principauté, à moyen terme.

Donc, c'est aussi en lien avec le Département des Affaires Sociales et de la Santé que ce travail doit être fait.

M. le Président.- Merci. Donc, vous êtes trois collègues... Ah, M. GAMERDINGER d'abord.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* Juste un mot sur ce sujet important, et je sais qu'il vous tient à cœur.

Le Gouvernement partage évidemment le souhait de faire en sorte que nos jeunes soient le plus informés et le mieux formés possible. Au-delà de cela, ce que nous cherchons, c'est à faire en sorte

qu'ils s'épanouissent. Qu'ils s'épanouissent dans leurs études et que ce choix d'études, comme je le dis souvent, soit mis en lien avec une future activité professionnelle. Les études, ce ne sont pas juste quatre ans, cinq ans, six ans, c'est le préalable à une vie de travail. Et ce que nous désirons tous, c'est de faire en sorte que cette vie de travail puisse être un accomplissement pour les personnes concernées. Et donc, c'est notre devoir que d'informer ces jeunes des meilleures filières et des attentes de la Principauté de Monaco.

Et c'est l'autre objectif, c'est aussi faire en sorte que les jeunes formés puissent trouver un emploi et faire en sorte que le marché du travail ait également la main d'œuvre dont il a besoin, et que cette main d'œuvre, si possible, soit plutôt issue du milieu local que de personnes venant de plus loin. Et nous voyons bien que nous avons ces deux objectifs qui se complètent harmonieusement et qu'il faut tous deux satisfaire. Et donc, nous y travaillons, vous le savez, puisque nous en avons parlé assez souvent.

Et bien entendu, je répondrai volontiers à votre invitation d'aller développer ces éléments et d'autres encore, devant votre commission, avec Mme BUBBIO, la responsable de la C.I.D., commission qui fêtera l'année prochaine un anniversaire important. Une commission qui, à cette occasion et comme chaque année, rendra compte de ses travaux à l'occasion d'une réunion au sein de laquelle vous êtes notamment représentés.

M. le Président.- Merci Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé. Alors, donc, vous êtes trois à attendre votre tour de parole. Si vous le voulez bien, nous allons écouter Mme FRESKO-ROLFO et après, M. VAN KLAVEREN, qui ne se sont pas encore exprimés ce soir.

Mme FRESKO-ROLFO, tout d'abord.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, au-delà de la réforme du baccalauréat dont parlait mon collègue, qui a créé, donc, quelques remous parmi les enfants mais surtout parmi les parents, il y a, pour ma part, une déception dans cette réforme, et cette déception concerne la langue monégasque. Il n'est pas de votre fait, il n'est pas du fait de Mme le Directeur de l'Education Nationale, mais, en attendant, l'enseignement du monégasque pâtit de cette réforme.

Le monégasque a été classé, donc, dans un système où l'enseignement de trois heures par semaine est obligatoire pour le choisir comme matière au baccalauréat, alors qu'avant c'était une heure. Il ne s'agit plus d'une matière optionnelle, c'est-à-dire que les notes qui sont négatives compteront dans le baccalauréat et pourraient faire échouer un élève au baccalauréat.

Donc, nos jeunes sont donc forcés à faire un choix, un choix qui me semble logique, je ne leur en veux pas, c'est normal, ils vont faire le choix bien souvent de choisir de se consacrer à une autre matière et d'abandonner le monégasque. Ça veut dire moins d'élèves, ça veut dire moins d'enseignements, ça veut dire une perte pour le maintien et la transmission de la langue qui, malheureusement, va toucher aussi l'enseignement qui est optionnel en quatrième, troisième et seconde, puisque les élèves n'ont ce cours obligatoire que jusqu'à la cinquième, et ils vont peut-être être rebutés à le prendre en quatrième, troisième, seconde puisque finalement ça ne servira, je ne dirai pas à rien, mais pour eux, dans leur apprentissage par rapport au baccalauréat, ça ne sera plus quelque chose d'important.

Alors, je ne cherche pas de responsables, c'était juste une constatation. La réforme qui avait eu lieu, qui a eu lieu il y a pas mal d'années, et qui avait fait que l'enseignement du monégasque était obligatoire jusqu'en cinquième, permettait à la future génération, la génération qui est venue après nous, d'avoir cet enseignement plus longtemps et de le parler un petit peu à la maison. Moi, je n'ai pas eu cette chance, on ne m'a pas parlé monégasque à la maison. J'aimerais pouvoir suivre les cours de monégasque parce c'est quelque chose qui pour moi est important, et je regrette justement cette réforme du baccalauréat qui fait que le monégasque tombe un peu en désuétude.

Merci.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Oui. Vous avez malheureusement raison dans votre analyse et dans votre constat. Les langues dites dialectales ou régionales ont pâti quelque peu de cette réforme du baccalauréat qui, par un système d'options par rapport à un tronc commun, et puis par des systèmes d'options, les ont mises en concurrence avec des langues parlées, avec des langues qui peuvent apparaître comme nettement plus intéressantes pour

l'avenir des étudiants et des élèves, ce qui fait que, outre le calcul arithmétique du poids du résultat de l'épreuve du monégasque au baccalauréat, les pénalisent doublement.

Conscient de cela, j'ai fait des démarches auprès de l'académie de Nice pour que nous puissions agir, je dirais presque, conjointement, auprès du Ministère parce qu'en fait le problème que nous avons avec le monégasque, différentes académies le retrouvent avec des langues dialectales, que ce soit le nissart, que ce soit le corse, ou que ce soient d'autres langues régionales en France. Et donc, vraisemblablement, une action doit être menée pour que ce type de langues puisse voir un enseignement perdurer, un peu indépendamment du système de réforme du baccalauréat qui a été arrêté.

Alors, c'est bien trop tôt pour pouvoir, je dirai, espérer une vraie modification. On y travaille pour qu'effectivement, cet aspect négatif puisse être corrigé, et que nous puissions, comme vous l'avez indiqué, continuer à enseigner le monégasque de manière intéressante à un grand nombre d'élèves. Cette année, il n'y a malheureusement que trois élèves qui se retrouvent en classe de première, terminale pour l'enseignement du monégasque, de ce fait là, du fait de la réforme du baccalauréat. Il faudrait que nous puissions retrouver des niveaux qui étaient ceux que nous connaissions les années précédentes où il y avait entre dix et quinze élèves qui l'apprenaient. Donc, nous sommes conscients de la problématique, on y travaille. Ça ne dépend pas vraiment que de nous, comme vous l'avez indiqué. Mais on y travaille.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'espère que vos travaux vous porteront leurs fruits.

M. le Président.- Monsieur Daniel BOERI, sur ce sujet ? Là, je prends des remarques sur la langue monégasque.

M. Daniel BOERI.- Ah non !

M. le Président.- J'avais eu des échos par des professeurs de langue monégasque, échos qu'à parfaitement résumés Mme FRESKO-ROLFO. Vous nous donnez un chiffre que je ne connaissais pas avant ce soir. Donc, nous sommes passés de dix à trois élèves, par exemple, en terminale, c'est ça ? Bien sûr, la bonne action, la meilleure, la plus efficace, c'est celle que vous allez tenter pour revenir

à des règles plus favorables, comme le rappelait notre collègue Béatrice FRESKO-ROLFO pour la langue monégasque et d'autres langues qui étaient optionnelles, également, au baccalauréat.

Je pense qu'il faut le faire, effectivement, avec dynamisme et vigueur. Nous avons de bonnes relations, en tous cas avec le rectorat, mais sans doute aussi avec l'Education Nationale au niveau de la France. Je pense qu'il faut vraiment peser du poids que nous pouvons avoir avec les autres défenseurs de ces langues. Mais je pense à quelque chose aussi, de peut-être concret, immédiat. Malgré tout, moi, mon sentiment, Madame FRESKO-ROLFO, Monsieur CELLARIO et tous les collègues qui souhaitent intervenir, je me demande quand même, comme ce sont toujours les meilleurs élèves en monégasque qui continuaient à partir de la quatrième, et donc c'étaient des élèves motivés et qui avaient de bons résultats, est-ce que nous ne pouvons pas les informer qu'il y a quand même un intérêt évident pour eux, par rapport au baccalauréat ? Parce qu'il y a encore moins d'élèves, donc ça veut dire qu'il y a encore plus d'attention, une meilleure formation qui est donnée, plus de temps pour chaque élève. Mais ce qui est pénalisant, c'est le fait que les points, le gain de points potentiels n'est pas suffisant après.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Auparavant, dans la version précédente, toutes notes supérieures à dix étaient additionnées aux points, à la note du baccalauréat. Aujourd'hui, le monégasque, comme d'ailleurs les autres langues dialectales, pèse *grosso modo* 0,28 % dans la note finale. Autant dire qu'il faut vraiment avoir une excellente note, friser les vingt sur vingt, pour que ça puisse apporter un réel avantage.

M. le Président.- D'accord.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Donc, c'est toute la difficulté de ses options qui globalisent les options. Et de plus, je vous dis, c'est l'option des langues, donc vous devez prendre trois langues. Alors, vous prenez le monégasque, l'italien par exemple, et est-ce que vous prenez vraiment le monégasque plutôt que le chinois et l'italien ? Voilà la question. On met en concurrence une langue intéressante sur le plan patrimonial, sur le plan culturel, mais qui n'apportera rien dans le futur de l'élève. Et par ailleurs, on lui dit « Faites attention à votre orientation », « Regardez bien les choix que

vous faites pour votre avenir professionnel, votre avenir personnel ». C'est compliqué. Nous les mettons dans un choix assez compliqué et ils vont sans doute vers plus d'efficacité, un optimum d'efficacité par rapport à cela. C'est le principe même de cette mise en concurrence qu'il faut supprimer.

M. le Président.- Madame FRESKO-ROLFO, je vous en prie.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Je dirais, en plus, ce sont trois heures d'enseignement par semaine.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Oui.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Pour un baccalauréat qui s'approche, réformé, donc c'est beaucoup de travail pour ces élèves, avec des matières qui sont quelques fois importantes, d'autres matières qui sont importantes pour leur avenir, pour intégrer des écoles, pour intégrer des universités. Donc c'est un choix que souvent les élèves ne feront pas, et c'est ça que je regrette. Voilà.

M. le Président.- Je comprends. Ceci étant dit, nous pourrions quand même, Monsieur le Conseiller, peut-être au sein des établissements pour l'an prochain, essayer d'expliquer et de valoriser malgré tout ces choix. Peut-être de faire appel aussi à ce qui nous anime ce soir, c'est ce côté un peu sentimental et patriotique. Je fais partie, comme vous, de la génération un peu sacrifiée, puisque le Prince Rainier III a décidé, quand nous avons déjà terminé le primaire, de rendre obligatoire la langue monégasque. Moi, j'ai eu la chance, comme sans doute un certain nombre d'entre vous, d'avoir des grands-parents et un père qui m'ont parlé un peu monégasque. Oui, nous sommes attachés à notre langue, donc tout ce que nous pouvons faire, comme le disait Mme FRESKO-ROLFO, pour renforcer son enseignement est une bonne chose. Voilà. Donc, il y a peut-être un vœu pieux, c'est de mieux expliquer encore chez nous et peut-être de faire appel aussi, oui, à la fibre patriotique des familles et des élèves, et bien évidemment, le point majeur, vous l'avez dit, c'est d'essayer de faire évoluer la notation et de revenir à une formule beaucoup plus favorable dans le baccalauréat.

Monsieur CELLARIO,

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Oui. Alors d'abord, il n'y a pas que les familles monégasques qui apprennent le monégasque, ce qui est une excellente chose. Donc, il n'y a pas que la fibre, je dirais nationale, qu'il faut faire jouer.

Nous travaillons également avec la DENJS pour proposer un enseignement totalement optionnel, je dirais gratuit, dans le sens où il ne rapporterait rien, du monégasque, à raison d'une heure par semaine, et non pas trois heures, comme c'est le cas dans le cadre de l'option, pour pouvoir continuer à proposer, bien évidemment en le valorisant et en expliquant l'intérêt que cela représente sur le plan culturel et patrimonial, à nos élèves, de suivre ce cours en option, comme ils pourraient suivre des cours de dessin par ailleurs, des cours de danse ou des cours d'éducation physique.

Donc voilà, c'est aussi une piste sur laquelle nous travaillons, pour que nous ne perdions pas cet enseignement du monégasque, qui est effectivement quelque chose d'excessivement important, mis en place il y a déjà plus de vingt-cinq ans, et qu'il faut bien évidemment poursuivre.

M. le Président.- Nous pourrions aussi – pour terminer, une dernière idée – renforcer l'enseignement de cette langue aux non-scolarisés, donc à toute la population résidente qui aurait envie.

(Intervention hors micro, inaudible).

M. le Président.- Alors, ça existe.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Il y a des cours pour adultes, je vous engage à les suivre.

M. le Président.- Est-ce suffisant ? Est-ce que nous n'avons pas les moyens, par rapport à notre corps enseignant qui, apparemment, malheureusement, est un peu moins sollicité qu'auparavant par le nombre d'élèves en diminution, est-ce que nous ne pouvons pas renforcer les cours pour les résidents ? Je ne sais pas, c'est une question.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Je n'ai pas l'impression qu'ils soient, comment dirais-je, qu'ils soient vraiment plein.

M. le Président.- La publicité est-elle bien faite ?

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Je pense qu'il y a encore des places de libre avec les cours déjà en place. C'est l'Académie des langues dialectales qui s'occupe de cela.

M. le Président.- Nous pourrions mettre un coup de projecteur et faire un peu de communication sur l'enseignement de la langue monégasque en dehors des milieux scolaires pour l'ensemble des résidents.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Oui, pas de soucis.

M. le Président.- Je sais que cela existe, je sais qu'il y a des gens qui se donnent beaucoup de mal et qui le font avec passion, mais je trouve que ça mériterait peut-être un peu plus de promotion et de communication autour de ce thème. Je ne suis pas certain que tous les résidents soient parfaitement bien informés.

Je vois dans le public des gens qui font la moue, donc je confirme que tous les résidents ne sont pas parfaitement bien informés des cours gratuits de langue monégasque qui sont à leur disposition, Monsieur CELLARIO. Donc, si vous pouviez vous engager à faire un peu de communication autour de ces cours, s'il vous plaît.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Sans difficulté.

M. le Président.- Merci beaucoup. Vous êtes encore plusieurs à attendre la parole, sans doute sur d'autres sujets, puisque vous n'aviez pas souhaité intervenir sur celui de la langue monégasque.

Alors, dans l'ordre où vous l'avez demandé, nous arrivons tout d'abord à Pierre VAN KLAVEREN, puis à Brigitte BOCCONE, puis à Daniel BOERI.

Monsieur VAN KLAVEREN tout d'abord.

M. Pierre VAN KLAVEREN.- Merci Monsieur le Président.

Rapidement, j'avais eu l'occasion de le dire déjà en séance privée. Je voudrais saluer, effectivement, les efforts qui ont été faits sur l'orientation, et je voudrais m'arrêter plus particulièrement sur tout ce qui est filières et métiers techniques ou

technologiques, comme nous avons pu en parler. Ce n'est pas du tout un reproche parce que ce n'est pas du fait du Département, ni même d'ailleurs de la DENJS. Mais nous sommes dans un système – alors, est-ce que c'est le système français, est-ce européen – où nous sommes dans la course aux diplômes au niveau des jeunes, où, quelque part, nous voyons le fait de ne pas suivre d'études comme un échec.

Aujourd'hui, nous avons à Monaco un lycée technique qui est flambant neuf, qui a des professeurs de très grande qualité, comme tout l'enseignement d'ailleurs, avec des filières qui sont des filières très intéressantes. Nous avons des métiers manuels dont nous allons manquer très prochainement un peu partout et pas simplement à Monaco. Nous avons la filière hôtelière.

Et je pense effectivement, donc c'est plus une réflexion d'ordre général, qu'il faudrait que nous arrivions à montrer, à justifier que le fait de ne pas faire d'études longues, le fait de se diriger vers un métier manuel, n'est pas forcément un constat d'échec mais, bien au contraire, qu'il offre la possibilité de s'épanouir, de réussir et que ce n'est pas parce que nous allons vers ces filières là que nous sommes limités ou autres.

La Suisse a pu le faire au niveau de l'hôtellerie. A chaque fois que nous entendons quelqu'un qui dit qu'il a été diplômé et qu'il a fait des études d'hôtellerie en Suisse, c'est fabuleux. A Monaco, je pense que nous avons les moyens de le faire. Après, il faut changer les mœurs, mais je suis sûr que nous y arriverons. Merci.

M. le Président.- Merci. Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur vous répond.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Juste un mot pour vous remercier de vos propos sur l'enseignement technique d'une manière générale, et hôtelière en particulier.

C'est vrai que, malheureusement, dans notre système, et c'est plutôt franco-français, nous n'échappons pas vraiment à cela. L'enseignement technique a une sorte d'estampille « Technique égal de moins bonne qualité ». C'est totalement faux. C'est d'autant plus dramatique que les personnels qui œuvrent dans l'enseignement technique sont d'extrêmes qualités, fortement engagés auprès des élèves. Il y a des réussites brillantes qui sont là pour témoigner et de l'investissement des professeurs et de l'investissement des élèves, et il est vraiment dommageable que nous ayons cet *a priori* par rapport

à l'ensemble de l'enseignement, disons, non général, et que la filière des études supérieures, qui est certes, bien évidemment, très importante, soit présentée comme une sorte de filière quasi salvatrice et que tout le reste se trouve être de moins bonne qualité.

Donc, il y a effectivement un travail un peu de révolution culturelle à faire, un peu dans tous nos esprits, parce que c'est vrai d'une manière générale, c'est vrai aussi auprès des parents qui ont plutôt tendance à pousser leurs enfants à faire des études longues et brillantes, donc c'est un peu compliqué. Mais je crois que toute action, toute communication qui remet sur le devant de la scène la qualité de l'enseignement technique, et notamment de l'enseignement en hôtellerie que nous avons, qui est d'extrême qualité, est toujours bon, et je vous en remercie, je transmettrai aux équipes qui sont en charge de cela. Merci.

M. le Président.- Merci. Monsieur le Conseiller. Nous arrivons donc à la Vice-Présidente, Madame BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Oui. Monsieur le Président, avant de faire mon intervention, j'aimerais faire deux remarques par rapport à mes collègues.

Par rapport à l'enseignement de la langue monégasque, effectivement, il faut réfléchir aux plages horaires des emplois du temps des élèves, parce que quand vous avez un cours de langue monégasque le vendredi de 17 heures à 18 heures, c'est un petit peu difficile, ou quand vous avez un cours de langue monégasque entre midi et 13 heures, et vous allez en cours plutôt que d'aller manger, vous voyez. Je pense qu'il faut faire un global sur les matières comme cela, et établir les emplois du temps en adéquation avec ces matières qui méritent une heure beaucoup plus intéressante qu'en extrémité de journée ou entre midi et deux. C'est ma première remarque.

Ma seconde remarque, par rapport à l'intervention, que je salue, de M. VAN KLAVEREN, effectivement, nous en avons parlé en séance privée, sur les carrières sanitaires et sociales, et c'est vrai que les enseignants du Lycée Technique et Hôtelier de Monte-Carlo en parlent depuis des années. J'en ai parlé d'ailleurs en séance privée avec M. le Conseiller. Ce serait bien d'ouvrir cette filière qui est quand même très attendue. J'ai commencé à parler de cela il y a quand même plus de quinze ans. Donc merci si vous pouvez regarder un petit peu ce dossier et l'ouvrir.

M. le Président.- Alors, je demande que nous remettions le chronomètre à zéro, puisque vous allez maintenant intervenir sur un autre sujet. Donc, nous repartons pour trois minutes sur un nouveau sujet. Je vous en prie.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci Monsieur le Président. Donc, j'ai droit à un deuxième joker ce soir. Je vous en sais gré sur les suivantes.

M. le Président.- Non. C'est trois minutes par sujet, donc vous avez trois minutes sur le sujet que vous allez aborder maintenant. Il n'y a pas de joker là.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Alors, je voulais saluer ce soir, et j'en profite, nous l'avons déjà évoqué, la grande qualité de l'enseignement en Principauté, l'implication des personnels de la DENJS, ainsi que de l'ensemble des professeurs et de toute la communauté éducative.

D'ailleurs, cette communauté éducative s'implique au-delà de sa mission d'éducation, et mon intervention porte là-dessus, c'est sur la 30^{ème} Journée Internationale des Droits de l'Enfant, qui a rencontré cette année un franc succès.

Alors, nous avons pu voir, au cours de cette visite, des élèves, des professeurs, des chefs d'établissement, des bénévoles, des animateurs, des associations humanitaires de Monaco, des personnes du secteur économique, nos institutions bien sûr, qui se sont engagés à l'initiative de la DENJS avec un dynamisme rare et un véritable élan du cœur.

Grâce à eux, Monaco a été le seul pays, et j'insiste là-dessus, trente jours durant, à témoigner de son engagement pour la cause des enfants, par le biais d'actions d'informations et de sensibilisation menées dans les établissements scolaires de la Principauté, et dans les principaux lieux publics, avec la participation active des présidents d'associations humanitaires monégasques, et c'est un élan du cœur formidable, je tenais à le saluer ce soir.

Toute la Principauté a ainsi rappelé que la générosité et le partage sont inscrits dans l'ADN de notre Pays si exemplaire dans de nombreux domaines.

Je souhaite, en outre, rappeler que les fonds récoltés chaque année complètent utilement le soutien du Gouvernement et permettent à la DENJS d'aider, avec encore plus d'efficacité, l'action déterminante de terrain de plus de dix associations humanitaires qui ont leur siège en Principauté.

N'oublions pas également que ces fonds aident des élèves, des étudiants mais également des familles, des mères isolées, à traverser, avec plus de dignité, certaines épreuves parfois cruelles de la vie. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci Madame la Vice-Présidente. Monsieur CELLARIO.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Merci Madame la Vice-Présidente. Vous avez dit en termes, que je ne pourrais pas dire mieux, toute la qualité de l'investissement de l'ensemble de l'équipe pédagogique, des élèves autour de ces droits de l'enfant, et la manière dont, je crois, la Principauté a salué ce 30^{ème} anniversaire.

Ça fait trente ans que cet engagement est réel en Principauté, et c'est aussi un excellent moyen de faire prendre conscience aux élèves de cette problématique qu'est le droit des enfants. Voilà, merci pour eux, je transmettrai également votre salut.

M. le Président.- Merci. Nous passons maintenant à Monsieur Daniel BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci Monsieur le Président. Je crois que, sans le dire nous le disons, c'est qu'avec l'éducation, nous traitons d'abord de l'avenir. Et je voudrais dire en plus que les résultats du bac sont excellents.

Par ailleurs, c'est un point important auquel je tiens, vous savez qu'il y a le classement de l'OCDE, PISA, qui vient de sortir en 2019 avec les chiffres de 2018. La France – et vous avez dit que notre système est franco-français – est 23^{ème}. En trois ans, ils ont gagné trois places. Je rappelle que PISA s'adresse aux enfants de 15 ans, et à la fin de leur premier niveau d'études, où au fond nous traitons le problème : qu'est-ce qu'ils savent et qu'est-ce qu'ils savent faire avec ce qu'ils savent ? 23^{ème} dans l'OCDE, ce n'est pas très bon, donc je demande, je le répète, je trouve que Monaco devrait s'inscrire, indépendamment, au système PISA pour avoir une évaluation. Bon, il paraît que c'est compliqué, je veux bien, mais quand même, cette année, l'analyse montre quelque chose. Elle montre que c'est la pédagogie qui est en cause sur les résultats français. Donc je trouve qu'il serait intéressant – peut-être le faites-vous – que nous regardions comment la pédagogie s'inscrit dans le développement des enfants et de l'apprentissage.

Ça me paraît important car si nous ne voulons pas faire PISA pour des raisons que je veux bien croire, c'est bien de se dire comment nous progressons dans un pays où nous ne progressons pas beaucoup, parce que nous copions le modèle français. Le modèle français n'avance pas, et maintenant il risque d'avancer encore moins puisque pour faciliter le passage au bac, maintenant nous mettons le contrôle continu, qui compte tenu des contextes, nous aurons un peu plus de bac mais probablement une concurrence beaucoup plus violente de tous les pays d'Asie et d'ailleurs. Voilà, c'est juste le point que je voulais dire parce que je crois qu'il faut vraiment être sensible aux résultats. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci Monsieur BOERI. Nous écoutons Monsieur CELLARIO.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Oui. Alors, effectivement, nous sommes dans un système français puisque nous préparons les élèves aux examens terminaux de cycle français. Mais quand nous mesurons le niveau de réussite de nos élèves par rapport à la moyenne française, quand nous regardons la manière dont ils peuvent intégrer des établissements d'enseignement supérieur pour la poursuite de leurs études, je pense que nos méthodes, notre pédagogie, notre accompagnement des enfants, sont plutôt meilleurs que dans le système français et dans la moyenne française.

Alors, effectivement, le système PISA. Nous avons considéré que la mise en œuvre d'une telle évaluation était disproportionnée et posait trop de soucis par rapport à la Principauté. Il y a un questionnement permanent par les équipes pédagogiques de la Principauté sur la meilleure manière d'enseigner et de faire progresser les enfants. Et la mise en place de la transition numérique est encore un élément qui amène ce questionnement et qui va nous permettre de progresser en la matière. Donc, je crois qu'il faut avoir confiance dans notre corps enseignant, dans l'ensemble des professeurs qui œuvrent au quotidien pour la réussite de nos élèves. Les résultats de ces derniers montrent que cette confiance n'est pas mal placée du tout, bien au contraire.

M. le Président.- Merci Monsieur le Conseiller. Il n'y a plus d'interventions, donc nous allons passer au vote. Oui, Monsieur GRINDA demande la parole. Je vous en prie.

M. Jean-Louis GRINDA.- Vous savez, c'est comme les marronniers. Chaque année, je reviens avec le même sujet. Donc j'aimerais vous parler, une fois de plus, Monsieur CELLARIO, et comme j'en ai parlé déjà à votre prédécesseur, de musique-études jusqu'au bac. Je vous vois sourire. Alors moi, je voudrais quand même remettre, pour mes collègues, les choses en perspective. Nous avons un système d'éducation tout à fait formidable, je suis bien d'accord pour le reconnaître ici et rendre hommage à chacun de ce qui y contribue.

Nous faisons du sport-études et du musique-études, sauf que musique-études s'arrête à la 3^{ème}, et que les élèves doués en musique, qui voudraient faire de la musique après, sont obligés de le faire hors temps scolaire. Donc, c'est autre chose que trois heures de monégasque dont une à 17 heures le vendredi soir. C'est beaucoup plus compliqué. Ou alors de s'exiler – le mot est grand – à Nice, parce que là, il y a des lycées qui prennent le cursus musique.

Et je trouve dommage, Monsieur CELLARIO – je le redis chaque année – de mettre autant de moyens et autant de qualité dans les moyens avec l'Académie de musique, pour préparer le bien. Enfin, songez que dans ce pays, nous détectons les plus jeunes dès l'âge de 6-7 ans pour les orienter éventuellement vers la musique. C'est formidable. Nous créons des vocations, nous dépistons les talents. C'est quelque chose de vraiment remarquable. Quel dommage, quel dommage de ne pas aller au-delà ! Alors, on m'avait fait la réponse une fois, qui était savoureuse, on m'avait dit – j'utilise mon temps de parole parce que j'en profite, je passe à la télé.

(Rires dans l'hémicycle)

Donc, on m'a fait la réponse savoureuse, on m'a dit « Mais Monsieur GRINDA, si nous ne l'ouvrons pas, c'est tout simplement parce qu'il n'y a pas de demandes. ». Eh bien, il n'y avait pas de demandes parce qu'il n'y avait pas d'offres, bien évidemment ! Voilà, alors c'est sans doute un budget en plus, je sais bien, et au moment où il faut contenir les budgets. J'ai conscience de la chose mais honnêtement, ce n'est pas en cohérence, je vous le dis en conscience, ce n'est pas en cohérence je trouve, avec les efforts formidables que vous faites pour la musique-études jusqu'à la 3^{ème}. Voilà, je pense que c'est la dernière année que je le ferai. Merci.

M. le Président.- Merci Monsieur GRINDA. Nous écoutons Monsieur CELLARIO, bien sûr.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* C'est un dispositif qui réclame beaucoup de moyens, non seulement humains pour pouvoir le réaliser, mais également de salles pour permettre l'organisation des cours, et qui génère des complexités d'emploi du temps particulièrement difficiles. Nous avons relancé une étude en la matière l'an dernier. Elle n'a pas abouti du fait de cette complexité, et la réforme du baccalauréat nous a fait marquer un petit temps d'arrêt en la matière, parce que la réorganisation des cours dans le lycée, du fait de la réforme du baccalauréat, apparaissait relativement compliquée à gérer.

Donc, la chose est, je dirais, sur le métier, mais mise de côté du fait de la réforme du baccalauréat. Nous allons regarder, au vu de l'expérience que nous avons maintenant sur la réorganisation des emplois du temps, quelle serait l'incidence réelle de ce type d'organisation.

M. Jean-Louis GRINDA.- Bon, elle tombe à point nommé cette réforme du bac, puisque comme ça, on continue d'étudier le problème encore pour quelques années. Moi je vous dis, vraiment, et je pense, je sais que vous êtes de bonne foi, mais vous faites beaucoup de jeunes gens déçus avec cela parce que c'est très difficile de faire musique-études, vous le savez, et ce sont souvent les meilleurs élèves qui réussissent d'ailleurs à faire très bien les deux. Vous faites beaucoup de déçus, je le regrette, mais c'est comme ça, très bien.

Quand nous avons la chance d'avoir l'Académie de musique telle qu'elle est aujourd'hui, avec quand même des professeurs de grande qualité, qui dépendent de la Mairie d'ailleurs, et des gens qui ont envie de s'investir. Et n'oubliez pas une chose, c'est que nous cherchons, le Président de la Commission, tout à l'heure, disait, nous cherchons à faire des métiers qui seront utiles dans l'avenir. Mais combien y a-t-il de métiers dans la musique en Principauté ? Mais il y en a plusieurs dizaines, voire plus d'une centaine. Il y a beaucoup de personnes qui travaillent dans le monde de la musique en Principauté. Musiciens, artistes du chœur, enseignants. Voilà, donc si vous faites cela, vous allez donner de l'emploi à des personnes. Ce n'est pas pour me faire plaisir à moi que je dis cela. Il y a des vocations et il y a vraiment un gisement d'emplois ici-même, chez nous, en Principauté. Et je ne crois pas que ce soit moins important que le sport, vraiment pas. Voilà. Merci beaucoup.

M. le Président.- Nous allons écouter le Président de la Commission de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports. Moi, j'écoute. C'est vrai que nous n'en avons pas parlé en privé, donc j'entends ce soir M. GRINDA. La question que j'ai envie de poser, c'est : avons-nous une estimation du nombre potentiel d'élèves ? Parce que nous serons sans doute tous d'accord pour dire que ce que dit Jean-Louis GRINDA est tout à fait censé et s'il y a une demande d'un certain nombre d'élèves, bien sûr, il faudrait que Monaco se donne les moyens. Mais s'il y a, par contre, un élève tous les deux ans pour ce type de cursus, je ne sais pas, je pose la question.

(Intervention hors micro, inaudible).

M. Jean-Louis GRINDA.- Non, ce n'est pas un élève tous les deux ans, c'est même beaucoup plus que les trois élèves de langue monégasque en terminale. Nous parlons de plusieurs dizaines d'élèves. Nous pourrions absorber une vingtaine d'élèves, dirions-nous. Voilà. Mais tant que nous ne le faisons pas, nous ne le savons pas.

M. le Président.- Alors, si vous voulez, juste une remarque générale.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* L'hypothèse de travail était de douze élèves.

M. le Président.- Pardon Monsieur CELLARIO. J'ai été confronté dans mes anciennes fonctions au sein du Gouvernement, et je sais que M. GAMERDINGER l'est aujourd'hui, à des demandes, parfois en matière de santé aussi, où, et c'est tout à fait normal, les résidents souhaitent naturellement trouver, par exemple, tous les soins possibles dans notre hôpital. J'entends bien aussi que les élèves, quand ils ont une passion, souhaiteraient trouver en Principauté, évidemment, la formation qui leur permet d'aller au bout de cette passion. Ce que nous devons faire du côté des décideurs du Pays, c'est réfléchir, bien sûr, sur les enjeux et la proportionnalité des moyens engagés.

Alors, je ne connais pas le sujet de la formation supérieure musicale, donc j'écoute avec intérêt notre collègue. Je connais un peu mieux celui de la santé, et c'est vrai – et ce sont d'ailleurs des requêtes que je reçois encore parfois en tant que Président du Conseil National aujourd'hui – et je comprends cela, que des résidents de la Principauté – M. GAMERDINGER doit

en recevoir beaucoup plus que moi maintenant, bien sûr, dans les fonctions qu'il occupe de Ministre des Affaires Sociales et de la Santé – demandent, par exemple, quand nous devons aller à Nice ou à Lyon pour voir un neurochirurgien, d'avoir, évidemment, de la neurochirurgie à Monaco.

La réalité, quand nous ne faisons pas de démagogie, que nous regardons les choses avec objectivité, dans l'intérêt général, c'est qu'il y a tellement peu de demandes sur une population de patients comme la nôtre, que nous n'avons pas, que nous ne pouvons pas avoir un chirurgien à temps plein. Il s'embêterait, il ne pratiquerait plus la médecine suffisamment, il ne serait donc pas au niveau, et nous, nous aurions un service qui coûterait beaucoup d'argent et qui aurait peu d'intérêt. Je prends cet exemple que je connais bien, pour l'avoir arbitré. Ça fait toujours mal au cœur d'ailleurs de dire non, parce que nous avons envie, bien sûr, de pouvoir tout soigner.

Et je pense que c'est un peu la même chose au niveau de l'éducation. Je ne dis pas que c'est la réponse que je ferai à M. GRINDA, je ne connais pas le sujet. Je dis simplement que tout dépendrait du nombre de nos jeunes qui pourraient suivre cette formation. S'il justifie la création de classes, alors vous avez parfaitement raison. Et je suis sûr, M. GRINDA, pour bien vous connaître maintenant, que vous êtes un homme raisonnable. Si les statistiques démontraient qu'il y a très très peu de possibilités d'élèves, vous serez sans doute d'accord pour ne pas créer de classes pour un élève, je pense.

M. Jean-Louis GRINDA.- C'est toujours pareil, si nous ne le faisons pas, nous ne le saurons jamais. Regardez le nombre d'élèves qu'il y a. Enfin bon, je ne veux pas monopoliser la parole là-dessus. M. CELLARIO sait très bien, connaît très bien le sujet, connaît bien ma position. Je trouve dommage de créer des vocations avec vraiment beaucoup de talent – j'insiste là-dessus – et de ne pas faire l'effort d'aller au bout du processus jusqu'à la terminale, trois ans de plus. Je trouve ça dommage. Maintenant, ceux qui le veulent vraiment vont à Nice ou à Strasbourg. Je connais des jeunes qui sont obligés de « s'exiler ». Ce n'est pas non plus le drame, mais je voulais insister pour vous dire que c'est de l'emploi en Principauté. Ça, c'est une certitude car il y a un orchestre de cent musiciens, il y a un cadre de chœur de quarante personnes, il y a combien d'enseignants de la musique en Principauté ? Certainement plusieurs dizaines au moins, je n'ai pas le chiffre en tête. Peut-être cent. Donc, il y a quand même des débouchés professionnels et nous cherchons des débouchés

pour nos jeunes. Je ne fais pas du clientélisme en vous disant cela, vous le savez. Mais pour l'avoir vécu personnellement, j'en connais les difficultés. Merci beaucoup.

M. le Président.- Je comprends très bien qu'une famille et un enfant passionné de musique ressentent ce que vous nous dites ce soir. Donc c'est tout à fait légitime et compréhensible. Il y a peut-être un moyen. Monsieur CELLARIO, est-ce que nous ne pourrions pas interroger tous les élèves actuellement dans le cursus de la musique pour leur demander si une classe était créée à partir de – rappelez-moi M. GRINDA – la 3^{ème} et jusqu'à la terminale, combien de ces élèves continueraient cette formation ? Je pense que là, nous pourrions quand même avoir déjà une indication objective, et peut-être avec ce chiffre-là nous pourrions reprendre cette discussion. Parce que les deux thèses sont parfaitement légitimes. Moi, je crois que ce qui doit faire la différence, c'est quand même le potentiel d'élèves que nous aurions ou que nous n'aurions pas.

Monsieur MOUROU, je sais que vous souhaitiez également intervenir sur ce sujet.

M. Marc MOUROU.- Oui, merci Monsieur le Président. Je souhaite évidemment appuyer – je pense que nous le ferons tous dans cet hémicycle – les propos de M. GRINDA, évidemment avec un équilibre, c'est-à-dire d'abord la consultation. Si vous nous dites, Monsieur CELLARIO, qu'il y a une douzaine de jeunes qui serait potentiellement intéressée, ou pas, enfin à voir selon évidemment les chiffres, il faudrait voir aussi du côté de l'Académie. Est-ce que l'Académie, elle aussi, pourra assurer ce rôle ? Mais en tous cas, effectivement, si elle est évidemment demandeuse, ça paraît logique et légitime.

Je le rappelle, nous avons une jeune fille qui s'appelle Stella ALMONDO, qui est une jeune virtuose du piano, qui est Monégasque – nous l'avons reçue ici, au sein de l'hémicycle, et elle a eu une belle couverture – qui va partir faire ses études ensuite à Moscou, mais qui rentre totalement dans ce cadre, et qui, évidemment, je pense, fera la fierté de Monaco, des Monégasques et de toute la Principauté.

Donc, c'est une piste vraiment à privilégier. Mais plusieurs interrogations : y aura-t-il un vrai besoin ? Un nombre suffisant ? Est-ce que l'Académie pourra absorber aussi ces cours après la 3^{ème} ? En tous cas, ce qui est vrai, c'est qu'il y a des parents qui sont en demande, des parents musiciens. Cette question mérite d'être vue, les prochains mois. Je pense que

nous sommes tous obligés de nous associer, et tout le monde sera d'accord sur le fait que si nous pouvons avoir des classes musicales avec un potentiel pour Monaco, et des jeunes qui représentent la Principauté dans les métiers ou encore au niveau international, comme le fera, nous l'espérons tous, Stella ALMONDO, ce sera évidemment un grand plus pour la Principauté. Merci.

M. le Président.- Merci Monsieur MOUROU. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur CELLARIO, pourrions-nous quand même avoir quelques études statistiques dans les prochains mois ?

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Oui, l'étude mérite d'être, comment dirais-je, approfondie, avec toujours l'inconnue de la réforme du baccalauréat qui impose des options et qui rend compliquée la mise en œuvre des choses. Nous le touchons du doigt avec le sport où, effectivement, si nous voulons pouvoir poursuivre une activité sportive de vingt heures par semaine, il y a des options du baccalauréat qui ne sont plus faisables.

Donc, la difficulté, c'est de faire prendre une décision ou une orientation fiable par des élèves qui ne sont pas encore en position de vraiment choisir l'option. L'option se détermine en 1^{ère}, et donc, dire en 3^{ème} ou en 2^{nde} « Oui je vais faire ça, oui je suis intéressé par une classe », qu'elle soit sportive ou qu'elle soit musicale, quand après nous nous confrontons à la réalité de quelle option je prends pour le baccalauréat, la pesée est assez délicate.

Donc oui, l'étude, nous l'avons engagée et nous allons la poursuivre. Ce n'est pas si simple que cela. C'est uniquement ce que je voulais indiquer par rapport à ces options du baccalauréat, cette réforme du baccalauréat qui est venue compliquer énormément le choix des élèves, la problématique des emplois du temps bien évidemment, mais surtout le choix des élèves.

M. le Président.- Oui, Monsieur GRINDA, je vous en prie.

M. Jean-Louis GRINDA.- Nous n'allons pas passer la soirée là-dessus. Mais néanmoins Monsieur le Ministre, vous nous dites que c'est compliqué, et vous avez raison. Et si c'était simple, il suffirait d'appuyer sur un bouton, ce serait fait et nous l'aurions déjà fait avant, nous sommes bien d'accord.

Néanmoins, vous dites « Les jeunes, lorsque nous les envoyons là-dedans malgré les difficultés » mais j'attire votre attention sur une chose, c'est qu'aussi bien en sport qu'en danse, qu'en musique, ce sont de très lourds investissements personnels de temps. Car ce n'est pas que le temps scolaire, c'est au-delà. C'est une hygiène de vie, c'est une pratique du sport ou de l'instrument, ou de la danse pour parler de la danse qui est tellement importante ici dans notre pays. Et je crois que vraiment, nous aurions tout intérêt à regarder cela d'encore plus près, mais je vous fais toute confiance.

M. le Président.- Alors Monsieur CELLARIO, je suis désolé de rajouter une demande qui a été discutée pendant la période où nous rencontrions les Monégasques, pour préparer les projets des listes, et qui figure comme un engagement de la majorité. Ça fait deux ans que nous sommes là, je crois que c'est important d'en parler, d'en reparler.

Nous avons un enseignement exceptionnel, nous avons des résultats exceptionnels au baccalauréat. Nous avons des professeurs remarquables, nous avons des locaux parmi les plus performants, le matériel qu'il faut, nous avons fait de gros efforts pour se mettre au niveau, et nous le sommes, au niveau du digital, et même en avance désormais dans beaucoup de domaines. Nous avons aussi des élèves en nombre limité par classe. Et alors, pourquoi ne pas utiliser ces locaux, ces professeurs, pour offrir – et alors là, ce n'est pas quelques élèves par an – des classes préparatoires pour poursuivre après le baccalauréat, l'excellence que nous avons de notre enseignement ? Il y a de quoi faire des classes préparatoires de très bon niveau à Monaco. Donc, pourquoi se priver ? Nous en avons déjà parlé, vous nous avez donné des arguments, mais enfin, c'est toujours pareil, tout est toujours compliqué et puis quand on veut, tout devient simple. Donc, s'il y a la volonté, je pense que trouver deux salles de classe en Principauté et demander à des professeurs de s'y intéresser, ou peut-être de recruter quelques professeurs, cela est parfaitement dans les moyens de la Principauté. Donc, ces classes préparatoires au haut enseignement commercial et aux grandes écoles d'ingénieurs, sont franchement demandées, et je prends le pari que nous avons les statistiques pour en justifier pleinement la création. Vous voyez, là, je n'ai pas de doute.

Monsieur le Président de la Commission de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports.

M. Marc MOUROU.- Oui, totalement Monsieur le Président. Pour appuyer vos propos, j'avais d'ailleurs rencontré le proviseur du Lycée Albert 1^{er}, Pierre CELLARIO, qui avait un petit peu discuté avec moi, effectivement, dès la première année et l'année dernière. Ça paraît un petit peu compliqué et il va falloir un petit peu de temps pour mettre en place, mais là, pour le coup, le besoin, je pense qu'il est totalement avéré. Il y aura de très nombreux étudiants qui seront concernés et qui seront demandeurs, donc c'est une question, je pense, dans les prochains mois et dans les prochaines années, sur laquelle il faut réfléchir, pour que ce soit, évidemment, bien étudié et bien calé, car ce sera très bénéfique et formateur pour tous les étudiants de Monaco qui désirent faire des classes préparatoires, ici, en Principauté.

M. le Président.- Franchement, Monsieur CELLARIO, c'est dommage que l'excellence de notre enseignement, nous ne le mettions pas aussi à disposition de nos élèves à partir de l'après bac et donc des classes prépas. Je suis certain qu'avec les moyens de notre éducation nationale et de la Principauté, nous pourrions leur donner le meilleur accompagnement pour les aider au mieux à réussir aux grands concours. C'est l'intérêt de Monaco, c'est l'intérêt des élèves et ce serait excellent pour notre image. C'est bien d'avoir de bons résultats au bac, mais ce serait plus prestigieux si demain nous pouvions nous situer dans les bons établissements français au niveau des classes prépas, excusez-moi, ça a un autre retentissement qu'au niveau du bac. Nous ne parlons pas d'Henri IV ou des grands établissements français pour leurs résultats au bac – ou du Lycée Massena dans la région, nous en parlons par rapport aux résultats des classes préparatoires.

Monsieur SEYDOUX.

M. Balthazar SEYDOUX.- Oui, merci Monsieur le Président. Bonjour Monsieur le Conseiller de Gouvernement. Oui, j'avais une petite question. En fait, nous sommes très bien au niveau de notre éducation et je rajoute, il faut être très fier.

Mais moi, ce que j'aimerais savoir, c'est combien il y a d'élèves qui sortent donc de Monaco, qui ont fait le public ou le privé, qui vont intégrer les trois Parisiennes, *HEC*, *l'ESSEC*, *l'ESCP*, ou qui vont intégrer Polytechnique ou les Mines, ou qui vont intégrer la *London School of Economics* ? Parce qu'aujourd'hui, il ne faut pas se comparer à 100 % de bac. Les vingt meilleurs lycées ont 100 %. Il faut se comparer, si nous voulons être ambitieux, à Louis

le Grand, à H4 et à ces écoles-là, parce que 98 % du bac, vous avez la moitié des lycées en France qui ont ces taux.

Et nous savons qu'à l'époque, enfin à mon époque, quand nous avons mention très bien, nous étions invités à Matignon, nous recevions pratiquement 1.000 €. Aujourd'hui, dans une classe, vous avez pratiquement dix mentions très bien par classe. Quand nous avons mention très bien, nous intégrions *Sciences Po Paris* directement. Aujourd'hui, les choses ont un peu évolué, la barrière n'est plus au baccalauréat, elle est après.

Donc moi, j'aimerais bien qu'il y ait un suivi parce que nous sommes ambitieux, mais voilà, si vous pouviez donner au Conseil National l'ensemble des élèves qui, ces trois dernières années, ont intégré les trois meilleures écoles de commerce, les trois meilleures écoles d'ingénieurs, au moins nous saurions si nous sommes vraiment au niveau que nous estimons ou si nous sommes un peu trop centrés sur nous-mêmes. Voilà, si vous pouviez nous donner cette information, ce serait intéressant.

M. le Président.- Je voudrais juste nuancer un tout petit peu. Je suis convaincu – M. CELLARIO a sûrement les statistiques en mains – que notre lycée est parmi les tous premiers. Il n'y a pas la moitié des établissements français qui ont 98 % de réussite. La moyenne française de réussite au bac, vous l'avez, elle est d'un peu plus de 80 %. Mais nous avons la même finalité dans nos interventions, Monsieur SEYDOUX. Nous aimerions que cette excellence de l'enseignement nous la mettions aussi à disposition des élèves qui ont envie, après le bac, de préparer les grandes écoles. Donc nous avons la même conclusion.

Et on nous dit qu'il n'y a pas d'espaces au Lycée, mais vous avez un Lycée technique et hôtelier qui est largement disponible, avec des surfaces non utilisées. Pourquoi ne pas passer le BTS au Lycée Technique ? Et dans ce cas-là, vous libérez des salles aux lycées pour avoir des prépas. Parce que, quand on veut, on peut. Monsieur GRINDA, on nous dit toujours que tout est compliqué, mais enfin, à un moment, il faut dire aussi que quand nous avons de la volonté, tout devient simple. Je crois que tout dépend si nous voulons ou si nous ne voulons pas. Alors si vous ne voulez pas, tout est compliqué, ça c'est sûr Monsieur CELLARIO.

(Rires dans l'hémicycle)

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Je ne vais pas vous dire que tout n'est pas aussi simple que cela. Il y a effectivement le problème de place, il y a le problème du niveau des professeurs, le recrutement des professeurs. Il y a aussi l'émulation parce que pourquoi recherchons-nous une place à Louis le Grand plutôt que dans un lycée quelconque ? C'est parce qu'il y a aussi l'émulation, et donc c'est aussi un paramètre dont il faut tenir compte pour permettre à nos élèves qui deviennent des étudiants de l'enseignement supérieur de se confronter à d'autres, à des niveaux différents pour pouvoir progresser. Donc, tout ceci doit être regardé, et pas uniquement d'avoir des classes préparatoires pour, je dirais, le plaisir d'avoir des classes préparatoires.

Alors, pour répondre à votre question, Monsieur SEYDOUX, je n'ai pas la statistique du nombre d'élèves qui ont intégré les établissements prestigieux. Je vous l'amènerai, mais je ne l'ai pas en tête. Ce que je peux vous dire, c'est que par rapport à la liste des très grandes écoles que nous avons établie, 23 élèves, me semble-t-il, ont intégré une telle filière. Ce qui montre déjà, qui donne une petite réponse à la problématique qui est la vôtre. Je regarderai pour avoir un panel un petit peu plus large à pouvoir vous apporter.

M. Balthazar SEYDOUX.- Sur combien d'élèves ?

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* C'est sur un peu plus de 750 boursiers. Ce sont évidemment des boursiers. Ça donne aussi, effectivement, la lumière du niveau, mais également aussi des éléments souhaités par les élèves. Tout le monde ne souhaite pas intégrer de telles écoles.

M. le Président.- Monsieur MOUROU, je vous en prie.

M. Marc MOUROU.- Juste pour un complément. Ce que vous avez dit Monsieur CELLARIO est très vrai. Pour répondre à Monsieur SEYDOUX, ce sont donc 23 étudiants sur les TGE (Très grandes écoles) qui sont Monégasques, sur plus de 750 boursiers. Eux sont Monégasques et résidents. Voilà, ce ne sont pas uniquement des Monégasques. Les plus de 700 ne sont évidemment pas tous Monégasques, par contre, les 23 sont bien Monégasques, ceux qui ont intégré les TGE, sur à peu près 300 et 400 boursiers Monégasques, et donc les TGE sont évidemment

HEC, ESCP, ESSEC ou autres, mais également *Sciences Po*. Il y a aussi évidemment toutes les universités américaines, la BOCCONI en Italie, et d'autres, absolument.

M. le Président.- Oui, et puis il y a énormément de grandes écoles qui ne sont pas forcément parmi les trois ou les cinq meilleures, mais qui sont de très bonnes écoles de formation en France. Et donc, les classes prépas ne sont pas que pour les trois grandes, c'est aussi pour de nombreuses écoles de qualité qui ont un recrutement peut-être un petit peu moins exigeant, mais qui recrutent tout de même des élèves de qualité et qui dispensent le même enseignement que les meilleures écoles, et qui forment d'excellents cadres et managers ou ingénieurs.

Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Je suis content d'apprendre le succès que connaissent ces bourses TGE, puisque lorsque nous avons bataillé pour les créer et il y avait un certain scepticisme. Nous nous demandions si c'était bien censé, bien utile. Je vois qu'au fil des années qui passent, le nombre d'étudiants monégasques qui, grâce à ces bourses TGE, peuvent mener à bien leur projet, ne cesse de croître, et je suis vraiment très satisfait de ce résultat.

M. le Président.- Oui Monsieur MOUROU.

M. Marc MOUROU.- Merci Monsieur le Président. Dans le prolongement, justement, de l'intervention de M. ROBINO, je tiens à lui rendre hommage puisque c'est grâce à lui, et c'était sous la précédente mandature, qu'il avait impulsé cette nouvelle demande de la part du Conseil National sur les TGE, et nous le voyons, elle a bien porté ses fruits. Donc, un grand bravo à M. ROBINO.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO, rien à ajouter ? Oui, Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Je ne peux pas résister pour dire que mon successeur a fait bien mieux.

M. le Président.- Bien. Très bien. C'est un vrai sujet. C'est vrai que nous en parlons depuis deux ans Monsieur CELLARIO. Moi, je pense que nous pourrions, pareillement que pour la musique, demander aux élèves de terminale, voire même aux élèves du secondaire, combien seraient intéressés

de suivre une classe préparatoire en Principauté de Monaco. Alors, bien sûr, nous n'allons pas vous demander des classes préparatoires très spécialisées. Il y a vétérinaire *etc.* Il n'y aura pas un potentiel suffisant à Monaco. S'il y a un élève ou deux élèves par an, ce n'est évidemment pas suffisant. Mais je suis convaincu que nous pouvons remplir une classe de qualité, aussi bien dans le domaine des ingénieurs que dans le domaine du commercial.

Donc, si vous voulez, pour que nous évitions, comme nous l'avons fait sur les bus, trop longtemps d'ailleurs, sur la gratuité des bus, d'échanger des assertions non démontrées de part et d'autre, je pense que nous devrions établir des statistiques auprès des élèves en cours de formation en Principauté. Voyons combien d'élèves seraient intéressés, comme pour la musique. Vous voulez bien, Monsieur CELLARIO ? Donc, nous reposerons une question dans quelques mois sur tout cela.

Madame DITTLLOT encore, avant que nous mettions aux voix.

(Intervention hors micro, inaudible).

M. le Président.- Votre micro n'est pas branché. Voilà.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci. Je reviens un tout petit peu en arrière pour dire que pour intégrer une classe préparatoire actuellement, il faut non seulement avoir obtenu le bac si possible avec mention et avec de très bonnes notes donc, mais il y a également un dossier qui est établi par l'établissement. Et il faut savoir que le Lycée Albert 1^{er} est particulièrement reconnu par les établissements français qui ont des classes préparatoires pour être un lycée qui envoie des dossiers très rigoureux sur les élèves, et qui montre une certaine sévérité même dans les appréciations. Donc, je voulais souligner ceci.

(Mme Nathalie AMORATTI-BLANC est sortie de l'hémicycle)

M. le Président.- Oui, vous avez tout à fait raison. Il y a certes les familles de Monaco, bien sûr, qui ont des enfants dans l'enseignement secondaire qui pourraient avoir envie d'en bénéficier, mais nous

sommes aussi très attractifs. Donc, je suis certain que si nous nous lançons dans ces classes prépas – et je rends hommage encore une fois ce soir à la qualité de l'enseignement dans ce pays et à toutes celles et tous ceux qui y contribuent – nous attirerions énormément d'élèves aussi, de l'extérieur de la Principauté, si nous le voulions. Donc, nous n'aurions aucun problème, c'est certain, pour avoir des classes de haut niveau pour préparer nos élèves aux écoles d'ingénieurs et de commerce.

Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 27 est adopté.

(Adopté,

Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

M. Pierre BARDY,

Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,

M. Daniel BOERI, Mme Michèle DITTLLOT,

M. Jean-Charles EMMERICH,

Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,

Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,

Mme Marine GRISOUL,

MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,

Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT,

Christophe ROBINO, Guillaume ROSE,

Balthazar SEYDOUX,

Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN

voient pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 28 - ÉDUCATION NATIONALE LYCÉE	
328.010 : FRAIS DE PERSONNEL	8 399 000
328.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	96 100
TOTAL DU CHAPITRE CH. 28 - ÉDUCATION NATIONALE LYCÉE	8 495 100

M. le Président.- Nous avons déjà parlé du lycée indirectement à travers nos échanges.

Je mets donc aux voix

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 28 est adopté.

(Adopté,
Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
M. Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
M. Daniel BOERI, Mme Michèle DITTLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,
Franck LOBONO,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT,
Christophe ROBINO, Guillaume ROSE,
Balthazar SEYDOUX,
Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 29 - ÉDUCATION NATIONALE COLLÈGE CHARLES III	
329.010 : FRAIS DE PERSONNEL	9 049 000
329.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	130 200
TOTAL DU CHAPITRE CH. 29 - ÉDUCATION NATIONALE COLLÈGE CHARLES III	9 179 200

M. le Président.- Pas d'intervention.

Je mets donc aux voix

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 29 est adopté.

(Adopté,
Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
M. Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
M. Daniel BOERI, Mme Michèle DITTLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,
Franck LOBONO,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT,
Christophe ROBINO, Guillaume ROSE,
Balthazar SEYDOUX,
Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 30 - ÉDUCATION NATIONALE ÉCOLE SAINT-CHARLES	
330.010 : FRAIS DE PERSONNEL	2 987 500
330.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	38 500
TOTAL DU CHAPITRE CH. 30 ÉDUCATION NATIONALE ÉCOLE SAINT-CHARLES	3 026 000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention.

Je mets donc aux voix

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 30 est adopté.

(Adopté,
Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
M. Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
M. Daniel BOERI, Mme Michèle DITTLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,
Franck LOBONO,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT,
Christophe ROBINO, Guillaume ROSE,
Balthazar SEYDOUX,
Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 31 - ÉDUCATION NATIONALE ÉCOLE DE FONTVIEILLE	
331.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 901 100
331.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	27 900
TOTAL DU CHAPITRE CH. 31 - ÉDUCATION NATIONALE ÉCOLE DE FONTVIEILLE	1 929 000

M. le Président.- Je mets aux voix

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 31 est adopté.

(Adopté,

Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

M. Pierre BARDY,

Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,

M. Daniel BOERI, Mme Michèle DITTLLOT,

M. Jean-Charles EMMERICH,

Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,

Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,

Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,

Franck LOBONO,

Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT,

Christophe ROBINO, Guillaume ROSE,

Balthazar SEYDOUX,

Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN

votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 32 - ÉDUCATION NATIONALE ÉCOLE DE LA CONDAMINE	
332.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 693 700
332.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	32 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 32 - ÉDUCATION NATIONALE ÉCOLE DE LA CONDAMINE	1 725 700

M. le Président.-

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 32 est adopté.

(Adopté,

Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

M. Pierre BARDY,

Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,

M. Daniel BOERI, Mme Michèle DITTLLOT,

M. Jean-Charles EMMERICH,

Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,

Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,

Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,

Franck LOBONO,

Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT,

Christophe ROBINO, Guillaume ROSE,

Balthazar SEYDOUX,

Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN

votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 33 - ÉDUCATION NATIONALE ÉCOLE DES REVOIRES	
333.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 653 600
333.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	25 600
TOTAL DU CHAPITRE CH. 33 - ÉDUCATION NATIONALE ÉCOLE DES REVOIRES	1 679 200

M. le Président.-

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 33 est adopté.

(Adopté,

Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

M. Pierre BARDY,

Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,

M. Daniel BOERI, Mme Michèle DITTLLOT,

M. Jean-Charles EMMERICH,

Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,

Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,

Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,

Franck LOBONO,

Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT,

Christophe ROBINO, Guillaume ROSE,

Balthazar SEYDOUX,

Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN

votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 34 - ÉDUCATION NATIONALE LYCÉE TECHNIQUE	
334.010 : FRAIS DE PERSONNEL	6 627 000
334.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	361 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 34 - ÉDUCATION NATIONALE LYCÉE TECHNIQUE	6 988 000

(Retour de Mme Nathalie AMORATTI-BLANC)

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 34 est adopté.

(Adopté,

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
M. Daniel BOERI, Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,
Franck LOBONO,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT,
Christophe ROBINO, Guillaume ROSE,
Balthazar SEYDOUX,
Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 36 - ÉDUCATION NATIONALE ÉCOLE DU PARC	
336.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 068 500
336.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	18 100
TOTAL DU CHAPITRE CH. 36 - ÉDUCATION NATIONALE ÉCOLE DU PARC	1 086 600

M. le Président.- Je mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 36 est adopté.

(Adopté,

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
M. Daniel BOERI, Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,
Franck LOBONO,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT,
Christophe ROBINO, Guillaume ROSE,
Balthazar SEYDOUX,
Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 37 - ÉDUCATION NATIONALE PRÉ-SCOLAIRE CARMES	
337.010 : FRAIS DE PERSONNEL	989 000
337.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	12 800
TOTAL DU CHAPITRE CH. 37 - ÉDUCATION NATIONALE PRÉ-SCOLAIRE CARMES	1 001 800

M. le Président.-

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 37 est adopté.

(Adopté,

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
M. Daniel BOERI, Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT,
Christophe ROBINO, Guillaume ROSE,
Balthazar SEYDOUX,
Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).

(Mme Marie-Noëlle GIBELLI est sortie de l'hémicycle)

M. le Secrétaire Général.-

CH. 40 - ÉDUCATION NATIONALE CENTRE AÉRÉ	
340.010 : FRAIS DE PERSONNEL	418 000
340.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	376 100
TOTAL DU CHAPITRE CH. 40 - ÉDUCATION NATIONALE CENTRE AÉRÉ	794 100

M. le Président.- Je mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 40 est adopté.

(Adopté,
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
M. Daniel BOERI, Mme Michèle DITTLT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX,
Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 41 - ÉDUCATION NATIONALE ÉCOLE LE STELLA	
341.010 : FRAIS DE PERSONNEL	979 500
341.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	18 100
TOTAL DU CHAPITRE CH. 41 - ÉDUCATION NATIONALE ÉCOLE LE STELLA	997 600

M. le Président.- Madame la Vice-Présidente intervient sur le chapitre 41, donc l'école Stella.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Oui. Monsieur le Président, je vous remercie. Je voudrais attirer l'attention de Monsieur le Conseiller sur la dangerosité devant l'école Stella. Alors, non pas, et je vous remercie Madame GRAMAGLIA, sur la question du dos d'âne qui a été fait et, effectivement, les véhicules descendent plus doucement maintenant. Je voulais juste parler de la rue qui permet de rentrer dans le parking devant l'école Stella. Régulièrement, il y a des véhicules qui sont stationnés à cet endroit-là. Moi, j'habite juste en face, à l'immeuble les Agaves et, régulièrement, nous nous mettons tous dans des colères noires, parce que lorsque les véhicules sont stationnés à cet emplacement qui est une voie publique, et d'ailleurs en sens interdit, les véhicules passent sur la rue Aurégli.

Donc, vous imaginez bien, qu'un jour, un accident grave pouvait intervenir. Vous comprenez le sens de la circulation, Monsieur le Conseiller ? Parce que je ne sais pas si vous visualisez bien la dangerosité

de cet endroit. Lorsque vous êtes devant l'école Stella, vous avez donc une place qui n'est pas une place de stationnement, qui permet d'entrer dans le parking, qui est en sens interdit pour les véhicules qui descendent, bien entendu. Régulièrement, sur cet endroit, sont stationnés des véhicules qui livrent un petit peu tous les endroits attenants à cette place. Et donc, les véhicules qui veulent rentrer dans le parking passent sur la rue. Vous imaginez bien, et à plusieurs reprises, nous nous sommes trouvés dans des moments ultra délicats quant à un éventuel accident, surtout avec des véhicules à moteurs qui descendent sur cette route à une plus ou moins vive allure.

Donc, je vous engage, Monsieur le Conseiller, à faire bien attention et à mettre éventuellement des effectifs de police, ou faire des contrôles plus accrus, voire par la caméra qui est exactement située à cet endroit-là, pour éviter que des véhicules puissent stationner, voire éventuellement demander à l'agent du parking Aurégli de surveiller un petit peu à des moments divers, et pour éviter que des véhicules n'empruntent, en sens interdit, la descente. Parce qu'un jour, il va vraiment y avoir un accident très grave à cet endroit-là. Voilà, Monsieur le Président, je vous remercie.

M. le Président.- Et je suis sûr que c'est très simple à réaliser, parce que le responsable gouvernemental qui a l'autorité sur la sécurité et la police est aussi celui qui a l'autorité sur l'éducation nationale. Il devrait donc rapidement être d'accord avec lui-même pour nous dire oui. C'est simple.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Oui, des fois, nous sommes un peu schizophrènes. Mais cela étant, je vais faire regarder la chose, vous avez raison.

(*Mme Marie-Noëlle GIBELLI et Mme Marine GRISOUL sont sorties de l'hémicycle*)

M. le Président.- Merci beaucoup. Très bien. Donc, je vais mettre aux voix, s'il n'y a pas d'autres interventions sur l'école Stella.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 41 est adopté.

(Adopté,
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC,
M. Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
M. Daniel BOERI,
Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Jean-Louis GRINDA, Franck JULIEN,
Franck LOBONO, Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT,
Christophe ROBINO, Guillaume ROSE,
Balthazar SEYDOUX,
Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 42 - ÉDUCATION NATIONALE - CENTRE D'INFORMATION	
342.010 : FRAIS DE PERSONNEL	153 000
342.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	109 100
TOTAL DU CHAPITRE CH. 42 - ÉDUCATION NATIONALE - CENTRE D'INFORMATION	262 100

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 42 est adopté.

(Adopté,
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC,
M. Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
M. Daniel BOERI,
Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Jean-Louis GRINDA, Franck JULIEN,
Franck LOBONO, Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT,
Christophe ROBINO, Guillaume ROSE,
Balthazar SEYDOUX,
Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 43 - ÉDUCATION NATIONALE - CENTRE DE FORM. PÉDAGOGIQUE	
343.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 021 000
343.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	15 400
TOTAL DU CHAPITRE CH. 43 - ÉDUCATION NATIONALE - CENTRE DE FORM. PÉDAGOGIQUE	1 036 400

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je le mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 43 est adopté.

(Adopté,
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
M. Daniel BOERI, Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Jean-Louis GRINDA, Franck JULIEN,
Franck LOBONO,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT,
Christophe ROBINO, Guillaume ROSE,
Balthazar SEYDOUX,
Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 46 - ÉDUCATION NATIONALE - STADE LOUIS II	
CF ANNEXE P50	
TOTAL DU CHAPITRE CH. 46 - ÉDUCATION NATIONALE - STADE LOUIS II	11 648 000

M. le Président.- Nous avons longuement parlé du Stade Louis II dans le cadre de la section 7 – Equipement, donc je ne pense pas qu'il y ait d'intervention. Il n'y en a pas, je mets donc aux voix.

Je rappelle que le Gouvernement doit nous donner une réponse par rapport à l'aménagement du Stade des Moneghetti, que nous souhaitons le plus valorisant possible du potentiel du terrain, ce qui n'était pas le cas dans un premier projet que

nous avons pu faire corriger et puis qui a été revu malheureusement dans la mauvaise direction puis, suite à notre réaction, qui est de nouveau mis en arbitrage.

Quant au Stade Louis II, nous attendons aussi vos arbitrages, sachant que le Conseil National est assez sceptique sur l'idée de supprimer des places de parkings au Stade Louis II pour faire une salle de plus, alors que nous n'avons déjà, à notre avis, pas suffisamment de places de parkings. Nous avons beaucoup parlé des soirs de matchs en séance privée, mais il n'y a pas que cela. Il y a aussi tous les salariés de Fontvieille qui ont besoin de ce parking. Si nous supprimons des places, nous allons supprimer, à des centaines de salariés, des possibilités d'accès à leur entreprise. Donc, nous attendons. Le Gouvernement nous a dit qu'il reviendrait vers nous. Je ne veux pas aller plus loin ce soir, si ce n'est pour dire que nous avons déjà longuement parlé du Stade Louis II.

Ainsi donc, si vous voulez bien, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 46 est adopté.

(Adopté,

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
M. Daniel BOERI, Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Jean-Louis GRINDA, Franck JULIEN,
Franck LOBONO,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT,
Christophe ROBINO, Guillaume ROSE,
Balthazar SEYDOUX,
Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 47 - INSTITUT DU PATRIMOINE	
347.010 : FRAIS DE PERSONNEL	283 000
347.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	116 000
347.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATÉRIEL	25 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 47 - INSTITUT DU PATRIMOINE	424 000

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur le Président de la Commission de la Culture et du Patrimoine.

M. Daniel BOERI.- Voilà. Simplement pour dire donc que cette année, avec la Commission de la Culture et du Patrimoine, nous ferons un point sur le fonctionnement de l'Institut du Patrimoine et du Conseil du Patrimoine. Nous avons dit que nous le ferions au bout de trois ans, la période arrive, et nous le ferons incessamment sous peu.

(Retour de Mme Marie-Noëlle GIBELLI)

M. le Président.- Merci. Je vais mettre aux voix ce chapitre s'il n'y a plus d'intervention.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 47 est adopté.

(Adopté,

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
M. Daniel BOERI, Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI, MM. Jean-Louis GRINDA,
Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX,
Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 48 - FORCE PUBLIQUE POMPIERS	
348.010 : FRAIS DE PERSONNEL	8 791 000
348.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	289 500
348.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATÉRIEL	802 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 48 - FORCE PUBLIQUE POMPIERS	9 882 500

M. le Président.- Nous écoutons notre collègue Fabrice NOTARI, qui demande la parole.

M. Fabrice NOTARI.- Merci Monsieur le Président. Je veux juste souligner l'excellence du travail fait par le Corps des Sapeurs-Pompiers, puisque ce sont des gens qui ont beaucoup de courage, ils sont engagés tous les jours et quasiment 24h/24h.

Surtout, ils ont une augmentation du travail, si nous pouvons dire ça comme ça, qui est très forte. Parce que, non seulement nous avons vécu des conditions météorologiques très compliquées à Monaco, avec les pluies, la mer, les orages, mais aussi en raison des personnes qui les appellent pour tout et pour rien parce que souvent c'est un moyen de pallier à certains problèmes.

Il faut aussi associer les communes limitrophes, puisque souvent les pompiers interviennent dans les communes limitrophes. Et donc, je voulais juste féliciter ces pompiers, et aussi dire qu'ils attendent une troisième caserne avec une grande impatience.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur NOTARI, pour cette intervention, qui, je suis certain, est partagée par tous vos collègues et par moi-même, pour rendre hommage à ce Corps des Sapeurs-Pompiers de la Principauté qui est tellement utile et tellement apprécié par les résidents de ce pays. Je ne reviens pas sur tous les arguments que vous avez développés.

Monsieur ROBINO, sur le même sujet, oui.

M. Christophe ROBINO.- Merci Monsieur le Président. Ecoutez, je m'associe bien évidemment, comme j'ai déjà pu le faire par le passé, aux remerciements de M. NOTARI au Corps des Sapeurs-Pompiers. Et il a soulevé un point qui me paraît important. C'est celui, effectivement, du nombre de missions auquel ils doivent faire face, avec des effectifs qui finalement augmentent peu.

Et je sais que la difficulté réside dans l'étroitesse des casernes, qui ne permet pas, malheureusement, d'augmenter de façon conséquente les effectifs, sauf à loger les sapeurs-pompiers sur le territoire français, c'est-à-dire à distance du territoire monégasque, et donc, ne leur permettant pas forcément d'intervenir dans les meilleurs délais. Quoi qu'il en soit, c'est un réel problème. Je crois que, pour en avoir discuté avec certains d'entre eux et un certain nombre de leurs officiers, il y a une vraie problématique d'effectifs au regard des missions effectuées, et c'est une raison d'autant plus grande de leur rendre hommage, puisqu'ils ne ménagent pas leur peine, à tout moment de l'année.

M. le Président.- Merci. Donc, nous écoutons Monsieur CELLARIO.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Merci pour l'hommage que vous rendez aux sapeurs-pompiers. Effectivement, leurs missions, c'est de sauver ou périr, et effectivement, ils sont toujours 24h/24h, 365 jours/an au service des résidents, au service également des résidents des communes limitrophes, puisque leurs domaines d'intervention dépassent sensiblement les frontières de la Principauté.

Deux actions possibles par rapport à ce nombre d'interventions qui évolue. Il y a effectivement de pousser les murs pour pouvoir gagner quelques places en caserne, en attendant la troisième caserne qui est programmée, mais qui ne verra le jour qu'à la fin de la décennie 2020.

L'autre volet, c'est de réduire le nombre d'interventions des sapeurs-pompiers qui n'ont pas pour mission de servir de taxis. Et donc, il y a un travail que nous devons faire pour, comment dirais-je, réduire la demande un petit peu inutile, qui sollicite les sapeurs-pompiers de manière un petit peu trop facile parce que c'est un service qui est toujours opérationnel, c'est un service qui est gratuit, c'est un service qui est remarquable, et alors, parfois, nous avons tendance à appeler les sapeurs-pompiers plutôt que de prendre un taxi pour se déplacer, même pour une consultation.

Donc, c'est un travail qu'il faut faire. Là non plus, ce n'est pas très simple, mais c'est un sujet sur lequel nous devons sûrement réfléchir, pour pouvoir réduire la demande d'un côté, pour faire face aux interventions des sapeurs-pompiers.

(Retour de Mme Marine GRISOUL)

M. le Président.- Merci. Monsieur ROBINO souhaite reprendre la parole ? Non, ce n'est pas nécessaire.

S'il n'y a plus, donc, d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 48 est adopté.

(Adopté,
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES, M. Daniel BOERI, Mme Michèle DITTLLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 49 - AUDITORIUM RAINIER III	
349.010 : FRAIS DE PERSONNEL	784 000
349.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	25 000
349.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATÉRIEL	62 000
349.050 : ENTRETIEN AMÉLIORATION LOCAUX	71 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 49 - AUDITORIUM RAINIER III	942 000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 49 est adopté.

(Adopté,
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES, M. Daniel BOERI, Mme Michèle DITTLLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

C) DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE	
CH. 50 - CONSEILLER GOUVERNEMENT	
350.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 616 000
350.020 : FRAIS D'ÉTUDES & FORMATION	
350.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	145 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 50 - CONSEILLER GOUVERNEMENT	1 761 000

M. le Président.- Je vais donner la parole à Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, et puis ensuite à Mme AMORATTI-BLANC.

M. Balthazar SEYDOUX.- Monsieur le Président, je souhaiterais faire part au Gouvernement de la satisfaction des élus quant à la mise en place d'une flotte de taxis-électriques entre le début du mois de juillet et la fin du mois d'octobre de cette année. En effet, cette flotte, composée de vingt véhicules, a rencontré un véritable succès en Principauté, en augmentant l'offre de mobilité, tout en étant respectueuse de l'environnement. C'est pourquoi, son renouvellement prévu durant l'année 2020, pendant six mois à partir du mois de mai, est une nouvelle satisfaction pour les élus, dans la mesure où cette flotte permet de répondre à une attente réelle de la population pour ce type de service.

Nous sommes également attentifs à la réflexion que mène actuellement le Gouvernement afin de permettre, pendant le reste de l'année, d'utiliser ce véhicule électrique, notamment en tant que véhicule de remplacement ou en tant que deuxième véhicule principal.

Enfin, je souhaite souligner que ce service de taxi Monaco City Only a été réalisé grâce à un travail commun et une concertation entre le Gouvernement et le Conseil National. J'aimerais remercier Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, qui a participé de façon très active et qui a été efficace sur ce dossier, et saluer le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie, ainsi que son équipe qui a été également très proactive. La première réunion a été un petit peu mouvementée, mais ensuite cela a été plus fluide et vous avez vu le résultat à la fin.

Donc, je tiens, à ce titre, à saluer l'état d'esprit constructif dans lequel nous avons travaillé tous ensemble. Et ce projet est vraiment la preuve que, lorsque nos deux Institutions travaillent ensemble, des avancées concrètes sont possibles pour nos compatriotes et les résidents de la Principauté, et nous devons continuer à travailler ensemble dans ce sens. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci Monsieur SEYDOUX. Je crois que nous sommes consensuels et d'accord. Voilà, le Gouvernement est pleinement d'accord avec votre intervention.

Nous continuons donc le tour de parole sur ce département. Madame AMORATTI-BLANC souhaite s'exprimer.

Mme AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie Monsieur le Président.

Lors des séances privées, nous avons eu l'occasion d'échanger sur le pavillon monégasque. Alors, comme chacun sait, le yachting est devenu un secteur économique important en Principauté, qui représente environ 5 % du chiffre d'affaires global généré par les entreprises monégasques. Et donc, la législation du pavillon monégasque date, pour l'essentiel, des accords de 1963 avec la France. Alors, dès 2016, la question de faire évoluer les textes avait été soulevée par le Conseil National, dans le but de rendre le pavillon monégasque plus attractif. Des travaux ont été menés par le Gouvernement, qui ont conduit à ce que la location des navires sous pavillon monégasque soit désormais permise pour le statut plaisance, et pour une durée inférieure à trois mois.

La situation n'a donc que très peu évolué ces dernières années. Le Gouvernement entend-il poursuivre les négociations avec la France pour obtenir de réelles avancées sur ce dossier ?

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur CASTELLINI.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Et peut-être aussi M. GAMERDINGER, puisque l'essentiel de nos échanges lors des séances privées concernait également le volet social de cette question, et le fait qu'un certain nombre de critères en matière de nationalité des équipages et de sécurité sociale devaient évoluer.

Il faudrait que, au-delà des textes que vous avez soulignés, soient également modifiées des ordonnances qui datent des années 60, elles aussi relatives au régime applicable aux marins en matière de prestations sociales, et que nous ayons également – vous l'avez souligné – des avancées concernant la convention douanière.

Donc, le sujet avait été abordé – nous l'avons dit – lors d'une commission franco-monégasque, il y a maintenant deux ans, sans qu'il y ait d'avancées concrètes à ce jour, en particulier sur la question des droits ouverts du régime de l'Établissement national des invalides maritimes (ENIM) aux marins embarqués sur des navires armés à la plaisance, en vue d'envisager leur éventuel transfert vers un régime monégasque. Donc, il y a en effet un certain nombre de points qui restent à évoquer et peut-être à faire évoluer, mais comme va le redire, je pense, M. GAMERDINGER, ce ne sont pas des questions simples.

M. le Président.- Nous écoutons donc Monsieur GAMERDINGER.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* Alors, sur le volet relations du travail, donc emploi et législation du travail applicable, nous avons eu des échanges intéressants en séance privée. Ce que je puis vous confirmer, c'est, qu'en l'état actuel, c'est le droit commun du travail qui s'applique aux marins embarqués à bord des navires battant pavillon monégasque, c'est-à-dire, notamment, la priorité légale d'emploi, les textes sur les salaires, la durée légale du travail.

La difficulté à laquelle nous sommes confrontés, c'est que, si nous voulons aller vers un régime juridique spécifique à ces marins – comme d'autres états ont pu le faire au demeurant – cela signifie qu'il faudrait déroger et, disons-le, déroger en un sens moins favorable, puisque vous savez, notre main d'œuvre souffre de la concurrence de marins d'autres nationalités, qui travaillent beaucoup plus pour un salaire inférieur.

Je vous avais indiqué que ça n'était pas réellement le sens dans lequel souhaitait s'engager le Gouvernement, qui fait de sa politique sociale et de sa politique salariale, un modèle qu'il veut exemplaire. Et donc, c'est une réelle difficulté à laquelle nous sommes confrontés, et face à cela, je n'ai pas de bonnes solutions, sauf à dégrader la qualité de la relation de travail. Et je crois que nous sommes tous ensemble d'accord sur le fait que ce n'est pas un objectif vers lequel nous devons tendre.

M. le Président.- Madame AMORATTI-BLANC.

Mme AMORATTI-BLANC.- D'après les informations que j'avais, il y a beaucoup de bateaux qui ont des pavillons étrangers à Monaco, donc, quelque part, nous acceptons que ces personnes aient des équipages qui travaillent dans des conditions dégradées, ce qui, d'après les informations que j'aie, n'est pas forcément toujours le cas. Ils ont souvent des salaires qui sont quand même assez convenables et ne souffrent vraiment pas de conditions telles que vous le décrivez, d'après les informations que j'en ai eues, mais peut-être que je n'ai pas tous les éléments, effectivement.

Par ailleurs, je trouve dommage que nous ne poursuivons pas la négociation, pour essayer de rendre le pavillon monégasque plus attractif. Je pense que cela pourrait générer quand même des revenus et des ressources. Ce pourrait être aussi une piste à explorer. Donc je souhaiterais qu'il soit possible de continuer ces négociations, qui datent effectivement des accords de 1963. Je pense que nous pouvons les faire évoluer.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ?
Oui, Monsieur GAMERDINGER.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* Je ne suis pas en charge de la négociation, je suis en charge de la relation de travail, et vous le savez, la particularité s'agissant des navires, c'est la loi du pavillon qui s'applique. Donc, cela vous explique qu'un navire battant pavillon étranger dans les ports monégasques, applique la législation de son pavillon. Et c'est en cela que nous sommes en désavantage concurrentiel, nous le savons. Et donc, la façon de revenir sur ce désavantage concurrentiel, c'est de prévoir un corpus spécifique pour les marins qui seraient embarqués sur des navires battant pavillon monégasque. Et ce corpus spécifique, assez rapidement, l'analyse nous conduit à considérer qu'il serait dégradé par rapport au droit commun de la relation travail monégasque.

M. le Président.- Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur le Département des Finances et de l'Economie, chapitre 50 – Conseiller de Gouvernement. Oui, nous écoutons Jean-Louis GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Oui, je voudrais juste, très rapidement – ça n'appellera pas de commentaires du Gouvernement – souligner que demain nous avons une importante réunion avec les Conseillers de Gouvernement sur la modernisation des comptes publics, que ceci est un sujet extrêmement important pour l'avenir de ce pays, puisque nous allons sortir d'une pratique, je ne dirais pas archaïque, mais, comment dirais-je, un petit peu ancienne, pour tendre vers un système qui nous permettra, et qui permettra au Gouvernement, d'ailleurs, de mieux décider, car c'est bien le but de la manœuvre.

Alors, cette modernisation des comptes publics, c'est aussi – et ce n'est pas seulement quelque chose de très technique ligne par ligne pour rapprocher – par exemple, pour définir globalement ce que va nous coûter l'enseignement de l'allemand en Principauté. Nous saurons précisément, et c'est heureux que nous le sachions dans le futur. C'est aussi un travail assez important, me semble-t-il, sur la présentation du budget, sur le Programme Gouvernemental d'Actions (PGA) dont le Président de la Commission des Finances trouve qu'il est un peu trop épais, parfois répétitif, surtout d'année en année. Nous verrons cela encore l'année prochaine, peut-être, ou peut-être pas.

Et puis, surtout, peut-être commencer à penser à glisser d'une loi de budget à une loi de finances avec des définitions plus précises des actions du Gouvernement dans le temps. Je crois que c'est une préoccupation extrêmement partagée entre vous et nous. Nous y travaillons. C'était juste une intervention pour souligner que ce travail n'est pas simplement un gadget pour s'occuper mais est fondamental pour l'avenir de ce pays. Merci beaucoup.

M. le Président.- Tout à fait. Merci. Et là, je le dis à Monsieur le Président de la Commission Spéciale, que nous avons créée, pour le Suivi du Fonds de Réserve Constitutionnel et la Modernisation des Comptes Publics, Monsieur GRINDA, donc, notre préoccupation est la même.

Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, vous souhaitez ajouter un mot ? Oui.

M. Balthazar SEYDOUX.- Oui, s'il vous plaît. Merci Monsieur le Président. J'aimerais en effet remercier Monsieur Jean-Louis GRINDA qui mène cette commission avec professionnalisme et lui dire que nous travaillons en très bonne harmonie et nous nous sommes aussi attribués les conseils d'un expert qui travaille avec nous.

Donc, voilà, nous avons cette première réunion avec le Gouvernement et nous serons ravis d'avancer, de travailler ensemble pour proposer à moyen terme des propositions de loi. Merci.

M. le Président.- C'est un vaste chantier. Nous en avons parlé déjà le premier soir de l'examen de ce budget. Le Ministre d'Etat en a parlé dans son intervention générale. Pour la création de la comptabilité analytique, nous le savons, encore deux ou trois années de travail seront nécessaires.

Il y a aussi des choses que nous pouvons faire plus vite. Nous avons eu l'occasion, d'ailleurs, avec Monsieur SEYDOUX et Monsieur GRINDA, de pouvoir en parler de manière informelle pour le moment avec Monsieur le Ministre d'Etat, Monsieur le Conseiller de Gouvernement – Ministre des Finances et de l'Economie, et Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement. Donc, nous pouvons certainement, sur d'autres sujets, aller plus vite que les deux ou les trois années nécessaires pour cette comptabilité analytique.

Nous pouvons imaginer, effectivement, de mieux comprendre les politiques publiques à travers une présentation des crédits par mission. Ceci n'est pas forcément lié à la comptabilité analytique. Nous pouvons le faire plus vite. Nous nous étions amusés à regarder cela, sur l'environnement, par exemple. Aujourd'hui, il y a soixante lignes budgétaires, vous m'entendez, si vous voulez trouver la politique de l'environnement de la Principauté, soixante lignes budgétaires sont concernées. Et vous en avez même une part au Fonds de Réserve Constitutionnel, puisqu'il y a Mobee. C'est une partie de la mobilité douce, ça fait partie de l'environnement. Et bien, vous l'avez au Fonds de Réserve, donc il est clair que nous gagnerions beaucoup en lisibilité des politiques publiques à avoir tout cela dans une ligne « *Politique de l'environnement de la Principauté* ».

Le FRC, nous en avons beaucoup parlé, nous souhaitons l'utiliser comme le bas de laine de la Principauté et respecter scrupuleusement la Constitution. Il ne doit pas y avoir de dépenses ou de recettes publiques qui échappent à la loi de budget. C'est un objectif poursuivi ensemble. Avec certains ajustements et un peu de temps, nous pouvons y arriver.

Nous avons dit aussi que nous souhaitons avoir un débat sur la clôture budgétaire. C'est vrai que nous avons des écarts considérables entre le vote que nous avons effectué au Budget Rectificatif il y a quelques semaines – c'était en octobre, rappelez-vous – et la réalité de la clôture du Budget 2019 que nous allons

connaître en février. Il y a des écarts considérables. Il serait bon que nous puissions les exposer en séance publique.

Et puis enfin, c'est vrai que nous voudrions, avec la Commission Spéciale pour le Suivi du Fonds de Réserve Constitutionnel et la Modernisation des Comptes Publics, pouvoir être mieux informés sur les lois de désaffectation. Qu'elles soient mieux renseignées, parce que nous nous rendons compte, avec le litige en cours sur l'Esplanade des Pêcheurs – mais ce n'est sans doute pas la première fois en ce qui me concerne – qu'on demande au Conseil National de voter des lois de désaffectation avec très peu d'informations, et, qu'au fond, ces lois ne sont pas toujours équilibrées et ne défendent pas autant qu'elles devraient le faire les intérêts du pays. Donc, autre sujet, sans doute beaucoup mieux préparer et renseigner les lois de désaffectation de terrains publics qui sont proposées à la délibération et au vote du Conseil National.

C'est un vaste chantier. Nous travaillons à la fois dans l'unité des deux présidents des commissions concernées et des élus du Conseil National, et aussi en bonne entente et avec le même objectif avec le Gouvernement, Monsieur le Ministre d'Etat, vous nous l'avez dit, je crois que nous pouvons le rappeler ce soir, sur cette ligne importante du Département des Finances. Voilà, il y a un chantier important qui est devant nous, mais nous partageons les mêmes objectifs et nous allons avancer ensemble, dans la concertation. Merci beaucoup.

Rien à ajouter, Monsieur le Ministre ou Monsieur le Conseiller ? Monsieur CASTELLINI.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* La seule précision, c'est justement que nous avons entendu certaines de ces réflexions et c'est pour cela que, par exemple, le budget de Mobee est transféré au budget 2020 et qu'il ne figure plus au Fonds de Réserve. Voilà, c'était juste un des cas que nous avons abordés également lors de la récente Commission de Placement de Fonds qui s'est tenue vendredi de la semaine dernière.

Juste un exemple parmi d'autres de cet effort de clarification que nous poursuivons et qui est en partie, en effet, imputable au travail – et je l'en remercie – de Monsieur GRINDA à la tête de cette nouvelle commission, établie il y a maintenant moins de deux ans et qui nous verra à nouveau aborder ces sujets à la fois complexes et sensibles demain après-midi.

M. le Président.- Merci beaucoup. S'il n'y a plus d'interventions sur le chapitre concernant Conseiller de Gouvernement.- Département des Finances et de l'Economie, le chapitre 50, je le mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 50 est adopté.

(Adopté,

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES, M. Daniel BOERI, Mmes Michèle DITTLT, Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 51 - BUDGET ET TRÉSOR DIRECTION	
351.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 258 600
351.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	35 000
351.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATÉRIEL	1 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 51 - BUDGET ET TRÉSOR DIRECTION	1 294 600

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre s'il n'y a pas d'intervention.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 51 est adopté.

(Adopté,

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES, M. Daniel BOERI, Mmes Michèle DITTLT, Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX,

Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 52 - BUDGET ET TRÉSOR TRÉSORERIE	
352.010 : FRAIS DE PERSONNEL	604 000
352.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	27 500
352.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATÉRIEL	4 700
TOTAL DU CHAPITRE CH. 52 - BUDGET ET TRÉSOR TRÉSORERIE	636 200

M. le Président.- Pas d'intervention ? Donc je mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 52 est adopté.

(Adopté,

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES, M. Daniel BOERI, Mmes Michèle DITTLT, Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 53 - SERVICES FISCAUX	
353.010 : FRAIS DE PERSONNEL	2 848 000
353.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	175 200
TOTAL DU CHAPITRE CH. 53 - SERVICES FISCAUX	3 023 200

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 53 est adopté.

(Adopté,
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES, M. Daniel BOERI, Mmes Michèle DITTLLOT, Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 54 - ADMINISTRATION DOMAINES	
354.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 687 300
354.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	175 000
354.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATÉRIEL	2 000
354.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITÉ SERVICE	133 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 54 - ADMINISTRATION DOMAINES	1 997 300

M. le Président.- Nous écoutons notre collègue Pierre BARDY.

M. Pierre BARDY.- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers-Ministres, je souhaitais revenir ce soir sur un sujet qui a marqué nos échanges lors de l'examen du Budget Rectificatif 2019, il y a maintenant quelques semaines et sur lequel nous avons vraisemblablement une approche différente. Je veux parler de la domiciliation d'activités dans les logements domaniaux.

C'est un sujet qui est important pour nombreux de nos compatriotes.

Aujourd'hui, demander le paiement d'un loyer supplémentaire aux Monégasques qui domicilient leur activité dans un logement domanial ne nous semble pas être la solution adéquate à l'encouragement de l'entreprenariat en Principauté. Nous considérons que le rôle du Gouvernement est d'accompagner le développement économique généré par l'entreprise de nos compatriotes, sans leur imposer de contraintes

supplémentaires avec le paiement d'une surtaxe, alors qu'ils payent déjà leur loyer et prennent le risque de se mettre à leur compte pour générer une activité.

De plus, les montants issus de cette redevance ne représentent, certes, pour les recettes de l'Etat, qu'une somme de 150.000 euros par an, environ. Alors, si ce gain est faible pour le budget de l'Etat, la redevance représente pour les entrepreneurs, pour chacun de ces entrepreneurs, une charge significative. En effet, elle s'ajoute aux frais auxquels ils doivent, comme chaque entrepreneur, faire face – je parle de la téléphonie, la CAMTI-CARTI, etc. – et qui peuvent représenter un frein à leur développement.

Par ailleurs, les activités dont nous parlons sont également sources de TVA pour l'Etat. Aussi, nous pouvons souhaiter, à terme, que le développement de ces activités, bien sûr, entraîne leur délocalisation dans des locaux dédiés en Principauté, et je l'espère dans le *Monaco Boost* de demain, et qui pourront en correspondre à leurs besoins futurs, et par extension, qu'elles soient porteuses d'emplois en Principauté, bien entendu.

C'est pourquoi, nous maintenons notre volonté de ne pas faire payer une surtaxe aux Monégasques qui domicilient leur activité dans un logement domanial.

Le projet de loi qui a été transmis au Conseil National à la suite de la transformation de la proposition de loi, n°238, vise à instaurer la gratuité de la domiciliation pour les trois premières années d'exercice, puis un système progressif de redevance, alors que, pour le Conseil National, nous avons souhaité supprimer cette redevance durant la durée de l'activité.

Donc, bien entendu, ce projet ne manquera pas d'être étudié par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, et, soyez-en sûr, la majorité du Conseil National aura à cœur de rester déterminée et de faire valoir son approche initiale sur cette proposition de loi. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci Monsieur BARDY. Pour une information complète, il faut ajouter que dans sa déclaration, le Ministre d'Etat avait également indiqué que tout serait fait pour que nous arrivions au consensus sur ce sujet. Donc, je suis très optimiste, mais nous en reparlerons lors de l'examen du projet de loi qui est à l'étude maintenant et qui sera – nous le souhaitons et nous le ferons Monsieur le Président de la Commission – une loi dès le printemps 2020, puisque le projet de loi est arrivé il y a quelques jours maintenant au Conseil. Voilà, merci.

D'autres sujets sur l'Administration des Domaines ? Monsieur le Président de la Commission du Logement, bien sûr.

M. Franck LOBONO.- Merci Monsieur le Président. Un mot sur le Contrat Habitation-Capitalisation (CHC) pour rappeler que c'est un contrat qui va fêter ses dix ans, et qu'aujourd'hui il a remporté plutôt un grand succès au niveau des Domaines, puisque nous avons environ 30% des locataires qui ont choisi ce contrat qui, rappelons-le, permet de capitaliser à partir d'une estimation qui est faite sur le bien qu'ils occupent dans les Domaines.

Il est important, et beaucoup de Monégasques me l'ont demandé, et le Gouvernement était d'accord, de faire évoluer le contrat, de faire un point sur ce qui est bien, sur ce qui fonctionne et qui peut être amélioré. Il y a des points sur lesquels nous allons travailler ensemble – nous nous voyons mercredi, dans deux jours – notamment pour adapter ce contrat à une meilleure mobilité au sein des Domaines. Il y a des aspects juridiques à voir entre nous. Faciliter sa transmission aussi. Assouplir les modalités de remboursement, nous l'avons évoqué. Et garantir évidemment la gratuité de ce contrat au moment de son renouvellement, qui était une mention à rajouter. Je reviens sur la transmission. Il s'agirait de permettre, lorsqu'il n'y a pas d'ayant droit en ligne directe, de transmettre le capital à une personne tierce. Voilà, donc il y a une réflexion sur ce point je crois, qui va être menée, et nous nous voyons le 18 pour cela. Merci.

M. le Président.- Monsieur CASTELLINI.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Là encore une réponse qui n'en est pas une, mais simplement je veux souligner la qualité du travail préalable que nous avons eu, puisque nous avons échangé depuis maintenant quelques mois par courriers et puis au cours de réunions préparatoires.

Et je ne doute pas que la réunion que nous allons avoir mercredi sera plutôt l'occasion d'acter un certain nombre de points, voire la quasi-intégralité des points sur lesquels nous sommes d'accord désormais. Peut-être de pouvoir donc présenter dès le début de l'année 2020 les modifications qui sont souhaitées puisque, comme vous le soulignez vous-même, le texte a maintenant une dizaine d'années, et quelques ajustements, quelques toilettages s'avéraient nécessaires. Et nous allons donc y

travailler ensemble, dès mercredi, mais une fois encore, pour une mise en œuvre concrète en 2020, le plus rapidement possible. Merci.

M. le Président.- Oui, c'est un bel anniversaire. Nous nous rappelons des débats un peu compliqués, au départ, sous l'impulsion du Conseil National, mais après, du travail commun, là aussi en concertation, qui avait prévalu et qui avait abouti à ce nouveau contrat qui permet – donc déjà depuis presque dix ans – aux Monégasques de ne plus avoir simplement à subir toute leur vie une location, mais de pouvoir aussi capitaliser et transmettre ensuite, soit ce patrimoine, soit cet appartement à leurs enfants.

C'est une grande avancée. Je crois que ce sera l'occasion, d'ailleurs, de faire un point précis sur le succès qu'a rencontré ce contrat, Monsieur CASTELLINI. De mémoire, nous ne devons pas être loin de 30%, peut-être, des Monégasques logés dans les Domaines qui y ont recours.

M. Franck LOBONO.- C'est ça, 30% à peu près.

M. le Président.- Et beaucoup d'autres qui attendent un peu, parce qu'il faut évidemment capitaliser, même si les choses ont bien évolué aussi pour faciliter cet accès à ce que moi j'appelle une propriété aménagée. C'est un droit de propriété, mais nous protégeons le patrimoine de l'Etat, on ne peut pas spéculer, on ne peut pas le revendre à n'importe quel acheteur extérieur à Monaco. C'est une grande avancée, très appréciée, et comme nous l'avons dit à l'époque, ça ne fait que renforcer encore l'attachement à ses Institutions, à son pays, de l'ensemble de la communauté nationale.

Je reçois toujours beaucoup de témoignages de satisfaction de la part des foyers qui ont le choix désormais de pouvoir ne pas s'acquitter toute leur vie d'un loyer, en pure perte, dans leur pays. En effet, l'immense majorité des Monégasques, aujourd'hui, n'a pas les moyens d'acheter, vu les prix pratiqués, dans le secteur privé. Donc, le CHC, c'est la solution pour ne pas être condamné à n'être toute sa vie qu'un locataire dans son pays.

Merci de nous avoir permis, Monsieur LOBONO, d'y revenir quelques instants ce soir.

Monsieur VAN KLAVEREN sur le même sujet.

M. Pierre VAN KLAVEREN.- Merci Monsieur le Président. Une petite question à laquelle je suis sûr, Monsieur CASTELLINI va pouvoir répondre. Il me

semble qu'il y a un pourcentage maximum sur le parc domanial de CHC qui peuvent être contractés. Par exemple, là, nous avons parlé de 30 %. Alors j'espère que ce n'est pas 30 %.

M. le Président.- 50 %.

M. Pierre VAN KLAVEREN.- Voilà, c'était pour connaître ce pourcentage.

M. le Président.- C'est 50 % dans la loi. Donc, nous avons encore une belle marge de progression. Nous sommes très loin d'être dans les limites possibles.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur le chapitre Administration des Domaines ? S'il n'y en a pas, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 54 est adopté.

(Adopté,
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
M. Daniel BOERI, Mmes Michèle DITTLOT,
Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX,
Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 55 - EXPANSION ÉCONOMIQUE	
355.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 795 000
355.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	95 000
355.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATÉRIEL	1 000
355.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITÉ SERVICE	1 359 700
TOTAL DU CHAPITRE CH. 55 - EXPANSION ÉCONOMIQUE	3 250 700

M. le Président.- Pas d'intervention sur l'Expansion Economique ? Je mets donc aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 55 est adopté.

(Adopté,
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
M. Daniel BOERI, Mmes Michèle DITTLOT,
Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX,
Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 57 - TOURISME ET CONGRÉS	
357.010 : FRAIS DE PERSONNEL	2 085 000
357.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 628 000
357.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATÉRIEL	297 000
357.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITÉ SERVICE	5 611 500
TOTAL DU CHAPITRE CH. 57 - TOURISME ET CONGRÉS	10 621 500

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 57 est adopté.

(Adopté,
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
M. Daniel BOERI, Mmes Michèle DITTLOT,
Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX,
Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 59 - POSTES ET TÉLÉGRAPHES	
CF ANNEXE P53	
TOTAL DU CHAPITRE CH. 59 - POSTES ET TÉLÉGRAPHES	14 298 000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 59 est adopté.

(Adopté,

*Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
M. Daniel BOERI, Mmes Michèle DITTLT,
Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX,
Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH. 60 - RÉGIE DES TABACS	
CF ANNEXE P51	
TOTAL DU CHAPITRE CH. 60 - RÉGIE DES TABACS	6 341 800

M. le Président.-

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 60 est adopté.

(Adopté,

*Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
M. Daniel BOERI, Mmes Michèle DITTLT,
Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX,
Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH. 61 - OFFICE DES ÉMISSIONS DE TIMBRES-POSTE	
CF ANNEXE P54	
TOTAL DU CHAPITRE CH. 61 - OFFICE DES ÉMISSIONS DE TIMBRES-POSTE	2 569 000

M. le Président.- Pas d'intervention ?

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 61 est adopté.

(Adopté,

*Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
M. Daniel BOERI, Mmes Michèle DITTLT,
Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX,
Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH. 62 - DIRECTION DE L'HABITAT	
362.010 : FRAIS DE PERSONNEL	635 000
362.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	30 000
362.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATÉRIEL	500
TOTAL DU CHAPITRE CH. 62 - DIRECTION DE L'HABITAT	655 500

M. le Président.- Juste pour information, nous avons demandé au Gouvernement de nous associer, à l'avenir, à l'attribution des appartements qui appartiennent à l'Etat et qui sont dans ce secteur protégé. Et il est vrai que, aujourd'hui, ils sont tous attribués automatiquement à des locataires qui sont logés par l'Etat dans des opérations, notamment du Grand Ida, et des opérations où l'Etat va construire ensuite des logements domaniaux. Donc, c'est une question à laquelle on nous a répondu, qui se posera dans les prochaines semaines ou les prochains mois.

Mais nous souhaiterions effectivement, à l'avenir, pouvoir être associés au système d'attribution, puisqu'au fond, ce sont des appartements domaniaux, certes qui ne relèvent pas du même régime juridique que les appartements classiques dits domaniaux du secteur construit par l'Etat, mais qui sont néanmoins des appartements domaniaux appartenant à l'Etat dans le secteur ancien dit protégé, donc qui est régi par la loi n° 1.235, modifiée par la loi n° 1.291.

Donc voilà, nous n'avons pas senti une hostilité particulière, Monsieur le Conseiller, Monsieur le Ministre du Gouvernement, à cette requête, mais elle n'est pas encore d'actualité, puisque nous avons besoin, encore, d'un certain temps pour reloger tous les Monégasques, tous les locataires de ces appartements situés dans des immeubles détruits pour être reconstruits. Alors, il y a des Monégasques, il y a des Enfants du Pays bien sûr, des enfants de Monégasques, des Enfants du Pays rang 3 – rang 4 qui sont relogés quand l'Etat détruit un immeuble pour en faire une opération domaniale. Ils sont relogés, ailleurs, dans le secteur protégé.

Monsieur CASTELLINI.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* En effet, il n'y a pas d'hostilité, *a priori*, sur cette question. Simple, là encore, des questions pratiques, mais qui pourront faire l'objet d'examen et de discussions dans les mois qui viennent. Je pense en particulier au fait que les critères d'attribution ne reposent pas sur les mêmes grilles de points que celles qui sont utilisées aujourd'hui pour les logements domaniaux, et qu'il conviendrait donc de trouver – et nul doute que nous arriverons à le faire ensemble comme nous l'avons fait cette année au printemps – en toilettant là encore l'Arrêté Ministériel qui nous a permis, par exemple, d'attribuer, selon ce nouveau mode opératoire, un certain nombre d'appartements vers une centaine d'appartements, en octobre dernier.

Bien, là encore, il faudrait trouver des grilles d'analyse, des systèmes objectifs, qui nous permettraient, à ce moment-là, d'attribuer ces appartements selon un principe qui soit, là encore, le plus inattaquable possible, comme nous le faisons bien évidemment dans le cadre de nos commissions d'attribution des logements domaniaux. Voilà, mais cela peut faire partie, en effet, au bémol près, de ce que vient d'évoquer le Président, puisqu'en ce moment, malheureusement, la question ne se pose

pas. Mais il y a de bonnes raisons. En effet, nous avons vraiment besoin d'utiliser ces appartements dans l'optique des importantes réalisations domaniales et de tout ce qui concerne le relogement provisoire d'un certain nombre des occupants de ces appartements. Mais dès que nous pourrons à nouveau utiliser ces appartements ou se poser la question de leur attribution, il faudra bien que nous ayons un système objectif pour le faire. Voilà. Merci.

(M. Pierre BARDY quitte l'hémicycle)

(Retour de M. Jean-Charles EMMERICH)

M. le Président.- Tout à fait. Nous avons formulé cette demande sur le siège lors de la dernière Commission d'attribution des logements domaniaux avec Monsieur le Président de la Commission du Logement.

Nous venons de signer un courrier pour vous confirmer, de manière un peu plus, je dirais, officielle, cette demande. Donc un courrier est parti ces derniers jours pour que le Gouvernement puisse se prononcer sur la base d'un document officiel.

Merci beaucoup pour cette réponse Monsieur CASTELLINI.

S'il n'y a pas d'autre intervention sur ce chapitre 62-Direction de l'Habitat, je le mets donc aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 62 est adopté.

(Adopté,

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC, Corinne BERTANI,

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES,

M. Daniel BOERI,

Mme Michèle DITLOT,

M. Jean-Charles EMMERICH,

Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,

Marie-Noëlle GIBELLI,

M. Jean-Louis GRINDA,

Mme Marine GRISOUL,

MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,

Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,

Jacques RIT, Christophe ROBINO,

Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX,

Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN

votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 63 - CONTRÔLE DES JEUX	
363.010 : FRAIS DE PERSONNEL	460 000
363.020 : FRAIS D'ÉTUDES ET FORMATION	80 000
363.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 63 - CONTRÔLE DES JEUX	541 000

M. le Président.- Pas d'intervention. Je mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 63 est adopté.

(Adopté,

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, Corinne BERTANI, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, M. Daniel BOERI, Mme Michèle DITTLT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 64 - SERVICE D'INFO. SUR LES CIRCUITS FINANCIERS	
364.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 047 800
364.020 : FRAIS D'ÉTUDES ET FORMATION	440 000
364.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	186 700
364.040 : ACHAT ET ENTRETIEN MATÉRIEL	644 600
TOTAL DU CHAPITRE CH. 64 - SERVICE D'INFO. SUR LES CIRCUITS FINANCIERS	2 319 100

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre s'il n'y a pas d'intervention.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 64 est adopté.

(Adopté,

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, Corinne BERTANI, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, M. Daniel BOERI, Mme Michèle DITTLT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 65 - MUSÉE DU TIMBRE ET DES MONNAIES	
CF ANNEXE P49	
TOTAL DU CHAPITRE CH. 65 - MUSÉE DU TIMBRE ET DES MONNAIES	726 200

M. le Président.- Je mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 65 est adopté.

(Adopté,

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, Corinne BERTANI, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, M. Daniel BOERI, Mme Michèle DITTLT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 66 - CONSEILLER GOUVERNEMENT	
366.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 426 000
366.020 : FRAIS D'ÉTUDES ET FORMATION	64 500
366.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	111 500
366.040 : ACHAT ET ENTRETIEN MATÉRIEL	1 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 66 - CONSEILLER GOUVERNEMENT	1 603 000

M. le Président.- Qui me demande la parole ? Je vois se lever la main de Madame AMORATTI-BLANC, Présidente de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille. Pour l'instant, je ne vois pas d'autre demande, donc nous vous écoutons Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie, Monsieur le Président. J'aurais plusieurs demandes. L'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales a sollicité l'obtention de moyens supplémentaires afin d'allouer un logement d'urgence pour les femmes victimes de violences conjugales. La Direction de l'Action et de l'Aide Sociales accompagne déjà les femmes qui souffrent de ces situations, néanmoins vous avez vous-même, dans votre réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Monsieur le Ministre, évoqué le fait que la nécessité d'accomplir ces missions les soirs et le week-end n'est pas à négliger. Nous réitérons donc notre demande visant à l'octroi de moyens supplémentaires pour assurer cette mission. Pouvez-vous d'ailleurs nous indiquer quel est le dispositif qui est actuellement mis en place pour les femmes ou les hommes durant les horaires où la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale (DASO) ne peut remplir sa mission, c'est-à-dire le soir et les week-ends ?

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* C'est un sujet important. Je vais passer un peu de temps sur cette question, et je pense que les femmes qui sont victimes de violences méritent le temps que nous allons passer à cette discussion. Cette violence, ça a souvent été dit, n'est pas que physique, elle peut également être psychologique, et la violence psychologique mérite aussi d'être prise en

compte. Et votre question soulève plusieurs aspects. La protection des femmes, passe bien sûr par leur mise à l'abri quel que soient les conditions qui les conduisent à souhaiter quitter l'appartement dans lequel elles sont victimes de ces violences. Je crois que personne ici ne peut considérer que ça n'est pas important. On se rejoint par conséquent sur ce constat.

Plus précisément, de quoi s'agit-il ? L'AVIP (Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales) qui est une association monégasque, a souhaité bénéficier de 50.000 € supplémentaires de la part du Gouvernement pour louer un appartement de quatre pièces en France, à Beausoleil. Et on nous dit que ce serait plus rapide, et je reviendrai sur cette notion, et je répondrai aussi à la question que vous avez posée à la fin. Et on nous dit aussi que certaines situations sociales n'auraient pas été prises en compte, et donc, j'y reviendrai. J'y reviendrai parce qu'aujourd'hui, dans les textes, c'est la DASO qui est compétente, notamment, pour prendre en compte ce type de situations.

Et le Gouvernement, avec mon prédécesseur, avait pris les mesures nécessaires de façon à ce que ce service puisse disposer des moyens. Et ces moyens, ce sont notamment vingt-deux appartements d'accueil d'urgence, et certains sont encore aujourd'hui disponibles, ils sont là pour ça. Des places également pour les couples, si je puis dire, mère-enfants, parce que, assez souvent, les situations auxquelles nous sommes confrontés ne concernent pas que les femmes, elles concernent les femmes avec un ou plusieurs enfants. Donc, dans ces hypothèses, nous avons la capacité d'accueillir ces mères et leurs enfants en bas âge au Foyer de l'Enfance Princesse Charlene. C'est notre rôle et nous y veillons.

Et le service dispose également de crédits pour prendre en charge, en urgence, des nuitées d'hébergement, soit en résidence hôtelière soit en hôtel. Donc, ces moyens logistiques et financiers, aujourd'hui, sont suffisants, ils ne sont pas saturés. Premier élément d'éclairage.

Ce même service dispose de personnels spécialisés. Des assistants et assistantes sociaux, des psychologues – et c'est important – et puis des éducateurs spécialisés quand il s'agit d'assurer le suivi des enfants. La DASO a agi en lien avec l'ensemble des intervenants et interlocuteurs concernés en Principauté de Monaco, notamment la justice, et c'est un point important et j'y reviendrai.

Et l'AVIP, quant à elle, en l'état de ses propres statuts, a une mission qui est importante et que chacun reconnaît. L'accueil, l'écoute, l'information des victimes en général – nous parlons des femmes, donc des femmes qui s'estiment victimes d'infractions pénales donc victimes de violences – un espace de parole – c'est important et cela s'est fait – et puis un rôle d'accompagnement de ces femmes dans le cadre des démarches judiciaires. Et par ailleurs, l'AVIP apporte son concours et ses contributions à tout colloque, et échange sur ce sujet, et réalise des études. Elle conduit ses actions grâce à des moyens humains, logistiques et financiers qui sont fournis par l'Etat. Elle a donc un rôle important et les subventions complémentaires versées par l'Etat à cette dernière sont totalement justifiées, et les crédits sont bien employés. Mais ses statuts, ses propres statuts ne prévoient pas qu'elle assure ou qu'elle soit en charge de l'hébergement, la convention qu'elle a passée avec la DASO ne prévoit pas qu'elle soit en charge des hébergements.

Donc, cela signifie que ce sont deux points sur lesquels il faut quand même que nous regardions. Si nous voulons faire évoluer les choses, ce qui est toujours concevable, cela signifie qu'il faut que nous discutons ensemble, de façon à déterminer en quoi il est pertinent de faire évoluer les statuts et la convention, parce que ça permettrait de rendre un meilleur service.

Il faut faire attention au fait que les femmes qui sont victimes de violences n'ont pas seulement besoin d'hébergement. Elles ont besoin d'un accompagnement psychologique, et les services d'Etat ont les psychologues nécessaires permettant d'être autour de la femme concernée, et de la soutenir. De plus, et je vous l'ai dit, si les enfants en bas âge sont concernés, il faut des services spécialisés, il faut un lien avec la Justice. Cela n'est pas une question d'opportunité, c'est une question de droit parce qu'il y a une compétence du Parquet et parce qu'il y a une compétence du magistrat des tutelles. Et cette relation aujourd'hui est fluide et se fait très bien entre le service de l'Etat et la Justice.

Et le rôle du Gouvernement, c'est pour ça que j'en parle, est de veiller à la cohérence du dispositif. Alors, est-ce que la DASO a failli à sa mission ? Moi je dirais non. Il y a les deux situations que nous avons vérifiées. Une des deux situations ne s'est pas présentée chez nous. Dans l'autre cas, la personne s'est présentée pour demander de l'argent, pas un hébergement, de l'argent. Et donc, sauf à plus ample informé, je ne pense pas que nous puissions soutenir que la DASO a failli.

Alors, est-ce que l'AVIP doit gérer un appartement d'urgence ? Une réunion s'est tenue à ce sujet, je n'y étais pas. Elle était pilotée par la Déléguée Interministérielle à la Protection et à la Promotion des Droits des Femmes, avec différentes personnes et notamment l'AVIP, et il y a eu un échange, et à l'issue de cette réunion, il n'a pas été conclu positivement au fait que l'AVIP devait s'occuper d'hébergement. Alors, cela étant, le Gouvernement va continuer à regarder, comme il le fait toujours, sans a priori.

Ce que je pense, c'est qu'il faut associer à cette réflexion évidemment la Direction des Services Judiciaires. Et vous étiez présente, et vous aussi Monsieur le Président, lors de la réunion du Comité pour la Protection et la Promotion des Droits des Femmes, et ce que nous a dit le Directeur des Services Judiciaires était intéressant. D'abord, il a une expérience. Il a dit que ce qui est important, c'est que nous nous parlions, c'est que nous nous coordonnions, et c'est que nous n'oublions pas la Justice. Donc moi je voudrais que nous n'oublions pas la Justice et que, peut-être plus précisément autour des magistrats, qui sont là pour garantir, c'est leur rôle, la protection des libertés individuelles et la protection des femmes en particulier, nous regardions ce qu'il y a lieu de faire. Et qu'à la limite, qu'ils nous disent ce qui leur paraît le plus pertinent et que nous les écoutions, de façon à ce qu'il n'y ait pas de soucis d'interférence du Gouvernement à ce sujet.

Il y a un point qui est peu ambigu, mais dont il faudra que nous parlions, dans votre demande, c'est que vous évoquez la situation de femmes qui ne bénéficient pas de droits sociaux à Monaco. Donc, nous nous demandons s'il s'agit de femmes qui résident à Monaco ou qui résident en France. Et en discutant, nous avons fini par comprendre, percevoir qu'il s'agirait de femmes résidant en France. Si c'est le cas, alors là j'ai un autre souci parce que du coup il s'agit de femmes qui relèvent de l'action des services compétents français, Conseil Départemental en particulier. Donc, il faut être très attentif, sur ce point, donc il faut vraiment que nous affinions les choses.

J'en viens à répondre à la deuxième question que vous avez posée : qu'est-ce qu'il se passe les soirs et les week-ends ? Oui, là il y a matière à intervenir, là il y a matière à regarder. Et donc nous, nous serions plutôt intéressés à ce que l'AVIP gère des crédits, pas un appartement mais des crédits, de façon à ce qu'elle puisse, si elle a un contact plus direct, si elle a un contact plus permanent avec les femmes

concernées, prendre en location hôtels et résidences hôtelières, dans un premier temps, pour faire face à une nécessité immédiate, sachant que j'ai discuté avec la Croix-Rouge, et que la Croix-Rouge de Monaco le fait aussi. Donc, c'est pour dire que ce n'est pas qu'il ne se passe rien, c'est qu'il faut être conscient du fait que nous devons toujours perfectionner les choses. Donc, sur ce point, oui, je pense qu'il y a matière à regarder ensemble, avec peut-être une réponse articulée légèrement différemment, mais une réponse qui va dans le sens de la protection des femmes, évidemment, et une vraie réactivité.

Alors, dernier point d'éclairage que je vous donne, c'est que j'ai été destinataire en copie d'une correspondance adressée au plus haut niveau de l'Etat, par une association monégasque qui n'est pas l'AVIP, qui est une association qui se spécialise dans l'art et la nourriture. Donc, nous sommes un peu loin. Et cette association dit que ce serait bien de louer un appartement à Beausoleil pour héberger les femmes victimes de violences, ce serait un premier pas. Puis après, il faudrait louer une structure beaucoup plus importante, et nous parlons de trente places. Donc vous voyez que par rapport à cela, moi j'aimerais bien, tout simplement, que nous discussions tous ensemble, que nous trouvions les bonnes solutions qui répondent à un impératif que nous partageons, qui est de soustraire la femme victime de violences à la situation d'emprise sous laquelle elle se trouve. Soustraire avec effet immédiat, nous nous rejoignons, avec des moyens appropriés, nous nous rejoignons, avec non seulement une réponse logistique mais aussi une réponse psychologique et pénale, et c'est là que la justice a son rôle à jouer.

Voilà en quelques mots ce que je voulais vous indiquer. J'ai été un peu long, pardonnez-moi, mais je pense que c'était important d'éclairer les éléments de situation.

M. le Président.- Oui, Madame la Présidente.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour cette longue intervention. Et c'est vrai que c'est très important pour moi comme, je pense, pour tous les hommes et les femmes qui sommes ici, de savoir que les femmes ou les hommes peuvent être pris en charge s'ils sont victimes de violences. Mais je pense effectivement qu'il faut se mettre tous autour de la table, la DASO, l'AVIP et toutes autres associations qui œuvrent en ce sens, la Déléguée Interministérielle pour la Promotion et le Droit des Femmes et peut-être ainsi,

nous arriverons à trouver une solution pour éviter que ce que nous ne voulons pas qui arrive chez nous arrive un jour, en Principauté, et que nous puissions encadrer au mieux les violences. Je vous remercie.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* Oui, en faisant en sorte que ce soit sans doute les magistrats qui nous accompagnent dans la réflexion, parce que je pense qu'ils ont des choses très intéressantes à nous dire. Mais je suis d'accord sur le fait qu'en concertant, nous trouverons forcément les bonnes solutions pour les femmes de ce pays.

M. le Président.- D'abord merci. Vous avez préparé avec beaucoup d'attention ce sujet que nous avons d'abord soulevé, effectivement, lors de la dernière réunion du Comité pour la Promotion des Droits des Femmes, moi-même d'ailleurs, avec Madame AMORATTI-BLANC et les représentantes du Conseil National.

D'accord bien sûr avec beaucoup de choses que vous avez dites, Monsieur GAMERDINGER. Déjà, pour que nous puissions discuter tous ensemble et se concerter, bien sûr aussi avec la Direction des Services Judiciaires sur ce sujet vaste, qui dépasse le problème des appartements d'urgence, le sujet de la prise en charge dans ce pays des femmes victimes de violences domestiques, bien sûr aussi d'accord avec la DASO, c'est le service central, le pivot de l'action de protection des femmes victimes de violences dans ce pays, qui fait un très bon travail avec les psychologues, les éducateurs spécialisés, les services administratifs aussi. Sur tout cela, bien sûr nous sommes d'accord. La coordination avec la Justice, je l'ai dit, bien sûr, nous sommes d'accord.

Mais le sujet plus précis que, nous, nous avons abordé, c'est la prise en charge, effectivement, dans l'urgence, de femmes battues, pour parler clair. Et donc, là, il y a une complémentarité évidente entre les services administratifs et les associations. Par définition, l'Administration a des règles et c'est normal. Elles sont parfois un peu lourdes et puis l'Administration, nous ne pouvons pas lui demander d'être ouverte 24h/24h, 7j./7j. Ce serait totalement impossible pour la DASO. Donc il y a une complémentarité à étudier effectivement avec la vie associative, et à Monaco, je crois que nous sommes d'accord pour dire que c'est l'AVIP, et pas d'autres associations, qui est totalement reconnue par les Autorités monégasques, qui est soutenue par les Autorités monégasques, qui est dirigée par

des personnes de qualité. Là aussi, je crois que nous serons d'accord, il n'y a pas de débat, c'est elle qui doit être le soutien associatif de l'action de l'administration principale et centrale, c'est-à-dire la DASO, bien sûr sous l'autorité du Département des Affaires Sociales et de la Santé, qui en est le département de tutelle.

Mais si vous voulez, le sujet plus précis que nous, nous avons abordé, c'est qu'il ne faudrait pas que pour des querelles de chapelles ou la défense de prés carrés de certains, nous oublions de regarder ce qui est l'essentiel. C'est-à-dire, notre préoccupation, parce que je parle bien de résidents, c'est que jamais, jamais dans ce pays, nous sommes très clairs, les femmes battues dont nous parlons, qui sont résidentes en Principauté, n'aient à aller en France. Il y a effectivement des circuits français, c'est d'ailleurs un débat central aujourd'hui si nous suivons la politique française. Il y a eu des états généraux pour aider les femmes battues, c'est une cause nationale de la République française. Donc bien sûr, la France doit s'occuper et s'occupe des ressortissantes françaises, résidentes en France.

Nous parlons des résidentes de la Principauté de Monaco bien sûr, et donc, nous, ce que nous disons, c'est qu'actuellement, vous nous dites qu'il y a vingt-deux appartements, certains sont disponibles, très bien, de mon temps au Gouvernement, ils n'étaient pas toujours tous disponibles, mais je veux bien admettre qu'il y en a toujours qui sont disponibles, c'est ce que vous nous dites, donc on l'entend, pour autant, il peut y avoir effectivement des moments où il y a une erreur d'aiguillage de la personne. Dans ces cas de détresse, nous ne sommes pas forcément toujours bien informés de qui et comment, et quel numéro, et quelle personne et quel service nous devons aller voir. Il peut y avoir aussi, malheureusement, des actes qui se produisent le samedi à 22 heures ou le dimanche matin, ou la nuit. Donc, dans ces moments-là, il faut être très réactif, et la vie associative permet la flexibilité que ne permet pas l'administration. Chacun a son rôle. Vous nous dites que l'administration c'est la rigueur, c'est la coordination. Oui, c'est vrai. L'associatif, c'est la réactivité, c'est la rapidité, c'est la souplesse, et c'est vrai aussi. Je crois que nous pouvons dire cela sans être en désaccord.

Donc nous, ce que nous disons, c'est qu'il y a un filet de sécurité, c'est très bien, le Gouvernement avec la DASO fait beaucoup pour les femmes victimes de violences domestiques en Principauté. Nous, nous voulons créer un deuxième filet. Ce deuxième filet, vous nous dites qu'au fond il n'est probablement pas

utile, néanmoins, nous pouvons en discuter. Mais vous ne voyez pas vraiment l'utilité parce qu'au fond le premier filet suffit.

Or, il y a au moins deux cas qui prouvent le contraire et qui ont été soulevés par l'AVIP, donc par des personnes responsables en qui nous avons confiance. Au moins deux fois, ce filet a été troué dans les derniers mois. Et même si nous avons tort, après tout, peut-être que la ville se trompe, même si nous avons tort, ce deuxième filet coûterait 50.000 €. Alors nous, nous sommes parfaitement pragmatiques. Nous disons un appartement loué, vous nous dites 50.000 € pour le louer. Au fond, ça revient au même. Totalement d'accord pour que vous puissiez aider l'AVIP de la façon que vous aurez choisie.

Bien sûr, pour aller dans ce sens, vous nous avez donné deux arguments techniques administratifs : il faut changer les statuts, il faut changer le contrat qui lie l'AVIP à la DASO. Bien sûr, il faut que nous respections les formes, vous avez raison. C'est surmontable, bien sûr, s'il y a la volonté partagée, nous allons y arriver.

Et donc, nous, nous disons que ce deuxième filet, pour 50.000 €, peut peut-être éviter, ne serait-ce qu'à une seule femme battue, de rentrer chez elle, le soir, faute de solution. Parce que vous savez, le problème, c'est que parfois ce sont aussi des femmes qui n'ont pas de solutions parce qu'elles n'ont pas de travail, elles élèvent les enfants, elles sont à la maison, par exemple. Ou encore, elles n'ont pas d'appartement, elles n'ont pas d'argent en dehors du mari qui est le seul à travailler. Et là, ce sont donc bien des résidentes qui habitent Monaco, qui n'ont pas de sécurité sociale en dehors du mari, qui n'ont pas d'appartement en dehors du conjoint ou du compagnon, ce n'est pas forcément un mari. Eh bien voilà, là, nous, nous disons que le deuxième filet de sécurité, ça nous rassure et ça nous donne alors la certitude que personne ne passera au travers de la protection à laquelle elle ou il a droit.

Donc, si nous nous trompons – mais je suis persuadé que nous ne nous trompons pas – nous perdons 50.000 € ou un appartement. Si vous vous trompez, vous laissez rentrer des femmes battues sans solution chez elles le soir, et ça, c'est insupportable pour le Conseil National. Nous l'avons dit, nous le redisons. Je suis certain que c'est insupportable pour le Gouvernement aussi et d'ailleurs, le Ministre d'Etat, dans sa déclaration de réponse au rapport de la Commission des Finances, avait dit – alors je ne veux pas trahir les mots exacts – que dans la concertation

nous allons trouver la solution. Donc nous allons trouver ensemble la solution. Merci Monsieur le Ministre, merci Monsieur GAMERDINGER.

Nous écoutons Madame AMORATTI-BLANC puis Monsieur GAMERDINGER.

Mme AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie d'avoir trouvé cet arrangement. Effectivement, lors de la réunion avec la Déléguée Interministérielle, nous avons appris que les rapports entre la DASO et l'AVIP étaient excellents et très cordiaux, et dans le but d'améliorer effectivement les problèmes qu'ont les femmes lorsqu'elles subissent des violences.

Mais il n'empêche que très souvent, ces femmes-là – pour en avoir reçu régulièrement – ont du mal aussi à aller voir certains services parce que c'est difficile pour elles de se mettre à nu et de parler à des services sociaux, parce qu'elles se sentent aussi gênées de cela. Et peut-être qu'avec l'AVIP, elles trouvent une proximité de parole qui est un petit peu différente avec un peu plus d'opacité.

Voilà, ce n'est en rien contre les services de la DASO qui font un travail, je crois que nous le savons tous, qui est excellent, et nous avons vraiment beaucoup de chance quant à leurs interventions. Mais je pense qu'au niveau de l'AVIP, il y a une proximité et un peu plus de discrétion s'agissant d'aller demander de l'aide, et pas forcément de l'argent mais de l'aide et un logement.

M. le Président.- Monsieur GAMERDINGER souhaite prendre la parole.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* Ce que je relève, c'est qu'il y a une convergence de vues entre nous. Là, vous avez un petit peu caricaturé ma position en disant que finalement je ne voulais pas. Non, je vous ai répondu le contraire. Je vous ai dit que j'étais intéressé par un rôle différent de celui que remplit à l'heure actuelle l'AVIP, précisément pour répondre aux situations que vous évoquiez, et que la cheffe de service concernée a évoquées, c'est-à-dire qu'est-ce qu'on fait le soir, qu'est-ce qu'on fait le week-end ? Et là, nous nous rendons compte qu'il y a matière à améliorer les choses et j'avais noté, mais je suis passé un peu vite tout à l'heure, l'expression que vous aviez utilisée la première fois déjà, la notion de filet de sécurité. Oui, bien sûr, j'adhère à la notion de filet de sécurité. L'idée, c'est que nous ne voulons pas expliquer que l'écoute s'arrête parce qu'il est 18 heures 30

ou parce que c'est vendredi soir. L'écoute doit être permanente et le numéro de téléphone qui a été mis en œuvre, il est permanent, donc il faut qu'il y ait une permanence dans la réponse à apporter.

Ce que je vous ai dit, c'est que nous, ce que nous ressentons, c'est qu'il serait plus cohérent, sans doute, de donner des crédits à l'AVIP pour qu'elle puisse avec immédiateté prendre en compte la situation de ces femmes, le temps qu'ensuite, en coordination, nous puissions prendre le relais. Je suis d'accord sur le fait qu'il est peut-être plus facile de parler à une association. En revanche, ce que nous savons, c'est qu'après, il faut être aux côtés de la femme concernée. Etre aux côtés, c'est le rôle de la DASO, assistants sociaux, psychologues, et c'est le rôle de la Justice. Donc, de toute façon, nous voyons bien qu'il faut agir en coordination.

La réponse à votre question « Qu'est-ce que je fais tout de suite ? », c'est la proposition que je formule, c'est parlons-en, trouvons une solution encore plus souple, de manière à ce que nous ayons cette réponse coordonnée et immédiate. Donc, vous voyez bien que nous parlons des mêmes choses. C'est peut-être simplement la solution qui est différente. Ce n'est pas une question de 50.000 €, c'est simplement une question de comment nous nous y prenons au mieux. Donc, ce que je vous propose à nouveau, c'est faire en sorte que les différentes parties prenantes discutent de la meilleure façon de faire face à ce type de situation de détresse humaine, qui nécessite une réponse adaptée.

M. le Président.- Ecoutez, c'est un grand progrès car vous l'avez dit vous-même lors de la première réunion qui s'est déroulée il y a quelques semaines, la réponse a été non. Nous n'étions pas là, c'était entre l'Administration et l'AVIP. Nous entendons cette avancée ce soir. La dernière question, à mon avis, pour nous, c'est « Quel est le calendrier ? ». Est-ce que nous nous voyons, nous discutons, nous nous concertons, nous nous mettons autour de la table, nous y ajoutons même les services judiciaires, même si à mon avis les services judiciaires, c'est pour d'autres sujets beaucoup plus complexes de suivi de poursuites pénales et d'accompagnement, mais ce n'est pas forcément pour l'appartement dans la soirée.

Voilà, moi, ce qui m'interpelle, c'est que peut-être ce week-end nous aurons un problème. Donc, combien de temps nous mettons maintenant ? Quel est le calendrier ? D'accord pour la concertation, mais vraiment il faudrait que nous nous fixions des

délais. Je ne dis pas pour l'ensemble de la politique de prise en charge des femmes victimes de violences particulières, domestiques. Cela est très complexe. Je dis pour ce deuxième filet de sécurité, comment faisons-nous dans le calendrier ?

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* Votre demande, vous l'aviez exprimée dans le cadre du Budget 2020, et donc, de toute façon, nous sommes en fin d'année 2019. Donc, ce que nous allons mettre sur pied, et je n'ai pas pour réputation d'être spécialement lent, c'est une réunion de coordination avec l'ensemble des parties prenantes, de façon à se caler. Comprenez que sur le crédit, de toute façon, ce n'était pas une inscription spécifique au Budget Primitif, c'était sur des sommes à valoir que nous aurions mis les crédits à disposition et que nous reconstituons ensuite au Budget Rectificatif, de sorte que nous pouvons aller très rapidement, il n'y pas de difficulté de ce côté-là.

La préoccupation, c'est comment nous nous coordonnons. Et cette coordination, nous l'avons tous dit, elle est effectivement indispensable pour qu'il y ait une fluidité dans les prises en charge des personnes dont nous parlons.

M. le Président.- Bien, très bien. Donc nous, ce que nous attendons, c'est la décision concrète et rapide de pouvoir effectivement avoir ces moyens, soit d'appartements, soit financiers, pour que l'AVIP puisse répondre, au cas où, à ces besoins immédiats et urgentissimes, pour que jamais une femme, dans ce pays, ne rentre chez elle parce qu'elle n'a pas d'autre solution et ne vienne à subir la violence de son conjoint. Nous en reparlons, Madame AMORATTI-BLANC, très bientôt.

Mme AMORATTI-BLANC.- En début d'année !

M. le Président.- Je pense que nous pourrions faire, Madame le Chef de Cabinet, une lettre pour confirmer ce que nous disons ce soir, et demander un calendrier précis au Gouvernement. Merci beaucoup.

Y-a-t-il d'autres interventions ? Monsieur ROBINO, le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses. Je vous rappelle que nous sommes au chapitre 66 – Conseiller de Gouvernement – Département des Affaires Sociales et de la Santé.

M. Christophe ROBINO.- C'est bien ça, Monsieur le Président, merci. Ma question s'adresse évidemment en particulier à Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre pour les Affaires Sociales et de la Santé puisqu'elle porte sur le portail santé. Est-ce que vous pourriez nous dire quand est-ce que ce portail santé pourra être dévoilé au public, quand est-ce qu'il permettra effectivement une prise de rendez-vous pour les patients ? Est-ce que nous avons une idée du coût de ce portail santé et du nombre de praticiens ou de cabinets qui ont accepté d'adopter le logiciel de prise de rendez-vous qui sera proposé ? Avec comme question subsidiaire : qui prendra en charge le coût de ce logiciel de prise de rendez-vous ? Je sais qu'il y a une période de deux premières années de gratuité, je crois, mais derrière, comment sera financé le fonctionnement de ce logiciel de prise de rendez-vous ? Merci.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* Alors, sur le portail santé, je ne vais pas rappeler quelles sont ses composantes. Nous sommes, à l'heure actuelle, en phase test et je ne vous cache pas que j'aurais apprécié que nous puissions livrer ce portail soit au mois de décembre, soit au début de janvier prochain. Et d'ailleurs, je m'étais engagé en ce sens.

Il se trouve que dans le cadre des tests que nous réalisons, il y a un certain nombre de points d'amélioration qui apparaissent. Donc, nous n'allons pas livrer un produit, qui est à nos yeux pas suffisamment performant. Nous voulons qu'il soit totalement à la hauteur de nos exigences, tant pour les professionnels que pour le grand public. Premier élément de réponse.

Deuxième élément de réponse. Nous avons des préoccupations en ce qui concerne sa sécurisation puisque nous avons commencé à regarder les éléments d'anti-intrusion c'est l'Agence Monégasque de Sécurité Numérique qui s'en est occupée, avec un prestataire, et il se trouve qu'en l'état des réponses qui nous sont faites, nous considérons qu'il ne serait pas raisonnable de livrer le portail. Et donc, nous attendons de notre co-contractant, pour le 20 décembre prochain, une réponse très précise aux différents éléments que nous avons pointés, sur notamment la sécurité du site, parce qu'il est de notre responsabilité de ne pas livrer un produit qui ne serait pas sûr.

Sur le coût, je n'ai plus le montant en tête. Autant que je me souvienne des différents dépouillements, je crois que le prestataire retenu était à 700.000 € sur les trois propositions que nous avons reçues.

Combien de professionnels se sont montrés intéressés ? Nous aurons tous les professionnels de santé des établissements publics et privés de santé. Tous. Ça représente deux cent personnes. Pour les professionnels de ville, évidemment, c'est à eux de décider et les réponses diffèrent d'une corporation à une autre, et même d'un professionnel à un autre. Certains disant « Mais je n'ai pas besoin de ce type d'outil » ou « J'ai déjà une plateforme » ou « Je n'ai pas d'informatique ». Donc, nous respectons l'ensemble de ces choix. Pour les professionnels de ville, je dirais que nous devons être à 30-35 % – un peu plus selon les professions – de spécialistes qui nous ont indiqué être intéressés. Et donc, c'est une adhésion intéressante, et ce que nous pensons, c'est qu'il y aura ensuite un effet d'entraînement.

Sur le coût du logiciel, alors oui, effectivement, le professionnel doit payer son abonnement, comme il le règle déjà concernant les autres systèmes de plateformes de prise de rendez-vous. Pour être incitatif, nous avons proposé que durant les deux premières années ce soit l'Etat qui supporte cette dépense. A charge ensuite, quand le système sera en vitesse de croisière, aux professionnels de régler son abonnement, comme il le ferait avec tout autre type de service de cette nature.

M. le Président.- Merci. Monsieur ROBINO, vous souhaitez reprendre la parole ?

M. Christophe ROBINO.- Oui. Merci. Merci de cette réponse, Monsieur le Conseiller. Donc, je pense qu'il était effectivement important qu'au-delà de la prise de rendez-vous, tous les professionnels de santé soient référencés au travers de ce portail santé, avec en plus la possibilité ou non de prendre rendez-vous. Bien évidemment, nous comprenons que les établissements de santé aient adhéré massivement puisqu'une grande partie sont des établissements publics ou sous contrôle de l'Etat, en tout état de cause. Le chiffre de 30-35 % de professionnels de santé installés en ville ayant répondu positivement est intéressant. J'espère effectivement qu'il y aura un effet d'entraînement. La problématique de certains, bien évidemment, c'est d'avoir investi dans des systèmes de prise de rendez-vous qui leur sont propres et où finalement ils disent pourquoi l'abandonner alors que je l'ai payé. Voilà, évidemment, ces limitations. Peut-être y verront-ils leur intérêt avec le temps ? En

tous cas pour la date de mise en service, est-ce que nous avons une idée ? C'est au premier trimestre ? Au deuxième trimestre ?

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* C'est trop tôt pour le dire parce que nous attendons les propositions du co-contractant, le 20 décembre prochain. Nous allons auditionner ce co-contractant première ou deuxième semaine du mois de janvier. Il faudra que, non seulement il nous réponde par écrit, mais, qu'en plus, nous ayons un dialogue avec lui sur le contenu de ses réponses et sur l'échéancier. Donc, à ce stade, ce serait prématuré. Tout va dépendre de l'ampleur de la mission et des moyens qu'il mettra en face de ces missions pour répondre à notre impératif de sécurisation absolue du futur portail.

M. le Président.- Oui, Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Oui. Merci de cette réponse. Je comprends bien qu'il y ait des délais nécessaires, d'autant, qu'en ce domaine, la sécurité est essentielle, puisque cela touche à des données personnelles et médicales. Espérons que nous arriverons assez rapidement au bout de ces difficultés.

M. le Président.- Merci. Madame GIBELLI souhaite intervenir, toujours sur le chapitre 66.

Mme Marie-Noëlle GIBELLI.- Sur la même intervention, par rapport au portail et aux prises de rendez-vous via ce portail, je pense, il me semble que, malgré tout, il reste la possibilité d'appels téléphoniques via une centrale téléphonique.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* Alors, l'approche qui a été retenue par le Gouvernement, en lien avec les professions, c'est une approche extrêmement souple qui consiste à dire à nos interlocuteurs « Nous ferons ce que vous souhaitez ». Et donc, nous pouvons parfaitement concevoir – et c'est la pratique de certains cabinets de ville – que certains praticiens ne souhaitent pas que leur agenda soit en totalité en réservation par internet. Et certains d'entre eux aujourd'hui ont 50 % ou 30 % des réservations faites par téléphone. Et ce lien privilégié avec une patientèle qui souhaite appeler, nous souhaitons le garder si les professionnels le souhaitent. Il n'y a aucune difficulté de ce côté-là.

Et puis, ce que nous pensons, c'est que si les professionnels souhaitent à l'avenir faire évoluer leur gestion d'agenda vers plus ou moins de gestion électronique, nous nous adapterons. L'outil est prévu pour cela. Et donc, ce qui est important pour nous, c'était la satisfaction des professionnels. Nous ne voulions pas rentrer dans la réflexion avec eux en leur disant « Voilà, c'est un portail et nous vous imposons, un mode de gestion de votre agenda ». C'est leur agenda, c'est leur relation privilégiée et particulière avec leur patientèle. Nous n'avons pas voulu interférer. Et donc, une fois de plus, nous nous adapterons à la demande de chacun des professionnels de la Principauté de Monaco, en matière de santé.

M. le Président.- Monsieur ROBINO, cela vous convient-il ? Je vous en prie, si vous souhaitez reprendre la parole.

M. Christophe ROBINO.- Juste une remarque et j'en aurai fini. Effectivement, nous ne pouvons pas imposer à des praticiens installés en ville un mode de fonctionnement. Il n'y a pas de fondement juridique pour le faire. Donc je peux en attester, le choix est laissé à tous les praticiens, et ceci est une bonne chose.

Quant à savoir s'il faut prendre rendez-vous par internet ou par téléphone, aujourd'hui, les gens qui utilisent ce type de rendez-vous sont à 15-20 % des prises de rendez-vous par voie électronique, le reste se faisant par les voies habituelles, et donc il est d'ailleurs souhaitable de ne pas ouvrir tous les créneaux de consultation, mais de pouvoir garder une partie qui se fera par la voie habituelle et par prise de contact téléphonique, ne serait-ce que pour bien affiner, parfois, la demande de rendez-vous, et le motif et l'urgence du rendez-vous, même si les logiciels proposés permettent effectivement d'aller très loin pour ce genre de précisions. Merci.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* Ce que nous recherchons tous, c'est la satisfaction de la patientèle et des professionnels. Et donc, il ne faut absolument pas, ça nous a été indiqué d'emblée par les praticiens, et pour nous c'est important, déshumaniser. Et le risque de ce type de plateforme, c'est cela. Nous avons tenu à conserver le relationnel privilégié qu'entretiennent nos prestataires et spécialistes avec la patientèle.

M. le Président.- Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Madame AMORATTI-BLANC. C'est donc un autre sujet que précédemment, bien sûr. Nous vous écoutons.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Sur un autre sujet. Dès le début de la mandature, le Conseil National avait demandé la création d'un guichet unique spécifique aux aides sociales, dans la mesure où celles-ci sont délivrées par de multiples services. Lors du vote de la loi n° 1.465 relative à l'aide à la famille monégasque et à l'aide sociale, en décembre 2018, le Conseil National avait rappelé sa demande visant à faciliter les démarches pour les personnes bénéficiaires de ces aides. Tout en soulignant la grande compétence des différents services instructeurs, nous continuons à penser que la création d'un guichet unique permettrait de conseiller encore mieux les demandeurs dans leurs démarches.

Le Gouvernement, dans un courrier du 17 mai 2018, nous avait indiqué qu'une communication auprès des Monégasques et des résidents allait être effectuée afin de rappeler le rôle et le positionnement de la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales, en tant qu'interlocuteur privilégié des demandeurs d'aides sociales. Celle-ci a-t-elle été effectuée et, dans l'affirmative, le Gouvernement envisage-t-il de la réitérer en 2020 ?

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* Alors, sur la notion de point d'entrée unique, nous nous rejoignons. C'est utile pour les personnes concernées, pour éviter qu'elles soient perdues en se demandant à quel service elles peuvent utilement s'adresser. Puis c'est utile pour l'Administration, toujours dans l'idée d'une bonne coordination. Ce rôle est dévolu à la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales. Pour aller dans le sens de votre réponse, j'ai demandé – et ça a été fait – que l'ensemble des éléments d'information, textes, circulaires et modalités à suivre pour obtenir une aide, soit sur le site internet du Gouvernement. C'était un gros travail et il a été fait.

Et puis, nous avons rappelé sur le site et sur l'ensemble des éléments, que ce service, c'est le guichet unique de l'Administration. Nous pourrions évidemment le réitérer. Si c'est souhaité, il n'y a aucune difficulté, de manière à bien rappeler que c'est son rôle. Ce que nous avons souhaité, c'est que nous soyons très transparents avec l'ensemble des éléments d'appréciation qui constitue ainsi un guide pour les personnes qui se retrouvent dans une

situation d'incertitude, sur le fait de savoir si elles ont droit ou pas à une aide, et, si elles ont droit à une aide, comment il faut s'y prendre. L'ensemble des éléments figurent fiche par fiche, aide par aide, démarche par démarche, sur le site.

M. le Président.- Merci. Madame AMORATTI-BLANC, vous souhaitez dire un mot encore ? Oui. C'est une autre intervention ?

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Une autre intervention.

M. le Président.- Alors sur celle-là, donc, je crois que c'est vrai que la pédagogie c'est l'art de se répéter, et si vous nous demandez notre sentiment, je pense que oui, une nouvelle campagne d'explications, de communication, de toute manière, ne peut qu'être positive. Je pense qu'il y a toujours des gens qui ne sont parfois pas là au bon moment, ou ne lisent pas le bon journal, ou ne vont pas sur le bon site au bon moment. Donc, si vous pouviez refaire, parce que nous sommes en phase aussi sur ce point, une campagne de communication. Je pense que ce serait utile. Merci Monsieur le Conseiller.

Alors Madame AMORATTI-BLANC, Présidente de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille, sur un troisième sujet. Nous vous écoutons.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Lors du vote du projet de loi n°999 portant dépenalisation de l'avortement pour la femme enceinte, en juin dernier, les élus du Conseil National avait sensibilisé le Gouvernement sur la nécessité d'améliorer l'accompagnement de la femme et de sa famille en développant les moyens du Centre de Coordination Périnatale et de Soutien Familial, tant sur le plan budgétaire, que matériel et humain. Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, dans votre réponse au rapport de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille sur ce texte, vous mentionniez avoir pris bonne note des pistes d'améliorations proposées par le Conseil National concernant ce centre. J'espère que vous pourrez nous faire état de l'avancement de votre réflexion à ce sujet prochainement. Vous évoquiez également que dans la perspective de l'instauration du portail « Monaco Santé », il sera proposé d'ajouter la prise de rendez-vous en ligne, et que la secrétaire pourrait augmenter son temps de travail au Centre de Coordination Périnatale.

Vous précisiez que ceci serait arrêté définitivement dans le cadre du plan Santé Sexuelle. Pouvez-vous aujourd'hui nous en dire sur ce sujet ?

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* Alors, concernant le plan de Santé Sexuelle, je vous avais indiqué, et je reste sur cette approche, que c'est un de mes objectifs, mais que nous sommes en train de travailler sur un plan Equilibre Psychologique et Bien-Être. Et je souhaite évidemment achever la mise au point finale de ce plan avant de travailler sur l'autre, pour éviter que nous nous dispersions. Et donc, ce que je souhaiterais concernant le premier plan que j'évoque, Santé Mentale, c'est que nous soyons en mesure d'élaborer le document définitif à la fin du premier trimestre 2020, ce qui me mettrait en mesure de travailler sur le plan Santé Sexuelle et Santé Reproductive, qui est un des éléments dont je vous avais déjà parlé, à partir du second trimestre 2020, en lien avec l'ensemble des partenaires et entités que je dois associer à la réflexion dans ce domaine.

M. le Président.- Merci beaucoup.

(Intervention hors micro, inaudible)

M. le Président.- Oui, c'est ce qu'a dit le Conseiller, second trimestre 2020. Nous sommes d'accord. Est-ce qu'il d'autres interventions sur ce chapitre ? Je n'en vois pas. Je le mets donc aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 66 est adopté.

*(Adopté,
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC, Corinne BERTANI,
Mmes Brigitte BOCCONE-PAGES, Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,
Franck LOBONO,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT,
Christophe ROBINO, Guillaume ROSE,
Balthazar SEYDOUX,
Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

(M. Christophe ROBINO quitte l'hémicycle)

(Retour de M. Daniel BOERI)

M. le Secrétaire Général.-

CH. 67 - DIRECTION DE L'ACTION SANITAIRE	
367.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 406 300
367.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	26 500
367.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATÉRIEL	14 500
367.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITÉ SERVICE	132 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 67 - DIRECTION DE L'ACTION SANITAIRE	1 579 300

M. le Président.- Pas d'interventions. Je mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 67 est adopté.

(Adopté,

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC, Corinne BERTANI,
Mmes Brigitte BOCCONE-PAGES, M. Daniel BOERI,
Mme Michèle DITTLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Guillaume ROSE,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 68 - DIRECTION DU TRAVAIL	
368.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 759 200
368.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	127 000
368.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATÉRIEL	7 300
TOTAL DU CHAPITRE CH. 68 - DIRECTION DU TRAVAIL	1 893 500

M. le Président.- S'il n'y a pas d'interventions, j'ai juste une question. Evidemment, c'est une direction pour qui j'ai un peu les yeux de Chimène, que je connais bien, et j'apprécie beaucoup ses collaborateurs.

Il y a un formidable projet, Monsieur le Conseiller, que vous allez mener à bien et terminer bientôt, qui est le regroupement de l'ensemble des services de la Direction du Travail. Je dis vous, c'est bien sûr avec le Gouvernement parce qu'il a fallu l'Administration des Domaines et le Département des Finances pour que ce local soit attribué.

Il faut maintenant, je n'en doute pas, la coordination des travaux par Mme GRAMAGLIA et ses équipes. Mais quand est-ce que nous allons avoir – je pense que c'est l'année prochaine, vous allez nous donner des précisions – la possibilité de regrouper, tout près d'ailleurs de l'actuelle Direction du Travail, mais sur un site qui est absolument étudié et aménagé pour cela, dans des conditions optimales de travail, l'ensemble des services de cette direction, qui est pour le moment, quand même, dans des locaux, disons, qui ne permettent pas un plateau unique avec une coordination du travail de tous les services concernés ?

En plus, l'autre avantage de ce déménagement, c'est bien sûr un meilleur travail, une meilleure coordination des équipes de la Direction du Travail, mais c'est aussi de récupérer les locaux actuels de la Direction du Travail pour de nombreux services qui en ont besoin dans l'Administration.

Donc, est-ce que nous pourrions en savoir un peu plus, parce que je pense que nous sommes sur le point de pouvoir peut-être espérer ce déménagement, Monsieur GAMERDINGER ?

M. Didier GAMERDINGER.- Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé. Oui, à l'heure actuelle, la Direction du Travail, l'Inspection du Travail et le Service de l'Emploi sont dans des locaux qui ne répondent plus à nos attentes. Vous avez souligné la capacité professionnelle des personnes qui animent ces équipes.

Moi, ce que je voudrais souligner, c'est que la Principauté de Monaco – vous le savez, je reprends souvent ce chiffre – créée en moyenne 1 500 emplois supplémentaires chaque année. En dix ans, 15 000 emplois. Et nous tenons à ce que chaque salarié qui le souhaite puisse se présenter sans rendez-vous au service. Et nous souhaitons que les

employeurs qui le souhaitent puissent commodément avoir le lien avec les différents services Direction du Travail, Inspection du Travail, Service de l'Emploi.

Mais nous ne sommes plus en mesure d'offrir la qualité de service que nous souhaitons parce que les locaux deviennent étroits. D'où l'idée, effectivement, de déménager ces services, de les regrouper en un seul pôle. Donc, regrouper rue Princesse Florestine dans les anciens locaux de l'Académie de Musique, nous sommes à proximité immédiate, nous sommes à deux cent mètres environ, et nous aurons là toutes les fonctionnalités, ce qui nous permettra de réserver le meilleur accueil possible et d'exercer dans de bonnes conditions. Cela nous permettra aussi de recruter, parce que quand nous avons, en dix ans, 15 000 salariés supplémentaires, il faut mettre en face les moyens du Service de l'Emploi, au niveau de l'Inspection du Travail. Et aujourd'hui, la contrainte physique est telle que ça n'est pas possible.

Et puis, du coup, les locaux qui vont être libérés par ces services à l'emplacement actuel vont pouvoir être utilisés par d'autres fonctionnalités. Et vous le savez puisque nous en avons parlé longuement, que j'attends ce moment pour que nous puissions attribuer les locaux libérés par l'Inspection du Travail au Centre de Coordination Gérontologique de Monaco, qui en a besoin, qui fait un très bon travail et qui est dans des locaux trop exigus. Et donc, je voudrais étoffer les effectifs, ce que je ne peux pas faire, faute de place. Donc, nous voyons bien la cohérence de l'ensemble du dispositif.

Alors, à quelle échéance ? D'après mes dernières informations, il semblerait que les travaux soient terminés à la fin du printemps. Donc, nous pensons au mois de mai, au mois de juin. Nous espérons avant l'été. Nous sommes tributaires évidemment des délais de réalisation des travaux et des délais d'aménagement. Mais je sais que les efforts sont faits pour tenir ces échéances.

M. le Président.- Merci Monsieur le Conseiller. C'est une attente et une bonne nouvelle pour tous ceux qui ont besoin de ces nouveaux locaux. D'abord ceux qui y travaillent, bien sûr, mais ceux qui en ont besoin, et vous l'avez rappelé, ce sont aussi les employeurs et les salariés qui sont nombreux à solliciter ce service. Aussi, les demandeurs d'emploi d'ailleurs pour le Service de l'Emploi.

Simplement, c'est juste une constatation qu'il est difficile de ne pas faire. C'est toujours trop long. C'est vrai que c'est un éternel débat. Je me rappelle d'un arbitrage au sein du Conseil du Gouvernement –trois ans, je crois, avant que je ne quitte le Gouvernement, je parle sous le contrôle de Monsieur COLLE, de Madame GRAMAGLIA, de Monsieur CASTELLINI, qui sont là ce soir – ça doit bien faire cinq ou six ans déjà que la décision a été prise et c'est vrai, derrière, voilà, la complexité des procédures administratives, la complexité de la gestion des travaux dirigés par les services publics.

Ceci étant dit, je suis très content qu'au printemps, la Direction du Travail puisse déménager. Mais c'est vrai que si nous pouvions aussi nous pencher au-delà du numérique et du digital, nous l'avons déjà dit souvent sur la complexité, la lenteur des procédures administratives dans ce pays, nous devons pouvoir faire mieux dans un territoire comme le nôtre, où nous sommes tous proches du terrain. Les décideurs sont tout près du terrain. Franchement, nous devons pouvoir faire mieux. Je ne sais pas ce qu'en pense Madame GRAMAGLIA, mais là nous sommes plus sur la coordination des travaux, bien que ce soit complexe parce qu'il y avait aussi la coordination des services avant que les travaux ne commencent.

Bon, je l'ai dit. Regardons le verre à moitié plein. Nous approchons. Voilà, nous approchons d'un bon moment pour la Direction du Travail et tous ceux qui en ont besoin, et tous ceux qui y travaillent, bien sûr.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ce chapitre ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 68 est adopté.

*(Adopté,
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC, Corinne BERTANI,
Mmes Brigitte BOCCONE-PAGES, M. Daniel BOERI,
Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Guillaume ROSE,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH. 69 - PRESTATIONS MÉDICALES DE L'ÉTAT	
369.010 : FRAIS DE PERSONNEL	901 000
369.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	378 000
369.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITÉ SERVICE	715 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 69 - PRESTATIONS MÉDICALES DE L'ÉTAT	1 994 000

M. le Président.- Je mets aux voix s'il n'y a pas d'intervention. Il n'y en a pas donc :

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 69 est adopté.

(Adopté,

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, Corinne BERTANI, Mmes Brigitte BOCCONE-PAGES, M. Daniel BOERI, Mme Michèle DITTLT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 70 - TRIBUNAL DU TRAVAIL	
370.010 : FRAIS DE PERSONNEL	139 000
370.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	22 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 70 - TRIBUNAL DU TRAVAIL	161 000

M. le Président.- Pas d'intervention ? Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 70 est adopté.

(Adopté,

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, Corinne BERTANI, Mmes Brigitte BOCCONE-PAGES, M. Daniel BOERI, Mme Michèle DITTLT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 71 - D.A.S.O. FOYER DE L'ENFANCE	
371.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 394 500
371.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	40 700
371.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATÉRIEL	157 000
371.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITÉ SERVICE	117 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 71 - D.A.S.O. FOYER DE L'ENFANCE	1 709 200

M. le Président.- Nous écoutons le Président de la Commission de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, Monsieur MOUROU.

M. Marc MOUROU.- Merci Monsieur le Président. Oui, pour parler de la possibilité d'insertion de jeunes nationaux, de jeunes Monégasques, pour les métiers d'AVS, d'auxiliaire de Vie Scolaire, qui, vous le savez, sont des personnes qui aident des enfants qui sont handicapés ou avec un trouble de santé, ainsi que des pathologies plus ou moins lourdes.

Pour cela, de nouvelles règles sont maintenant mises en place, nous nous sommes renseignés, et sont donc exigés des diplômes, qui sont le CAP Petite Enfance ou le BTS Service Sanitaire et Social.

Il y a de plus en plus de demandes pour les enfants, notamment de 0 à 6 ans, donc nous vous demandons de faire un vrai effort pour essayer – nous avons eu quelques cas qui nous ont été indiqués – de mieux inclure les nationaux, mieux les insérer, et donner leurs chances aux jeunes nationaux qui, soit ont les

diplômes, soit qui les ont peut-être pas encore, mais ont un peu d'expérience, et je pense, notamment, aux aides-maternelles. Et puis voilà, essayer tous ensemble de faire encore plus pour ces enfants qui ont besoin évidemment de beaucoup d'attention. Merci.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* J'espère avoir devancé vos vœux parce que, d'une part, j'ai fait regarder quels étaient les diplômes nécessaires. Il y a un diplôme supplémentaire que vous n'avez pas cité, qui est le diplôme – alors, de mémoire, donc je peux me tromper – d'accompagnateur éducatif et social. Et donc, nous pensons que nos compatriotes qui seraient intéressés par ces métiers devraient se faire connaître et nous pourrions les accompagner, les aider plutôt, dans l'obtention de ce diplôme, soit directement, soit par un système de reconnaissance type Validation des Acquis d'Expérience. Premier point.

Deuxième point, j'ai souhaité, parce que ça n'était pas fait, que dans le cadre de la préparation de chaque année scolaire à venir, ces postes là soit publiés. Ils ne l'étaient pas et je considère qu'il n'y a pas de raison pour que ces postes, qui peuvent intéresser, ne soient pas rendus publics. Donc, ils le seront, à l'avenir, sachant que la particularité de ces fonctions c'est qu'elles ne sont pas forcément pérennes. Nous avons besoin d'un nombre variable d'AVS en fonction du nombre d'enfants, qui peut varier d'une année sur l'autre. Et donc, meilleure information sur les cursus à suivre, accompagnement des jeunes compatriotes sur comment obtenir ce diplôme, et enfin, transparence totale, publication des postes dans le cadre de la rentrée scolaire.

M. le Président.- Monsieur MOUROU.

(Retour de MM. Pierre BARDY, Thomas BREZZO et Christophe ROBINO)

M. Marc MOUROU.- Merci Monsieur GAMERDINGER. Je pense qu'effectivement, ça va dans le bon sens puisqu'il n'y avait, avant, pas encore de règles bien définies, notamment au niveau des diplômes. Nous demandions juste un petit peu d'expérience, mais il n'y avait pas forcément de diplôme requis, ou même de l'expérience, donc il y avait peut-être quelques incompréhensions. S'il y a des règles, maintenant, plutôt claires, c'est bien, et de pouvoir insérer un maximum nos jeunes Monégasques. Merci beaucoup.

M. le Président.- Et moi je voudrais que nous rendions hommage un instant au regretté Denis RAVERA, le premier Conseiller, de ce nouveau Département des Affaires Sociales et de la Santé, et le premier qui a mis en place des formations. A l'époque, c'était pour les inspecteurs du travail, je me rappelle de ce point-là. Ça a été suivi pour les inspecteurs de permis de conduire, ça a été mis en place pour la formation – tout à fait Monsieur COLLE – de cadres supérieurs, de directeurs d'hôpital, avec l'Ecole des Hautes Etudes de Santé. Je me suis efforcé de le suivre dans cette voie, et Monsieur GAMERDINGER élargit encore et relance cette formation.

Nous pouvons le faire effectivement pour beaucoup de métiers, ça sera très positif pour nos compatriotes qui ont envie que nous les accompagnions, ou même que nous suscitions ce genre de vocations, car nous avons besoin de ces postes en Principauté. Ça nous permet de les accompagner dans les études et de leur donner un travail à la sortie. Si nous parlons de Fonction Publique plus largement, Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement, c'est aussi ce que nous aimerions vraiment, c'est un peu la prospective. Nous avons besoin, demain, d'un inspecteur du travail, nous avons besoin, demain, d'un directeur d'hôpital ou d'un directeur adjoint d'hôpital, d'un auxiliaire, d'un éducateur spécialisé. Nous allons, trois ans avant, le temps de la durée des études, solliciter des candidatures pour qu'ils se présentent et qu'ils réussissent, nous les accompagnons, nous les formons et nous les ramenons, et nous leur donnons le travail à la sortie. C'est franchement l'idéal.

Alors, ça ne peut pas être fait, bien sûr, pour tous les postes de la Fonction Publique. Voilà. Et j'ai une pensée pour le regretté Denis RAVERA, qui nous a montré la voie, et qui a été le premier – je me rappelle, à l'époque, j'étais déjà Président du Conseil National – à venir nous présenter cette initiative qu'il avait prise. Voilà, nous avons une pensée ce soir pour ce grand serviteur de l'Etat monégasque. Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'ai pas vu d'autres mains se lever.

Je mets aux voix, donc, ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 71 est adopté.

(Adopté,
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Mme Michèle DITTLLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 72 - INSPECTION MÉDICALE	
372.010 : FRAIS DE PERSONNEL	258 000
372.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	13 400
372.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITÉ SERVICE	47 500
TOTAL DU CHAPITRE CH. 72 - INSPECTION MÉDICALE	318 900

(*Mme Corinne BERTANI quitte l'hémicycle*)

M. le Président.- Il n'y a pas d'intervention ?

Je mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 72 est adopté.

(Adopté,
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Mme Michèle DITTLLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 73 - CENTRE MÉDICO-SPORTIF	
373.010 : FRAIS DE PERSONNEL	244 000
373.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	10 000
373.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATÉRIEL	7 200
TOTAL DU CHAPITRE CH. 73 - CENTRE MÉDICO-SPORTIF	261 200

M. le Président.- Est-ce qu'il y a des interventions sur le Centre Médico-Sportif ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix, donc, le chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 73 est adopté.

(Adopté,
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Mme Michèle DITTLLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 74 - DIRECTION DE L'ACTION ET DE L'AIDE SOCIALES	
374.010 : FRAIS DE PERSONNEL	3 896 700
374.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	50 200
374.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITÉ SERVICE	72 500
TOTAL DU CHAPITRE CH. 74 - DIRECTION DE L'ACTION ET DE L'AIDE SOCIALES	4 019 400

M. le Président.- Nous avons parlé, déjà, de cette excellente direction aussi, tout à l'heure. Donc, quand je disais que j'avais les yeux de Chimène pour la Direction du Travail, c'est évidemment la même chose pour toutes les directions et tous les services du Département des Affaires Sociales et de la Santé que j'ai dirigé. Bien sûr, cela vaut aussi pour la DASO, la DASA et le SPME, composés de fonctionnaires de grandes qualités, qui sont désormais sous la responsabilité et autorité de Monsieur GAMERDINGER.

Donc, est-ce qu'il y a plus des interventions ? Il n'y en a pas.

Alors, s'il n'y en a pas, je mets aux voix ce chapitre. Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 74 est adopté.

(Adopté,

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Mme Michèle DITLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent pour).

Il est environ 20 heures30, nous avons bien avancé. Je vous propose donc que nous nous arrêtions pour la pause dîner d'environ une heure.

Nous reprendrons à la page 40 du document budgétaire, donc au Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, chapitre 75 – Conseillers de Gouvernement.

Rendez-vous, à peu près, pour ceux qui suivent nos débats, à 21 heures 30.

Je vous remercie.

La séance est suspendue.

—————
(La séance est suspendue à 20 heures 30)
—————

(La séance est reprise à 21 heures 30)

—————
La séance est reprise.

Nous reprenons l'examen de ce projet de Budget Primitif 2020 là où nous nous étions arrêtés avant la pause. Nous arrivons donc au Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, chapitre 75 – Conseillers de Gouvernement.

Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général.- Oui, Monsieur le Président.

F) DEPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME	
CH. 75 - CONSEILLER GOUVERNEMENT	
375.010 : FRAIS DE PERSONNEL	2 151 000
375.020 : FRAIS D'ÉTUDES & FORMATION	450 000
375.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	194 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 75 - CONSEILLER GOUVERNEMENT	2 795 000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ? Oui, Madame Michèle DITLOT, puis Madame BOCCONE-PAGES.

Mme Michèle DITLOT.- Merci Monsieur le Président. Madame le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, je vous remercie d'avoir pris bonne note des interventions des Conseillers Nationaux qui pointaient du doigt la dégradation des conditions de vie liées aux nuisances des multiples chantiers en Principauté. Je salue les mesures que vous avez prises et celles que vous allez prendre pour limiter en particulier le bruit des chantiers, pour une meilleure répartition de ces chantiers dans le temps, pour une diminution des dérogations les week-ends etc. Tout cela va dans le bon sens.

C'est pourquoi je vous demande, Madame, de vous pencher avec la même bienveillance sur le sort de nos compatriotes locataires des immeubles Hélios. Dans les cinq prochaines années, ces Monégasques vont être encerclés par des travaux nécessaires et de grande importance. À l'ouest, l'Îlot Pasteur avec le futur Collège Charles III tri postal etc., au nord le

chantier Ida, au sud le chantier de restructuration et d'extension du centre commercial de Fontvieille. Je ne doute pas que vous mettiez en œuvre tous les moyens dont vous disposez pour agir avec efficacité afin d'améliorer les futures conditions de vie de ces soixante-deux familles monégasques.

Je vous remercie.

M. le Président.- Un mot Madame GRAMAGLIA ? Merci beaucoup. Madame DITTLLOT, si vous pouvez arrêter le micro. Voilà, merci beaucoup.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Oui, bien sûr, je pense que toutes les mesures, effectivement, qui ont été prises et qui ont été explicitées à différentes reprises vont toutes dans le bon sens. Maintenant, nous allons travailler toujours de la même façon, en essayant d'optimiser au maximum les installations des travaux, des chantiers, afin de lutter contre les nuisances de bruit. Donc, tout cela va dans le bon sens. Les promoteurs se sont engagés auprès de nous pour nous aider à aller également dans ce sens ainsi que la Chambre Patronale du Bâtiment, avec qui, il y a une autre réunion bientôt.

Cette Commission Innovation a apporté beaucoup. Nous allons continuer à faire une veille technologique sur toutes les nouveautés que nous pourrions apporter en Principauté de Monaco, pour également aller dans ce sens-là. Vous avez pu le constater lors de la visite des chantiers, tout cela va dans le bon sens mais nous pouvons encore nous améliorer, et c'est ce que nous allons essayer de faire dès l'année prochaine.

M. le Président.- Merci beaucoup Madame GRAMAGLIA. Nous avons beaucoup parlé de qualité de vie. Je crois que nous l'avons tous dit, nous avons la même volonté du côté du Gouvernement et du côté du Conseil National. Et donc, des premières mesures ont été prises, d'autres ont été annoncées, donc elles vont l'être prochainement sur les chantiers. Celui-là, bien sûr, est important, vous avez raison Madame DITTLLOT, pour les locataires de l'immeuble concerné, l'Hélios.

Nous allons donc continuer le tour de parole. C'est Madame la Vice-Présidente qui attend de s'exprimer.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Oui, Monsieur le Président, merci. Madame le Conseiller, juste faire

un point d'avancement sur les chantiers Testimonio II et II bis. Si vous pouviez nous faire un petit état des lieux, à date.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* S'agissant de ces travaux, de la section 7, il n'y a aucun retard sur le chantier à l'heure actuelle, Monsieur NGUYEN suit ce dossier de très près. Nous l'avons donné à un groupement et je ne peux pas vous en dire beaucoup plus, à part qu'il n'y aura pas de retard. Rien ne m'est remonté, le chantier suit son cours.

M. le Président.- Merci beaucoup Madame GRAMAGLIA. Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre 75 ? S'il n'y en a pas, je vais donc le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 75 est adopté.

(Adopté,

Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

M. Pierre BARDY,

Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,

M. Daniel BOERI, Mmes Michèle DITTLLOT,

Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI,

M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,

MM. Franck JULIEN, Marc MOUROU,

Fabrice NOTARI,

Jacques RIT, Guillaume ROSE, Stéphane VALERI

et Pierre VAN KLAVEREN

voient pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 76 - DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS	
376.010 : FRAIS DE PERSONNEL	3 484 300
376.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	75 500
376.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATÉRIEL	2 200
376.050 : ENTRETIEN & AMÉLIORATION	1 300 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 76 - DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS	4 862 000

M. le Président.- Nous avons beaucoup parlé de la Direction des Travaux Publics lors de nos séances précédentes. Je mets donc ce chapitre aux voix.

Non, Monsieur RIT souhaite dire un mot de plus, peut-être, ce soir.

Monsieur RIT, nous vous écoutons.

M. Jacques RIT.- Merci Monsieur le Président. Pour d'importantes et multiples raisons que nous avons déjà largement évoquées au cours de ces débats budgétaires – comme vous le disiez, Monsieur le Président – il était urgent de restructurer la Direction des Travaux Publics et de réorganiser ces derniers. Cette action est déjà très avancée, et elle a commencé à porter ses fruits, avec la reprise d'un rythme de progression normal sur les grands chantiers de l'îlot Pasteur et du nouvel Hôpital. La résolution sereine et les hautes compétences de M. Jean-Luc NGUYEN en auront été, sans aucun doute, les atouts majeurs. Nous lui en sommes particulièrement reconnaissants. Car l'impact du service des travaux publics sur le respect des délais de réalisation des grands chantiers de l'Etat et sur la maîtrise de leurs coûts est fondamental. Et, si nous avons pu nous persuader récemment qu'une maîtrise insuffisante de certains paramètres dans la passation des marchés publics et le suivi des chantiers pouvait lourdement impacter les finances de l'Etat, l'inverse est, bien sûr, tout aussi vrai. Et les économies réalisées peuvent s'avérer considérables.

Alors, lorsque j'observe le montant du budget de fonctionnement des Travaux publics, inscrit au Primitif 2020, qui est de 4.669.400 M€, je suis très près de penser qu'il s'agit-là, lorsque ce service remplit totalement sa fonction, d'un des investissements les plus rentables que l'Etat puisse faire, en matière de dépenses budgétaires.

Merci.

M. le Président.- Merci Monsieur RIT. Je crois que tous les élus partagent votre analyse. Nous avons ces neuf postes créés cette année pour renforcer la Direction des Travaux Publics, et je crois que nous sommes bien conscients qu'il y a un gisement considérable d'économies, comme vous l'avez justement rappelé, dans la meilleure gestion que nous attendons tous avec cette réorganisation. Il y a les postes, il y a aussi la réorganisation des pôles, il y a la création de pôles au sein de la direction. Je ne reprends pas tout ce que nous avons dit déjà, mais il

y a un gros gisement d'économies, c'est certain, oui. J'espère que nous pourrions continuer à le constater l'année prochaine.

Est-ce que je peux mettre aux voix ce chapitre ? Oui, donc je le mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 76 est adopté.

*(Adopté,
Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
M. Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
M. Daniel BOERI, Mmes Michèle DITLOT,
Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI,
Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE,
Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH. 78 - DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN	
378.010 : FRAIS DE PERSONNEL	9 025 000
378.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	167 900
378.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATÉRIEL	746 400
378.050 : ENTRETIEN AMÉLIORATION	6 105 600
378.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITÉ SERVICE	1 665 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 78 - DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN	17 709 900

M. le Président.- C'est le Président de la Commission pour le Développement du Numérique qui demande la parole, Monsieur Franck JULIEN.

M. Franck JULIEN.- Merci Monsieur le Président. Je voudrais prendre prétexte de ce chapitre 78 sur la Direction de l'Aménagement Urbain pour parler des abribus, parce que je pense que rarement un mobilier urbain aura fait une telle unanimité, et notamment en ce qui concerne les bancs de ces abribus.

Madame la Vice-Présidente était intervenue il y a quelques semaines de cela pour signaler qu'il y avait eu des plaintes, notamment de personnes âgées, en disant qu'ils n'étaient pas satisfaits. Il suffit qu'une personne s'assise et pose un sac à côté pour qu'il n'y ait plus personne qui puisse s'asseoir. Donc, la question est la suivante – je dois être au moins la centième personne à vous signaler le point : est-ce que vous avez des bonnes nouvelles, ce soir, à nous apprendre quant au remplacement de ces bancs ? Et autre demande : à certains endroits, alors qu'il y avait des bancs qui étaient existants, ils ont été supprimés, alors même qu'ils auraient pu coexister avec le nouveau mobilier urbain, en les mettant un petit peu sur le côté. Est-ce que vous allez remettre des bancs en complément de ces bancs auxquels, aujourd'hui, d'une manière unanime, on reproche l'exiguïté et l'inconfort ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Je voulais juste préciser la situation des abribus, avant le changement. Sur 86 arrêts de bus, seulement 45 étaient dotés d'un abri avec une assise, et 41 étaient sans abri. Aujourd'hui, il y a 73 abribus qui sont dotés d'un abri et d'une assise, soit un gain de 28 abris, ce qui représente un réel confort.

Mais nous avons bien pris le point, effectivement, pour ces histoires de bancs. Il faut savoir que le fait que les bancs n'incluent pas la totalité de l'abribus permet aux personnes handicapées de venir également sous l'abribus. Nous allons rehausser tous les bancs, puisque tout le monde les trouvait trop bas. Pour ce faire, nous allons procéder au changement des bancs et disposer des bancs un petit peu plus haut et en rajouter, soit à l'intérieur de l'abribus soit à l'extérieur, pour permettre à plus de personnes de pouvoir s'asseoir.

Nous avons commencé en modifier quelques-uns, et nous allons continuer dans le premier trimestre de l'année 2020.

M. le Président.- Monsieur Franck JULIEN.

M. Franck JULIEN.- Merci Madame la Conseiller de Gouvernement-Ministre, c'est effectivement une très bonne nouvelle.

En ce qui concerne les personnes soit à mobilité réduite soit ayant des difficultés à se déplacer, on nous a rapporté à plusieurs reprises des difficultés parce que la partie visuelle des écrans pouvait empiéter sur les trottoirs et pouvait gêner des personnes avec des déambulateurs ou des personnes avec des poussettes. Donc, il y a un certain nombre d'abribus qui ont été repositionnés, mais il y en a un certain nombre qui subsistent.

Par ailleurs, vous avez évoqué que les bancs ne prennent pas la totalité de l'espace dans l'abribus pour laisser les personnes à mobilité réduite être à l'abri, mais il y a certains cas où les abribus ont amené certains inconvénients, mais je suis sûr que vos services y travaillent.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Oui, nous les avons repérés. Les plus urgents ont été modifiés, et nous sommes en train de modifier, de revoir les 86 abribus pour déterminer ceux qui posent vraiment problème et rectifier le tir, et faire en sorte qu'il n'y ait pas de problème pour les personnes à mobilité réduite.

M. le Président.- Il y avait aussi la protection contre la pluie et le vent, nous l'avons dit, qui fait partie des problèmes qu'on nous a souvent signalés.

Monsieur BOERI sur ce sujet.

M. Daniel BOERI.- Oui, merci, parce qu'effectivement, ces bancs, nous sommes en train de les réhausser. Je vous dis simplement, faisons attention. Je fais partie des personnes âgées maintenant, donc je suis allé les tester. Et une fois qu'ils sont un peu plus haut, nous risquons de taper la tête sur l'écran qui donne les heures, donc merci de faire attention.

M. le Président.- En tous cas, il fallait regarder cela pour améliorer la qualité, le confort et la protection aussi contre la pluie. C'est en cours d'être réalisé.

Un mot parce que la Direction de l'Aménagement Urbain, bien sûr, est concernée par les abris bus, mais aussi par les travaux de voirie, qui sont coordonnés par cette Direction. Nous avons pu la critiquer dans cette tâche par le passé. Je voudrais donc que nous la complimentions encore publiquement ce soir par rapport à la nouvelle approche des travaux de voirie. Voilà, pour ceux qui utilisent le boulevard du Jardin Exotique, ils me comprennent.

Nous avons aujourd'hui des travaux de voirie autour du chantier du Palais Honoria, qui sont parfaitement respectueux de la double circulation sur le boulevard du Jardin Exotique. En tous cas, tout est fait pour le mieux et cette artère principale de Monaco n'est pas en circulation alternée, alors que ce fut hélas le contraire l'année dernière, ce qui nous a amené à réagir vivement.

Nous avons vu ici, en réunion privée, une présentation des études en 3D, qui sont faites par la Direction de l'Aménagement Urbain, sur la préparation des travaux de voirie. Alors il faut bien sûr que l'exemple du Palais Honoria serve désormais pour tous les chantiers, mais Madame GRAMAGLIA s'y est engagée, avec Monsieur PUYO, le Directeur de l'Aménagement Urbain. Je voulais le souligner encore une fois ce soir, nous sommes très satisfaits de la nouvelle organisation de ces travaux.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Merci Monsieur le Président, je transmettrai à Monsieur PUYO et à toutes ses équipes, qui font effectivement du très bon travail.

M. le Président.- Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets ce chapitre Direction de l'Aménagement Urbain aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 78 est adopté.

(Adopté,

Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

M. Pierre BARDY,

Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,

MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,

Mme Michèle DITTLLOT,

M. Jean-Charles EMMERICH,

Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,

Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,

Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,

Marc MOUROU,

Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,

Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX,

Stéphane VALERI

et Pierre VAN KLAVEREN

votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 85 - SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION	
385.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 380 000
385.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	184 000
385.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATÉRIEL	351 000
385.050 : ENTRETIEN & AMÉLIORATION	
TOTAL DU CHAPITRE CH. 85 - SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION	1 915 000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 85 est adopté.

(Adopté,

Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

M. Pierre BARDY,

Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,

MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,

Mme Michèle DITTLLOT,

M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice

FRESKO-ROLFO,

Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,

Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,

Marc MOUROU,

Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,

Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX,

Stéphane VALERI

et Pierre VAN KLAVEREN

votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 86 - SERVICE DES PARKINGS PUBLICS	
CF ANNEXE P 48	
TOTAL DU CHAPITRE CH. 86 - SERVICE DES PARKINGS PUBLICS	22 106 700

M. le Président.- Nous avons beaucoup parlé des parkings aussi lors de nos précédentes soirées. Je vous remercie donc de ne pas répéter les débats que nous avons déjà eus.

Je mets donc aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 86 est adopté.

(Adopté,

Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

M. Pierre BARDY,

Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,

MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,

Mme Michèle DITTLLOT,

M. Jean-Charles EMMERICH,

Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,

Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,

Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,

Marc MOUROU,

Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,

Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX,

Stéphane VALERI

et Pierre VAN KLAVEREN

votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 87 - AVIATION CIVILE	
387.010 : FRAIS DE PERSONNEL	910 000
387.020 : FRAIS ÉTUDES ET FORMATION	22 000
387.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	14 700
387.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATÉRIEL	1 023 000
387.060 : ENTRETIEN & AMÉLIORATION	706 200
TOTAL DU CHAPITRE CH. 87 - AVIATION CIVILE	2 675 900

M. le Président.- Nous avons aussi dit ce que nous pensions, notamment de l'héliport et de ses travaux. Je pense que nous n'allons pas reprendre le débat. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 87 est adopté.

(Adopté,

Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

M. Pierre BARDY,

Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,

MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,

Mme Michèle DITTLLOT,

M. Jean-Charles EMMERICH,

Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,

Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,

Mme Marine GRISOUL,

MM. Franck JULIEN, Marc MOUROU,

Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,

Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX,

Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN

votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 88 - SERVICE DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS PUBLICS	
388.010 : FRAIS DE PERSONNEL	2 139 000
388.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	28 400
388.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATÉRIEL	23 500
388.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITÉ SERVICE	30 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 88 - SERVICE DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS PUBLICS	2 220 900

M. le Président.- S'il y a d'autres interventions, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 88 est adopté.

(Adopté,

Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

M. Pierre BARDY,

Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,

MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,

Mme Michèle DITTLLOT,

M. Jean-Charles EMMERICH,

Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,

Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,

Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,

Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT,

Christophe ROBINO, Guillaume ROSE,

Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI

et Pierre VAN KLAVEREN

votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 89 - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT	
389.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 035 000
389.020 : FRAIS ÉTUDES ET FORMATION	130 000
389.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	78 300
389.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATÉRIEL	360 800
389.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITÉ SERVICE	221 800
TOTAL DU CHAPITRE CH. 89 - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT	1 825 900

M. le Président.- Nous écoutons une intervention de notre collègue Pierre VAN KLAVEREN.

M. Pierre VAN KLAVEREN.- Merci Monsieur le Président. Je voudrais profiter de ce chapitre pour parler de l'aide à l'achat des véhicules propres. C'est la Direction de l'Environnement qui en a la charge et qui édicte donc les règles. En général, nous en parlons très très tard dans la nuit et malheureusement plus personne n'a trop envie d'écouter.

Je voudrais simplement dire à Madame GRAMAGLIA ce que j'avais déjà dit en séance privée par rapport à l'aide au niveau des deux roues. Alors, mon intervention n'appelle pas de réponse, je sais très bien que c'était il n'y a pas longtemps, mais simplement je voulais m'assurer, bien que je n'en doute pas, que vous n'ayez pas oublié.

Donc, aujourd'hui, nous voyons de plus en plus de deux roues électriques, notamment des 125 cm³, sur le marché, à des tarifs qui deviennent de plus en plus concurrentiels, et je vous avais demandé, effectivement, s'il était possible de revoir le pourcentage de prise en charge. Aujourd'hui, nous sommes à 30% de la facture pour un montant de 3.000 €. Si c'était possible, effectivement, de l'augmenter à 50% ou autres ? 100% je ne sais pas, pourquoi pas, mais en tous cas, au moins 50%, ce serait très bien.

Aujourd'hui, on observe un nombre important de deux roues en Principauté. C'est vrai qu'au niveau des véhicules, il y a beaucoup qui est fait. Et puisque beaucoup de personnes circulent en deux roues, qui sont à des tarifs de plus en plus attrayants, si nous avons une prise en charge plus importante, nous arriverions à convertir beaucoup d'utilisateurs.

Les trajets en deux roues sont des trajets qui sont relativement courts, donc la batterie qui est fournie aujourd'hui – nous sommes sur des autonomies de 100 kms à peu près – devrait être largement suffisante.

Merci.

M. le Président.- Pas de remarque particulière Madame GRAMAGLIA ? Parfait. Donc, s'il n'y a pas d'autres interventions, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 89 est adopté.

(Adopté,

Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

M. Pierre BARDY,

Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,

MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,

Mme Michèle DITLOT,

M. Jean-Charles EMMERICH,

Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,

Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,

Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,

Marc MOUROU,

Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,

Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX,

Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN

voient pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 90 - DIR. AFFAIRES MARITIMES	
390.010 : FRAIS DE PERSONNEL	650 000
390.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	23 000
390.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATÉRIEL	142 000
390.050 : ENTRETIEN AMÉLIORATION LOCAUX	250 000
390.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITÉ SERVICE	1 500
TOTAL DU CHAPITRE CH. 90 - DIR. AFFAIRES MARITIMES	1 066 500

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 90 est adopté.

(Adopté,
Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
M. Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,
Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,
Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX,
Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
voient pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 93 - DIR. DE LA PROSPECTIVE, L'URBANISME ET DE LA MOBILITÉ	
393.010 : FRAIS DE PERSONNEL	2 002 000
393.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	65 100
393.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATÉRIEL	2 500
TOTAL DU CHAPITRE CH. 93 - DIR. DE LA PROSPECTIVE, L'URBANISME ET DE LA MOBILITÉ	2 069 600

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 93 est adopté.

(Adopté,
Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
M. Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,
Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,
Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX,
Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN
voient pour).

M. le Secrétaire Général.-

G) SERVICES JUDICIAIRES	
CH. 95 - DIRECTION	
395.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 542 000
395.020 : FRAIS D'ÉTUDES & FORMATION	295 000
395.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	864 500
395.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATÉRIEL	28 100
TOTAL DU CHAPITRE CH. 95 - DIRECTION	2 729 600

M. le Président.- Pas d'intervention ? Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 95 est adopté.

(Adopté,
Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
M. Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,
Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,
Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX,
Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
voient pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 96 - COURS ET TRIBUNAUX	
396.010 : FRAIS DE PERSONNEL	5 200 000
396.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 068 100
TOTAL DU CHAPITRE CH. 96 - COURS ET TRIBUNAUX	8 268 100

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 96 est adopté.

(Adopté,

Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
M. Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,
Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX,
Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 97 - MAISON D'ARRÊT	
397.010 : FRAIS DE PERSONNEL	2 579 000
397.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	57 000
397.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATÉRIEL	370 000
397.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITÉ SERVICE	360 500
TOTAL DU CHAPITRE CH. 97 - MAISON D'ARRÊT	3 366 500

M. le Président.- Je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 97 est adopté.

(Adopté,

Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
M. Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,
Mme Michèle DITTLLOT, M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX,
Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 4 - DÉPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1.2.3.	
CH. 1 - CHARGES SOCIALES	
401.130 : CHARGES SOCIALES - TITULAIRES	91 965 400
401.230 : CHARGES SOCIALES - NON TIT.	23 651 800
401.231 : CAISSE PRÉVOYANCE RETR. AVOCATS	378 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 1 - CHARGES SOCIALES	115 995 200

M. le Président.- C'est donc notre collègue Jacques RIT qui demande la parole.

M. Jacques RIT.- Merci Monsieur le Président. Le régime de retraite des fonctionnaires de l'Etat est réputé, par définition, à l'équilibre, et les besoins de financement projetés sont remis à zéro à chaque nouvel exercice budgétaire. Ce fait n'est pas bénéfique pour la compréhension par l'ensemble des fonctionnaires de la situation actuelle, ni des efforts qu'il faudra accomplir pour maintenir l'équilibre financier du système. Seule la mise en place d'une caisse de retraite séparée du budget de l'Etat permettrait de faire apparaître clairement les cotisations et prestations du régime, et, surtout, le déficit qui en découle.

Même si toute comparaison entre la Principauté et le pays voisin atteint très vite ses limites en ce domaine, nous sommes tous, je pense, attentifs aux débats enflammés, accompagnés de profondes perturbations sociales, qui y ont lieu, en ce moment, au sujet du futur des retraites. Car plusieurs paramètres importants, comme l'évolution de la démographie des actifs et des retraités, ou comme celle de l'espérance de vie, qui sont des éléments fondamentaux de l'équilibre d'un système de retraite, nous concernent, nous aussi, pleinement. Le débat sur l'évolution du système de retraite, en France, concerne bien sûr au premier chef le secteur privé, et les caisses autonomes de retraites sont depuis bien longtemps la norme en son sein. Mais rappelons qu'en 2016, la Cour des Comptes avait recommandé la création d'une caisse de retraite pour les fonctionnaires d'Etat, à l'image de celle qui gère les retraites des agents publics locaux et hospitaliers. A ce propos, les agents hospitaliers, dans notre pays, n'ont pas non plus de caisse de retraite. Il s'agit là

bien sûr d'un autre chantier, mais qu'il faudra bien un jour aborder. Nous circonscrivons toutefois notre propos, ce soir, au cas des fonctionnaires de l'Etat.

De toute évidence, la démarche prioritaire n'est pas de créer une caisse de retraite pour les fonctionnaires, mais d'apporter progressivement un certain nombre de modifications aux paramètres de leur régime de retraite. Ces modifications semblent, d'après les résultats des études d'actuaire, une condition préalable incontournable pour pouvoir envisager l'équilibre financier d'une telle caisse. Mais nous savons tous que les problèmes politiques sont autrement plus difficiles à résoudre que les problèmes techniques, et il n'est donc pas surprenant que le débat sur ce sujet occupe les deux partenaires institutionnels rassemblés ici ce soir depuis une bonne quinzaine d'année. Attendre trop longtemps ne facilite cependant pas les choses en cette matière, chaque année qui passe nous éloignant toujours un peu plus du système en équilibre financier que nous appelons de nos vœux.

Merci.

M. le Président.- Merci Monsieur RIT. Je vois le Président de la Commission des Intérêts Sociaux qui souhaite s'exprimer.

M. Christophe ROBINO.- Merci Monsieur le Président. Notre Pays a toujours bénéficié d'un modèle économique et social exemplaire et, à ce titre, a toujours fait mieux que nos voisins.

Ainsi, tant le Gouvernement que les élus du Conseil National ont toujours œuvré de concert pour préserver nos régimes de retraite refusant les réformes du pays voisin, l'objectif étant d'assurer dès à présent, et pour les générations futures, le bien-vivre de nos retraités.

Les réformes qui ont été conduites précédemment pour les salariés du privé n'ont jamais eu pour finalité de revenir sur les conditions de départ à la retraite mais bien de préserver et de sécuriser le financement des acquis sociaux.

Il en va de même pour les fonctionnaires de l'Etat qui doivent pouvoir continuer de bénéficier des mêmes avantages que ceux dont ils bénéficient aujourd'hui.

C'est pourquoi, dès maintenant, il nous faut ensemble tout mettre en œuvre pour sécuriser la retraite des fonctionnaires, tant sur le plan des droits que du financement.

La création d'une Caisse Autonome de Retraite des fonctionnaires apparaît donc comme la solution incontournable en y associant, bien sûr, les représentants et partenaires de la Fonction Publique et en s'appuyant pour sa gestion sur l'expérience acquise dans ce domaine par les Comités des Caisses.

Il faut donc créer dès à présent cette caisse et pour en assurer le financement et atteindre l'équilibre, y transférer dans un premier temps les sommes d'ores et déjà isolées au sein du canton du Fonds de Réserve Constitutionnel (FRC), puis continuer de l'abonder en y affectant, comme vous l'indiquez dans votre courrier, Monsieur le Ministre, une partie des excédents du budget et du rendement du FRC.

Il s'agit bien sûr d'un projet ambitieux, qu'il nous faut pourtant aborder sans délai et bien sûr sans le redouter.

M. le Président.- Oui, c'est un sujet majeur qui est devant nous dans les prochaines années. Est-ce que le Gouvernement souhaite, après ces deux interventions, dire quelques mots ?

(Intervention hors micro, inaudible).

M. le Président.- Oui, nous avons longuement échangé sur nos positions respectives.

(Intervention hors micro, inaudible).

M. Jean CASTELLINI.- Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie. Tout ce que je peux dire, c'est qu'en effet, des efforts significatifs ont déjà été entrepris à travers la création et, désormais, si j'ose dire, la sanctuarisation de ce canton retraite au sein du FRC. Les sommes sont significatives, les résultats obtenus en particulier cette année, au vu de la bonne performance des marchés, laissent augurer que ce canton a vu les sommes allouées croître d'une manière tout à fait satisfaisante et, comme vous l'évoquiez, des mesures supplémentaires pourraient être prises en début d'année prochaine, au niveau de la gestion financière de ce canton, à savoir y transférer en cas d'excédent une partie de l'excédent ou, en tout état de cause, les produits de gestion du FRC cette année.

Nous avons abordé le sujet, là encore vendredi, en Commission de Placement des Fonds, et au vu de la bonne évolution des marchés, ces sommes pourraient être significatives, et une gestion prudente du FRC pourrait nous conduire à prendre une partie de nos

profits, et donc d'allouer ces profits à ce canton pour augmenter encore plus les sommes qui y sont aujourd'hui mises de côté, lesquelles sommes, bien évidemment, continueront dans les années et les décennies qui viennent, à être productives d'intérêt. C'était tout l'objectif qui nous a animé depuis la constitution de ce canton, il y a maintenant plus de deux ans.

Merci.

M. le Président.- C'est une première bonne mesure. Moi, je me mets à la place de ceux qui nous écoutent et qui ne sont pas des spécialistes des questions de retraite, notamment de la Fonction Publique. Je voudrais juste alors, peut-être, en quelques instants, préciser ce qui nous démarque ce soir.

D'abord, nous sommes satisfaits qu'un canton ait été isolé depuis deux ans, que nous ayons pris le sujet, que nous le prenions à bras le corps et que nous soyons conscients qu'il faut préserver le système de retraite des fonctionnaires, en prenant des mesures que cela nécessite.

Donc, l'idée de créer ce canton au sein du FRC et d'y mettre un certain nombre de sommes nécessaires – je n'y reviens pas dans le détail – c'est une bonne mesure. Mais pour nous, c'est une étape insuffisante et le débat qui existe aujourd'hui entre le Gouvernement et le Conseil National porte sur le fait que malgré toutes les bonnes intentions et toutes les garanties que nous pouvons recevoir de la part du Gouvernement, si un jour – qu'à Dieu ne plaise – nous devons connaître des années difficiles sur le plan des résultats budgétaires, rien n'interdirait au Gouvernement d'utiliser une partie de cet argent pour couvrir d'autres dépenses, des déficits du budget.

Et donc, en fait, ce n'est pas une garantie juridique solide. Un nouveau Gouvernement pourrait très bien ne pas respecter la parole du Gouvernement précédent. Donc, nous, notre objectif, à terme, certes, c'est plus long, plus complexe, mais c'est, à notre avis, je crois que nous nous sommes tous exprimés sur ce sujet, les trois groupes – je vais vous redonner la parole, bien sûr Monsieur RIT, avec plaisir – tous les élus, donc les élus issus des trois listes dans cette Assemblée, notre objectif à tous est la sécurité juridique à long terme. Et ça, ça passe par la Caisse Autonome de Retraite des fonctionnaires, avec une personnalité juridique, avec une gestion, effectivement, s'appuyant sur des représentants des fonctionnaires, et bien sûr du Gouvernement.

Voilà, et cela, bien évidemment par rapport à un adossement à des caisses qui sont très bien gérées en Principauté par des équipes qui sont expérimentées pour ce métier-là, je veux parler bien sûr des personnels compétents qui réussissent parfaitement dans la gestion de la Caisse Autonome de Retraite des salariés, la C.A.R. ou de la Caisse Autonome de Retraite des Travailleurs Indépendants, la C.A.R.T.I. Donc voilà aujourd'hui le débat et voilà les différences d'approche pour le moment entre le Gouvernement et le Conseil National.

Il y en a une autre quand même qui est majeure. Nous pouvons nous inquiéter un peu quand même quand nous regardons la réponse du Ministre d'Etat au rapport de la commission. Alors, il faut lire entre les lignes et il faut interpréter, mais le message c'est quand même : si vous voulez avoir un jour une caisse de retraite des fonctionnaires, il va falloir revoir à la baisse le modèle social de la retraite des fonctionnaires, parce qu'aujourd'hui, il n'est pas équilibré, donc nous ne pourrions pas faire une caisse s'il n'est pas équilibré. Ce point de vue est quand même très inquiétant. Nous n'avons pas la même approche parce que pendant des décennies, l'Etat n'a pas cotisé, donc il a une part de responsabilité de ne pas avoir créé, quand il aurait dû le faire, après la deuxième Guerre Mondiale, cette caisse. Il n'a jamais cotisé.

Ensuite, nous considérons que dans un pays prospère aujourd'hui, avec des excédents budgétaires réguliers, il n'est pas question de revenir sur les acquis sociaux de la moitié des actifs monégasques que sont nos amis et nos compatriotes qui travaillent tous les jours pour l'Administration de ce pays. Donc, nous considérons que dans l'état actuel des finances publiques – en tous cas, je le dis clairement, je l'ai déjà dit, je le redis solennellement – le Conseil National de cette mandature que je préside ne votera aucune mesure de régression sociale, ni pour les fonctionnaires actuels ni encore moins pour les retraités actuels de la Fonction Publique.

Donc, pour le moment, nous pouvons continuer ainsi, nous finançons le déficit à travers le budget, mais je pense que ce serait beaucoup plus sain de se mettre vraiment à cette tâche de création de la caisse de retraite parce qu'il faut l'abonder, bien sûr, avec des actifs qui lui permettraient de générer suffisamment de recettes pour couvrir son déficit et progressivement être autonome dans sa gestion financière aussi.

Voilà, nous en avons déjà beaucoup parlé, nous avons entendu les deux thèses, je ne suis pas certain qu'il faille aller beaucoup plus loin ce soir.

Monsieur RIT, vous aviez souhaité commencer ce débat, je vous redonne bien volontiers la parole. Je vous en prie.

M. Jacques RIT.- J'essaierai d'être aussi bref que possible. Oui, Monsieur CASTELLINI, c'est une excellente chose que ce canton. Par contre, je le vois plus, à titre personnel, comme une abondante réserve de sécurité dans le cadre d'une future caisse. Mais nous n'échapperons pas, à un moment ou un autre, à rechercher la possibilité, même à terme, d'un point d'équilibre, si nous voulons créer une caisse. Et actuellement, tous les indicateurs sont quand même convergents vers le fait qu'il serait très difficile, à moins d'arriver à une caricature de caisse où l'Etat abonderait sous forme de cotisations, mais à un niveau qui n'est pas réaliste, pour aboutir à un équilibre à 20, à 30, à 50 ans.

Ce qui me dérange là-dedans, c'est que la position du politique, elle est claire. Les fonctionnaires sont Monégasques, nous n'allons quand même pas tirer sur l'ambulance ! Mais par contre, il y a une absence, du coup, de responsabilisation. Est-ce que la solution ne passe pas progressivement par l'ouverture d'un dialogue, d'un dialogue clair, transparent, pour que tout le monde soit vraiment au courant et réalise le problème ? Vous l'êtes, bien sûr. Mais est-ce que tous les fonctionnaires de l'Etat le sont ? Je ne pense même pas. Je ne pense pas qu'ils soient tous vraiment au courant du vrai problème parce que, malgré vous, il y a un moment où nous allons nous retrouver face à une impossibilité quasi mathématique, en fait. Ça mettra le temps.

Je me place dans la situation où Monaco continue sur une trajectoire de grande prospérité mais il y a un moment où, malgré tout, ça va dépasser les capacités d'un budget de l'Etat. Il y a sûrement le temps, mais il faut peut-être commencer quand même maintenant. Le dialogue sera long parce que ce n'est pas facile, le cas échéant, de volontairement dire que nous sommes prêts à nous restreindre sur tel ou tel point, progressivement, par exemple. C'est vrai. C'est tout le débat en France, d'ailleurs, actuellement. Mais le problème n'est pas foncièrement différent.

Merci.

M. le Président.- Merci Monsieur RIT. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce sujet ? Il n'y en a pas. Y a-t-il d'autres interventions sur le chapitre ? Monsieur GRINDA, oui.

M. Jean-Louis GRINDA.- Pas sur le sujet évoqué directement par Monsieur RIT. Nous en avons débattu abondamment. Mais Monsieur RIT a évoqué tout à l'heure le problème des personnels hospitaliers, en disant que c'était un chantier du même ordre. Vous auriez une idée du montant de la somme ? Parce que moi je ne la connais pas, honnêtement.

M. le Président.- Je crois qu'actuellement, Monsieur GAMERDINGER, la couverture du paiement des retraites des agents hospitaliers retraités est de l'ordre de plusieurs millions chaque année. Monsieur ROBINO, peut-être, a des informations sur ce sujet.

M. Christophe ROBINO.- Je n'avais pas prévu d'aborder ce sujet parce que c'est un sujet, effectivement, qui est également préoccupant, mais globalement, sur le Budget Primitif 2020, le montant des retraites des personnels hospitaliers, c'est de l'ordre de 22 M€, dont 17,5 M€ sont à la charge de l'établissement sur un budget de fonctionnement global qui est autour de 230 M€.

M. le Président.- D'accord, donc c'est plutôt autour de 17 M€, c'est ça ?

(Intervention hors micro, inaudible).

M. le Président.- Oui mais il y a des cotisations des salariés donc 17 M€ pour l'employeur Hôpital. C'est ça.

(Intervention hors micro, inaudible).

M. Jean-Louis GRINDA.- J'ai donc posé la question pour avoir la réponse. Merci Docteur ROBINO de nous dire que nous nous retrouvons effectivement avec un problème qui est moins important en volume mais qui est néanmoins réel, comme le soulignait le Docteur RIT, et qui, à terme, revêt la même importance.

C'est tout, rien de plus pour l'instant, je crois qu'il n'est pas l'heure de tirer des conclusions, mais juste d'en parler clairement une fois parce que, de mémoire, je ne pense pas que nous n'en ayons jamais parlé aussi clairement ici.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Tout à fait. Mais c'est un peu le même sujet. Il n'y a pas eu de cotisations employeurs pendant très longtemps, depuis 1945. Aujourd'hui, nous avons des finances publiques qui sont saines, je rappelle quand même que nous avons un Fonds de Réserve de plus de cinq milliards d'euros, et que nous avons des budgets qui sont excédentaires après la prise en charge des retraites, même s'il est vrai que ces sujets peuvent un jour, effectivement, poser des questions.

Enfin, en tous cas, pour moi, c'est très clair, tant que ce pays sera prospère, tant qu'il y aura des excédents budgétaires, tant que nous aurons les moyens que nous avons, il est hors de question que le Conseil National, en quoi que ce soit, soutienne des régressions sociales et des reculs sur les pensions de retraite ou des reculs sur les futures pensions de retraite des actifs, que ce soit, donc, au sein du CHPG ou au sein de la Fonction Publique.

C'est peut-être une position politique dont je vous fais part, et vous me permettrez d'y mettre un P majuscule, Monsieur RIT, car elle est très noble, parce que les acquis sociaux qui ont été acquis depuis la deuxième Guerre Mondiale dans ce pays, par la volonté des Princes et des élus du Conseil National, eh bien nous, nous y tenons, et il n'est pas question que nous y touchions. Et nous n'y toucherions que si, une fois que toutes les solutions auraient été épuisées, il n'y en aurait pas d'autres. Et je l'ai déjà dit, si nous devons un jour nous attaquer à des économies, nous avons plein d'idées. Déjà sur les chantiers publics – d'ailleurs, vous l'avez dit juste avant moi – nous avons des économies considérables à faire sur la gestion des chantiers publics pour éviter certains surcoûts, certains retards qui coûtent chers aussi.

Donc, nous avons encore beaucoup d'autres solutions, même si un jour ça irait un peu moins bien qu'aujourd'hui, avant de s'attaquer aux acquis sociaux de ce pays.

Je ne dis pas que c'est ce que vous souhaitez, Monsieur RIT, pas de polémique, c'est juste la position que je veux défendre.

(Intervention hors micro, inaudible).

M. Jacques RIT.- Je me dois de vous répondre, Monsieur le Président, si vous le permettez.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Peut-être que c'est également la position du Gouvernement.

M. le Président.- Monsieur CASTELLINI souhaite s'exprimer.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Voilà, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté là-dessous et qu'il n'y ait aucune opposition entre l'Assemblée élue et les membres du Gouvernement. Sur cette question, nous sommes en phase. Peut-être, juste avant de laisser le Dr RIT répondre, à nouveau, un détail technique, mais qui montre à quel point il y a déjà une différenciation qui a été opérée au sein de la gestion du Fonds de Réserve.

Comme d'un côté, nous avons – et son nom l'indique – un Fonds de Réserve qui est là pour faire face à des aléas, Dieu nous en préserve tous, mais un éventuel retour au déficit budgétaire à un moment ou un autre, ce serait donc dans cette partie-là que serait prélevée la somme nécessaire pour combler le déficit.

Et puis il y a un canton dédié à la retraite, qui lui est d'ores et déjà géré avec des objectifs qui sont différents, et donc une répartition des placements qui est différente. Donc, vous pouvez avoir d'un côté ce qu'on appelle un passif. Vous savez que vous allez devoir faire face – et c'est aussi le sens de ce que dit le Dr RIT, à échéance de 20 ans, 30 ans, 50 ans – à des obligations de financement. Et ces obligations de financement, vous devez mettre en regard des sommes qui sont génératrices d'intérêts et qui vous permettent donc de combler – et nous avons de bonnes raisons de croire, dans la situation actuelle, et avec également des hypothèses de croissance raisonnable de l'économie monégasque – ce déficit.

Et puis de l'autre, il y a un Fonds de Réserve qui, lui, n'a pas de passif, il n'y a pas d'objectif ou de contrainte à mettre en phase, les seules contraintes étant – espérons que nous ne les rencontrerons pas de sitôt – un éventuel retour du déficit qui nous obligera à prélever une partie des produits, des profits générés par la gestion du FRC, pour combler ces éventuels déficits.

Voilà, mais vous avez d'ores et déjà des stratégies financières qui sont différenciées au sein même de ce bloc que constitue le FRC, avec d'un côté des objectifs peut-être plus conservateurs, qui sont ceux de la réserve, et puis d'un autre côté, des objectifs un petit peu plus dynamiques, qui sont ceux de la retraite, auxquels nous devons faire face.

M. le Président.- Merci. Jacques RIT souhaitait reprendre la parole.

M. Jacques RIT.- Une remarque simplement. Au sujet de ce que vous disiez Monsieur le Président, qui est donc une position politique tout à fait différente, je vais maintenant préciser la mienne. Pour moi, ce n'est pas le Conseil National qui doit décider, par le vote d'une loi, sauf au stade ultime, du devenir des fonctionnaires. Je pense que c'est les fonctionnaires, ou du moins leurs représentants élus, syndicats ou autres, ou associations, qui sont susceptibles d'être les vrais partenaires du Gouvernement pour arriver à avancer sur ce problème. Après, j'ai peut-être une opinion beaucoup plus, alors elle est, ou naïve ou très haute, des fonctionnaires, Monsieur le Président. Je vois que vous souriez à mes paroles.

M. le Président.- Oui, je souris parce que j'ai été effectivement Conseiller de Gouvernement pendant sept ans, et que je connais bien la position des représentants des syndicats de la Fonction Publique.

M. Jacques RIT.- Je sais qu'il est rare que quelqu'un se fasse hara-kiri, mais il ne s'agit pas de se faire totalement hara-kiri, il s'agit de trouver une démarche de raison. Je voudrais dire que très peu de personnes sont capables de le faire, ou peut-être pas du jour au lendemain, mais il y a certainement des discours susceptibles de convaincre, et surtout des événements dans les pays autour de nous, qui peuvent peut-être nous persuader qu'il est utile d'agir.

Et le deuxième point est à l'adresse du Gouvernement. Je rappelle qu'avant la position actuelle – il n'y a pas si longtemps que ça, ça fait quelques années que je traîne mes guêtres dans cet hémicycle – il y a eu effectivement des approches beaucoup plus semblables à celle qui est la mienne actuellement, en fait, de la part du Gouvernement, c'est-à-dire des hypothèses justement d'aborder le problème dans sa globalité pour aboutir à une caisse autonome de retraite. Là, actuellement, on m'assure, c'est-à-dire que c'est très important, que nous jouons la sécurité et je vous en remercie, pour eux, en tous cas, pour tous les fonctionnaires Monsieur CASTELLINI. Mais je pense que ce n'est qu'une partie de la solution. Voilà, ça n'engage que moi.

M. le Président.- Oui, alors je souriais simplement parce qu'ayant été sept ans Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales, j'ai évidemment reçu tous les syndicats représentatifs des fonctionnaires pendant mon mandat, et si vous en trouvez un qui discutera avec vous de la réforme des retraites des fonctionnaires, et donc de la remise en cause de leurs acquis, vous m'appellerez. Pour eux, c'est très clair, il n'y en a pas un seul qui voudra discuter avec vous de quelques réformes que ce soient. Donc je vous le dis, c'est la réalité des représentants des fonctionnaires aujourd'hui.

Voilà, donc c'est pour cela que je souriais, parce que nous pouvons toujours rêver, effectivement.

M. Jacques RIT.- Je ne souhaite absolument pas que la situation économique en Principauté amène à faciliter la prise de ce genre de décisions de la part des fonctionnaires et de la part du Gouvernement. C'est vraiment la dernière des choses que j'attends. Mais, par contre, l'exemple de ce qui peut se passer actuellement, même dans d'autres pays, peut arriver à mobiliser les esprits, je pense. Enfin, vous dites que c'est peut-être de l'utopie, tant pis.

M. le Président.- Enfin, moi je n'ai pas tout à fait la même lecture que vous de ce qui se passe dans d'autres pays, parce que j'ai plutôt l'impression que l'opinion publique française l'accepte avec beaucoup de difficultés. Il n'y a qu'à voir les perturbations actuelles dans l'économie, dans les transports, dans les hôpitaux publics *etc.* Elle accepte plutôt très mal la réforme dont vous parlez. Enfin, je pense que c'est plutôt un exemple qui doit nous conduire à continuer à défendre notre modèle social, et la paix sociale en Principauté.

M. Jacques RIT.- Question d'échelle, Monsieur le Président.

M. le Président.- Moi, je n'ai pas trop envie de voir les problèmes français être importés en Principauté, avec ce qui est connu aujourd'hui dans les grandes villes françaises. Bon, mais chacun a le droit d'avoir ses opinions. Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Nous n'allons pas refaire exactement le débat ce soir, mais en fait, ce que nous disons tous ici, ce que vous dites Président, ce que dit Monsieur RIT, ce qu'a dit Monsieur ROBINO également, ce que je dis, moi, c'est, qu'en fait, tout ça, renvoie au projet de société que

nous voulons défendre ici. Là, nous pouvons nous rejoindre là-dessus. Et ce projet de société qui va aller, peut-être inexorablement, vers une diminution – nous ne le souhaitons pas, mais imaginons que les recettes diminuent – il faut que nous nous penchions aujourd’hui sur les dépenses que nous voulons absolument maintenir. Celle-ci en fait partie, c’est votre objectif politique, et nous pouvons le partager, et d’ailleurs je le partage, mais il faut se concentrer sur ce que nous voulons être demain.

Voilà, je crois que c’est cela la vraie prospective et c’est de la vraie politique.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Oui, c’est un peu, vous le dites avec vos mots, ce que je voulais dire aussi. Donc le modèle social monégasque, pour moi, mais alors c’est vraiment la dernière des dernières des choses à toucher si un jour nous n’avons vraiment pas d’autres solutions. Mais d’abord, il y a beaucoup d’autres économies, de choix de sociétés – pour répondre à votre expression – à faire, de gestion des finances publiques et de dépenses moins utiles à revoir, mais nous n’en sommes pas là.

Monsieur ROBINO souhaitait encore ajouter un mot, je crois.

M. Christophe ROBINO.- Oui, je crois qu’il faut – cette discussion des retraites des fonctionnaires, nous l’avons depuis de nombreuses années – quand même saluer ce qui a été fait aujourd’hui. Je crois que le Gouvernement a pris la juste mesure des choses en créant ce canton. Ce canton qui a été abondé devrait nous permettre quand même d’envisager les 25 ans qui viennent dans une certaine sérénité pour financement.

Quoiqu’il en soit, il faut pousser la discussion un peu plus loin. Je crois que nous avons le temps d’y réfléchir mais il faut le faire. La création de cette caisse, elle répond à un projet d’avenir, donc je crois vraiment qu’il ne faut pas tomber dans le catastrophisme. Ce n’est pas aujourd’hui que le problème se pose. Néanmoins, et comme le disait Monsieur GRINDA, dans ce projet de société que nous voulons pour Monaco, et qui a toujours été

une société qui a toujours pris soin de ses membres, qu’ils soient jeunes ou âgés, il faut se donner tous les moyens pour anticiper l’avenir.

Donc, la discussion est ouverte, des premiers pas ont été faits, je crois qu’il faut se mettre autour d’une table et tranquillement voir ce qui est envisageable en s’appuyant sur les acquis, en s’appuyant sur l’expérience que les comités de gestion des caisses ont pu avoir, qui probablement serait d’une aide dans ce cas-là, et nous allons avancer au rythme qui convient.

M. le Président.- Merci Monsieur ROBINO. Donc, ce qui est important, c’est ce soir le renouvellement de la déclaration et de l’engagement du Gouvernement à travers Jean CASTELLINI, donc nous sommes en phase. Aujourd’hui, nous réfléchissons, nous travaillons, nous avançons, et pour le moment, bien sûr, nous ne mettons absolument aucun paramètre de notre régime de retraite des fonctionnaires en cause, évidemment.

Est-ce qu’il y a d’autres interventions ? Puis-je considérer que nous avons échangé suffisamment ? Je vous remercie.

Donc, je vais mettre aux voix cet important chapitre.

Avis contraires ? Pas d’avis contraire.

Abstentions ? Pas d’abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

(Adopté,

*Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,
Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,
Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX,
Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH. 2 - PRESTATIONS & FOURNITURES	
402.265 : TRANSP. & DÉMÉNAG. FONCTION	40 000
402.317 : RÉPARATIONS CIVILES	150 000
402.330 : PREST. SERVICES TÉLÉPHONIQUES	5 900 000
402.3311 : NETTOYAGE LOCAUX : PRESTATIONS	3 300 000
402.334 : EAU, GAZ, ÉLECTR. CLIMAT. B.D.	3 800 000
402.336 : CHAUFFAGE DES IMM. COM. PUBL.	260 000
402.337 : LOGEMENTS DE FONCTION	5 029 000
402.338 : LOCATION DE LOCAUX USAGE ADM.	3 860 000
402.3391 : ASSURANCE IMMEUBLES	2 180 000
402.3392 : ASSURANCE VÉHICULES, BATEAUX	500 000
402.371 : HABILLEMENT DU PERSONNEL ADM.	18 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 2 - PRESTATIONS & FOURNITURES	25 037 000

M. le Président.- Pas d'interventions ?

Je mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté,
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,
Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,
Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX,
Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 3 - MOBILIER ET MATÉRIEL	
403.352 : MOBILIER DES SERVICES ADM.	450 000
403.353 : MOBILIER DES ETS ENSEIGN.	400 000
403.3541 : ENTRET. & MANUTENT. MAT. ÉDUCAT.	95 000
403.3542 : ENTRET. & MANUTENT. MAT. ADMINIST	160 000
403.355 : MOBILIER DES AMBASSADES	153 400
403.356 : MOBILIER DES ÉGLISES	53 800
403.360 : RES RADIO NUMÉRIQUE CARDELINA	245 000
403.368 : MATÉRIEL INFO. SERVICE ADM.	5 510 000
403.3681 : MATÉRIEL INFO. ETS ENSEIGNEMENT	1 000 000
403.369 : ENTRETIEN MAT. INFORMATIQUE	
403.370 : LOCATION PHOCOP. SERV. ADMI.	350 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 3 - MOBILIER ET MATÉRIEL	8 417 200

M. le Président.-

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté,
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,
Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,
Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX,
Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 4 - TRAVAUX	
404.381 : PETITS TRAVAUX & ENTRETIEN	6 054 400
404.383 : RÉPAR. & ENTET. AMBASSADES	341 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 4 - TRAVAUX	6 395 400

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté,

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Mme Michèle DITTLLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 5 - TRAITEMENTS - PRESTATIONS	
405.115 : TRAITT TIT PERSONNEL SERVICE	132 000
405.215 : TRAITT NON TIT PERSONNEL SERVICE	1 135 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 5 - TRAITEMENTS - PRESTATIONS	1 267 000

M. le Président.- Je mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté,

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Mme Michèle DITTLLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 6 - DOMAINE IMMOBILIER	
CF ANNEXE P47	
TOTAL DU CHAPITRE CH. 6 - DOMAINE IMMOBILIER	39 600 000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté,

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Mme Michèle DITTLLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 7 - DOMAINE FINANCIER	
CF ANNEXE P56	
TOTAL DU CHAPITRE CH. 7 - DOMAINE FINANCIER	330 600

M. le Président.- Je mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté,

*Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,
Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,
Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX,
Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 5 - SERVICES PUBLICS	
CH. 1 - ASSAINISSEMENT	
501.231 : DÉFICIT CAISSE COMPLÉMENT. RETR	100 000
501.4321 : NETTOIEMENT DE LA VILLE	11 320 000
501.4322 : COLLECTE ET INCINÉRATION	15 800 000
501.4323 : ASSAINISSEMENT COLLECTE PNEUMA	500 000
501.436 : ENTRETIEN STATION D'ÉPURATION	1 400 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 1 - ASSAINISSEMENT	29 120 000

M. le Président.- Une intervention, je vois se lever la main de notre collègue Madame Marie-Noëlle GIBELLI.

Mme Marie-Noëlle GIBELLI.- Merci Monsieur le Président. Madame le Conseiller-Ministre, récemment, j'ai pu constater dans la rue, en matinée, des containers pleins et qui débordaient, ou encore des containers qui étaient restés fermés, ce qui amenait à ce qu'il y ait un amas de bouteilles tout autour de ces containers. Par exemple, c'était sur la place du marché, et au niveau du passage sous le quai pour aller vers le Yacht Club.

Je pense qu'il est dommage que l'image de notre pays, qui se veut respectueux de l'environnement, soit ternie par ces déchets visibles et parfois encombrants, notamment lorsqu'on s'y ballade à pieds.

Est-ce que des rotations supplémentaires ne seraient pas envisageables, afin de remédier à ces légers désagréments ?

Je précise que c'est essentiellement le samedi que j'ai pu constater cela.

Merci.

M. le Président.- Madame GRAMAGLIA vous répond.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme. Oui, alors bien sûr, nous pouvons toujours améliorer la collecte des déchets. Ce que je vous disais, c'est que nous sommes en train de mettre des puces sur tous les bacs pour pouvoir quantifier les déchets, savoir dans quel endroit de la Principauté il y a le plus de déchets, et, pour pouvoir adapter à chaque quartier – souvent, il y a des quartiers où il y a plus de restaurants – la collecte des déchets. La S.M.A. (Société Monégasque d'Assainissement) fait beaucoup. C'est encore perfectible. Une fois que nous aurons mis toutes ces puces en place, que nous aurons une bonne analyse de tout l'ensemble des containers déchets de l'ensemble de la Principauté, nous pourrons l'améliorer.

Il faut également signaler une certaine incivilité, de temps en temps, parce qu'il y a des heures de collecte qui ne sont pas respectées. Il y a des jours où sont ramassés nos gros encombrants, les gens le savent, mais de temps en temps, nous voyons sur la chaussée des lits, des canapés, alors que ce n'est pas le jour de la collecte. Effectivement, ça fait sale, alors, la SMA, dans ces cas-là, est prévenue et se déplace spécialement. Mais ceci se fait en dehors de la programmation qui a été arrêtée.

Donc, effectivement, nous pouvons faire mieux mais il faut également « corriger » l'incivilité des gens et savoir que ce n'est pas toujours évident parce que, lorsque les camions-poubelles circulent, selon les heures, cela provoque également des nuisances. Par exemple, entre midi et deux, si nous passons sans arrêt devant les restaurants qui ont des terrasses ouvertes, ça provoque des nuisances, ça fait du bruit et ça ne sent pas très bon. Il peut arriver que juste avant l'heure du déjeuner, de grosses poubelles soient sorties... Voilà, c'est un tout, c'est un équilibre très difficile, il y a des améliorations à faire, mais des deux côtés. Mais je note le point.

Merci.

M. le Président.- Merci beaucoup Madame GRAMAGLIA. C'est bon Madame GIBELLI ? Nous pouvons donc continuer. Oui, sur ce chapitre, Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Une question, Madame, très simple. Je vois que la ligne 501.4322 : COLLECTE ET INCINERATION est en baisse. Le pourquoi m'a échappé, excusez-moi. Est-ce que ça a été expliqué ?

M. le Président.- Vous regardez pendant quelques instants, nous y revenons après. Ça vous va Monsieur GRINDA ? Bien sûr, nous y reviendrons même si nous sommes sur un autre chapitre tout à l'heure.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce chapitre ? Oui ? Pardon. Madame VATRICAN va nous apporter des éléments de réponse.

Madame le Directeur du Budget.

Mme Sophie VATRICAN.- *Directeur du Budget et du Trésor.* C'est lié à la diminution de l'abondement des dépenses de gros entretiens et de renouvellement qui avait été particulièrement doté en 2019, compte tenu de la mise à niveau des équipements de la SMA.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Merci Madame le Directeur du Budget.

M. le Président.- Merci pour cette précision Madame le Directeur du Budget. Nous allons donc mettre aux voix. Est-ce que je peux mettre aux voix ce chapitre ? Je mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

(Adopté,

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Mme Michèle DITLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 2 - ÉCLAIRAGE PUBLIC	
502.434 : CONSOMMATION	1 500 000
502.435 : ENTRETIEN DES INSTALLATIONS	1 980 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 2 - ÉCLAIRAGE PUBLIC	3 480 000

M. le Président.- Je mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté,

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Mme Michèle DITLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 3 - EAUX	
503.436 : CONSOMMATION	1 350 000
503.437 : ENTRETIEN DES INSTALLATIONS	220 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 3 - EAUX	1 570 000

M. le Président.-

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté,
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,
Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,
Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX,
Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
voient pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 4 - TRANSPORTS PUBLICS	
504.438 : CIE AUTOBUS MC-MINORAT. RECETTE	9 294 800
TOTAL DU CHAPITRE CH. 4 - TRANSPORTS PUBLICS	9 294 800

M. le Président.- Alors, plusieurs mains se sont levées. Monsieur ROSE, le Président de la Commission pour l'Environnement et la Qualité de Vie, tout d'abord, puis la Vice-Présidente, puis Madame GRISOUL également, a demandé la parole.

Nous écoutons d'abord Monsieur ROSE.

M. Guillaume ROSE.- Merci Monsieur le Président. Je pense que les questions d'environnement, et surtout l'impact du plan du Gouvernement sur l'environnement – nous avons parlé de l'usine d'incinération un petit peu – concernent deux postes

qui sont évidemment les chantiers sur lesquels nous ne reviendrons pas en raison des efforts qui ont été affirmés par le Gouvernement, donc sur les travaux. Mais la mobilité, ça va être le défi de demain, avec notamment bien sûr la *Smart City*, mais aussi toutes les problématiques de bus, de gyroscoptes, de trottinettes ou de vélos. Et j'aimerais savoir, en 2020, quels sont les plans du Gouvernement concernant la mobilité douce dans son ensemble ? De quelle manière, alors que la COP 25 vient de s'achever un petit peu en « eau de boudin », voire « carrément en eau de boudin », de quelle manière est-ce que Monaco va tirer son épingle du jeu et montrer que la Principauté de Monaco n'a pas besoin d'attendre le mouvement mondial pour être à la pointe en termes de déplacements propres, en termes de réflexions sur tout ce qui pourrait être propre ? Donc les transports publics me semblent être un bon point de départ pour pouvoir parler de ces problématiques.

Je vous remercie Madame le Conseiller-Ministre.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme. Oui, alors vous avez raison, la mobilité fait partie, pour un tiers des secteurs d'émission de gaz à effet de serre, avec l'énergie dans les bâtiments, et avec les déchets dont nous avons longuement parlé la dernière fois.

En matière de mobilité douce, d'abord, nous allons renforcer et passer à la deuxième phase de *MonaBike*. Nous allons installer entre 15 et 25 stations supplémentaires en Principauté de Monaco. Donc, un déploiement ambitieux, et je vous rappelle que nous sommes aussi en pourparlers avec les communes limitrophes pour installer également chez eux – pour l'instant, il y a des petites difficultés juridiques et fiscales que nous sommes en train d'essayer de régler – ces stations de vélo.

Nous allons également procéder au changement des six minibus de la ligne 3 par des bus électriques entre 2020 et 2021, ce qui va améliorer, à double titre, la qualité de vie des résidents de la Principauté de Monaco, d'abord au niveau de la baisse des émissions de gaz à effet de serre, et aussi au niveau du bruit puisque cela va limiter les nuisances sonores. Nous sommes en train – nous en avons parlé également pendant les séances notamment privées – d'essayer de gros bus électriques, nous avons procédé au premier test avec un des bus électriques que l'on nous avait prêtés. Il y a encore trois autres bus, tout au long de l'année, qui vont être testés pour savoir quel bus sera le plus efficace sur un terrain assez

contraint, puisqu'à Monaco, ce n'est pas plat, il y a constamment des montées et des descentes.

Et en lien avec l'électrification de ce parc d'autobus, nous avons demandé une étude technique, pour nous aider à savoir quelle était la meilleure option à prendre, à savoir, s'il fallait que nos bus puissent être chargés le matin, partir chargés le matin et ne pas être rechargés de la journée, ou s'il valait mieux charger en tête de ligne, mais ce qui implique des aménagements sur le territoire. Nous sommes en train de voir cela avec Monsieur de RECHNIEWSKI, Directeur de la C.A.M. (Compagnie des Autobus de Monaco), et avec la D.P.U.M. (Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité).

On travaille également sur l'amélioration de la desserte de Monaco en T.E.R. (Transport Express Régional). Je vous rappelle les investissements conséquents de la Principauté en la matière. L'offre de service en 2020, en T.E.R., devrait, aux heures de pointe, c'est-à-dire entre 6 heures 30 et 9 heures 30 et 16 heures 30 et 19 heures 30, être renforcée à chaque fois avec une rame supplémentaire, une rame double supplémentaire par sens, c'est à-dire 1 000 places supplémentaires par sens, le matin et le soir. Ça implique le même nombre de trains, mais au lieu d'avoir des trains simples – un train simple, c'est 1 000 voyageurs à peu près – ça fera donc des trains doubles en plus.

Ensuite, nous avons signé, ce matin d'ailleurs – je suis allée à la Mairie de Nice – le pass transport Pass SudAzur, qui est pour moi une bonne alternative à la voiture individuelle puisque nous aurons un titre multimodal. Il y a sept secteurs de définis dans les Alpes-Maritimes, Monaco étant un des secteurs, et nous pourrons, avec des prix défiant toute concurrence, avoir un titre multimodal qui permettra d'aller de Nice à Monaco, qui englobe le TRAM, les T.E.R., les bus sachant que dans les Alpes-Maritimes, ça commence le 1^{er} janvier 2020, et que pour des raisons purement techniques de billettique cela s'appliquera à Monaco à partir du 1^{er} septembre 2020.

Nous allons relancer également le covoiturage via une société qui est *leader* dans le domaine du covoiturage. Le système de covoiturage qui était fait par Monaco n'était pas très performant. Nous l'abandonnons et nous allons travailler avec *Klaxit*, qui est une entreprise qui est vraiment *leader* en la matière. Et la démarche de ce covoiturage nouvelle donne, c'est de mettre les entreprises au cœur du projet avec une garantie de retour, d'accompagnement des sociétés, et nous essayons de trouver un pool

d'utilisateurs de ce fameux covoiturage auprès de toutes les différentes entreprises de la Principauté de Monaco. Le plus, c'est qu'ils sont sûrs, quoiqu'il arrive, de pouvoir retourner en voiture avec un covoiturage. Personne ne restera en rade, ce qui était un petit peu le problème de la première application.

Comme vous pouvez le voir, beaucoup de questions sont à l'étude en matière de mobilité pour l'année prochaine. Nous développons aussi pas mal, dans toutes les nouvelles opérations, les ascenseurs et les escalators. Nous avons investi 5 M€ dans les escalators à Beausoleil. Nous avons un plan d'investissement que nous avons prévu sur dix ans, de 13,5 M€ que nous avons ramené sur cinq ans, de changement de tous les escalators et ascenseurs qui ont plus de vingt ans, et également de changer, de réparer ceux qui sont quand même plus récents mais qui ont des problèmes techniques. Donc tout cela sur cinq ans pour pouvoir inciter les gens à se déplacer à pied en Principauté de Monaco, et je crois que tous ces projets sont un plus. La DPUM, sous la direction de Madame CANIS, est très active sur le sujet de la mobilité.

Par ailleurs, nous poursuivons également l'équipement des parkings, des recharges des voitures électriques puisque le parc automobile électrique de la Principauté s'agrandit à une vitesse grand V. Le montant des subventions versées chaque année augmente considérablement puisque beaucoup de personnes investissent dans des véhicules électriques, et il faut donc poursuivre nos investissements en matière de recharge dans tous les parkings de la Principauté, et également sur le domaine public.

Nous travaillons également sur les pistes cyclables que nous sommes en train de développer sur la Principauté de Monaco, puisque nous voulons que *MonacoBike*, qui connaît un succès considérable, puisse s'étendre, avec une sécurité accrue. Donc également de ce côté-là, développer le partage de voiries en Principauté de Monaco lorsque c'est possible, parce que je vous rappelle que malheureusement, nos routes sont un petit peu étroites, et ce ne sera pas possible partout.

Voilà, donc je pense que je vous ai parlé un petit peu de tout ce qui était à l'étude en matière d'amélioration de la mobilité douce pour l'année prochaine.

M. le Président.- Monsieur ROSE, je vous en prie. Nous écoutons encore Monsieur le Ministre d'Etat, juste après ou avant, comme vous voulez.

M. le Ministre d'Etat.- Non, juste pour compléter ce que Marie-Pierre n'a pas voulu dire.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Alors, je vais le dire.

M. le Ministre d'Etat.- Alors allez-y. Vous allez aller à Dunkerque et faire une expérience de gratuité des bus.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Nous allons faire une expérience de gratuité...

(Rires dans l'hémicycle)

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* ... Ça y est, je l'ai dit, je vais m'en vouloir toute ma vie. Nous allons travailler sur la gratuité d'une ligne de bus. C'est une gratuité que nous allons mettre en pratique pendant à peu près six mois, histoire d'avoir un retour intéressant, parce qu'un mois ou deux mois, ça ne suffit pas, donc minimum six mois à partir d'avril l'année prochaine. Nous pensons travailler sur la ligne 4, qui sera gratuite, et nous vous ferons un retour de la gratuité de cette ligne.

M. le Président.- Alors, donc, d'abord, Monsieur ROSE, si vous le voulez bien, nous vous écoutons pour la réponse générale. Nous allons garder le sujet de la ligne de bus gratuite, qui est important – sujet débattu depuis de nombreux mois entre nous – pour après. Vous répondez sur tout, sauf sur les bus gratuits.

(Intervention hors micro, inaudible).

M. le Président.- Après, je voudrais que nous ayons un débat sur les bus gratuits, effectivement.

M. Guillaume ROSE.- Promis Monsieur le Président, nous ne parlons pas des bus gratuits, pas tout de suite.

(Rires dans l'hémicycle)

M. le Président.- Nous allons sérier le débat, sinon cela va partir dans tous les sens.

M. Guillaume ROSE.- Oui, oui, bien sûr. Donc, une petite question complémentaire. D'abord, je voudrais remercier quand même Madame le Conseiller-Ministre pour sa réponse, qui est quand même – même si je pense qu'il y a encore deux, trois petites choses – relativement complète.

Tout cela bien sûr, nous parlons bien de 2020, nous ne parlons pas de ce qui est prévu dans les années à venir mais vraiment de chantiers sur 2020 ? Ça, c'est ma première question.

Et ma deuxième question sera : où en sommes-nous de la réglementation – alors, elle peut s'adresser aussi à Monsieur le Conseiller-Ministre de l'Intérieur, bien évidemment – concernant les vélos *MonaBike* par exemple, mais aussi les trottinettes à Monaco, en dehors bien sûr des couloirs de bus ?

Je vous remercie de répondre à ces deux questions s'il vous plaît.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipeement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Alors, je vais répondre à ces deux questions.

Je ne me rappelle plus de la première, déjà, ça c'est la fatigue. Oui, oui, c'est bien 2020, oui, tout à fait.

Par rapport à la réglementation, elle devrait sortir incessamment puisque nous voudrions, avec mon collègue de l'Intérieur, que cette réglementation soit effective premier trimestre de l'année prochaine. Nous avons fait plusieurs réunions et je dois débriefer. Encore deux, trois détails à affiner et la réglementation est pratiquement terminée. Voilà, premier trimestre 2020.

M. le Président.- Monsieur ROSE.

M. Guillaume ROSE.- Puis-je vous demander quelle forme prendra-t-elle, dans la mesure où le Conseil National a beaucoup participé au débat préliminaire et où nous avons des positions assez tranchées, comme par exemple proposer le port du casque pour les moins de 18 ans ou faire en sorte que, de manière générale, le vélo soit extrêmement favorisé en Principauté de Monaco.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Nous allons bien sûr favoriser le vélo en Principauté de Monaco. Je préfère ne pas vous répondre pour l'instant car justement nous devons consulter l'ensemble du Gouvernement. Nous avons terminé, le texte est rédigé et nous le présentons en Conseil de Gouvernement dans pas longtemps, donc je préfère vous le dévoiler une fois – oui ce sera une Ordonnance Souveraine – qu'il aura été validé par l'ensemble du Gouvernement.

M. le Président.- Est-ce qu'il y a d'autres remarques? Vous êtes nombreux à avoir levé la main. Je vous propose de garder les bus en Principauté, notamment leur gratuité – mais il y a d'autres sujets sur les bus en Principauté – pour après, de manière à ce que nous ne partions pas dans toutes les directions.

Donc, dans ceux qui ont demandé la parole, j'ai vu s'ajouter à Madame BOCCONE-PAGES, Madame GRISOU, Madame AMORATTI, Madame GIBELLI, Monsieur NOTARI.

Sur le sujet abordé par Monsieur ROSE et la réponse de Madame GRAMAGLIA, Monsieur NOTARI me dit que c'est sur ces sujets.

On vous écoute.

M. Fabrice NOTARI.- Merci Monsieur le Président. Je vais prendre un joker pour la soirée en faisant un mot d'humour. Je me rends compte qu'il est plus facile de faire du vélo et du bus en France que des navettes maritimes, donc du bateau, puisque les navettes maritimes, vous n'en n'avez pas parlé, elles semblent ne pas faire partie des transports publics. Donc, voilà, c'est plus facile de faire du vélo et du bus, que du bateau.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Non, je répondais à la question de la mobilité douce. Les navettes maritimes ne sont pas une mobilité dite « douce », puisque c'est une solution à un problème de circulation et d'accessibilité à la Principauté de Monaco, mais pour moi, ce n'est pas de la mobilité douce, c'est-à-dire électrique, à pied ou autres.

M. Fabrice NOTARI.- Ah ben les bateaux que nous avons reçus, normalement, devaient fonctionner avec des panneaux solaires ou à l'électricité, enfin

les bateaux, plutôt les compagnies de bateaux que nous avons reçus.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Si nous pouvions, mais c'est un peu compliqué de faire fonctionner des bateaux complètement électriques. Donc, voilà ; pour moi, ce n'était pas dans la mobilité douce, mais je rappelle que nous travaillons toujours, effectivement, sur les navettes maritimes, avec la Chambre de Commerce de Nice. Mais je ne l'avais pas mis dans la mobilité douce.

M. le Président.- Alors, sur ce point-là, effectivement, peu importe, douce ou pas douce. C'est probablement des navires à propulsion thermique pour le moment, mais ça pourra être amélioré d'ici quelques temps – les bateaux progressent aussi en matière de mobilité douce – mais c'est vrai que pour transporter des centaines de personnes rapidement, pour le moment, ça semble difficile.

Non, les bateaux électriques ne sont pas capables de transporter des centaines de passagers, en ce moment, à l'instant où nous parlons, la technologie ne le permet pas, d'après les entrepreneurs que nous avons reçus, qui nous ont présenté leurs projets. Il y a des bateaux électriques ou solaires, ils sont petits, ils ont des autonomies extrêmement limitées, et ils transportent très peu de personnes, pour le moment. Enfin, du moins, c'est la technologie qu'on nous a présentée.

Mais c'est une solution importante pour décongestionner les routes et l'accès en Principauté. Donc, c'est vrai que depuis quelques temps, malheureusement, ce dossier n'avance pas, nous ne doutons pas que ce n'est pas de votre faute, car il y a des complexités liées à la négociation avec le partenaire français. Est-ce que nous pourrions espérer avoir un calendrier et faire bouger les lignes, Monsieur le Ministre, Madame le Conseiller-Ministre, pour les navettes maritimes, ou c'est toujours compliqué ? Mais quels sont les délais ? Où en sommes-nous avec nos partenaires français ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Nous avançons. Ce matin, j'ai eu l'occasion d'en parler aussi, pour essayer de relancer le sujet. Tout le monde est conscient qu'il faut avancer très vite, mais nous ne sommes pas maîtres de la manœuvre. Mais nous avançons.

M. le Président.- Bien. Merci de faire le maximum. Nous vous l'avons déjà demandé, bien sûr.

Alors, vous êtes quatre à me demander la parole. Je vais vous la donner dans l'ordre où vous me l'avez demandée. Nous sommes d'accord, nous ne parlons pas des bus pour le moment. Ou alors, est-ce qu'il y en a qui veulent intervenir sur les bus ? Ah c'est tout le monde, alors écoutez, c'est parti sur les bus.

Donc, Madame la Vice-Présidente. Nous allons au bout maintenant du débat sur les autobus.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Monsieur le Président, dans mon intervention, je souhaite faire un petit état des lieux.

Tout d'abord, nous avons pu constater globalement une baisse importante de fréquentation des autobus en Principauté au cours des cinq dernières années, alors que le nombre de résidents, comme celui de travailleurs pendulaires, n'a cessé d'augmenter sur la même période. A de nombreuses reprises, lors de nos débats, les élus ont interrogé le Gouvernement sur les dispositions envisagées pour inverser cette tendance. Si nous sommes d'accord pour affirmer que la mobilité est une préoccupation importante de la population, nous estimons qu'il est primordial de développer les transports en commun en Principauté. Pour cela, nous attendons du Gouvernement, l'annonce de mesures fortes en faveur des transports en commun.

Augmentation des fréquences et des amplitudes horaires, optimisation des parcours, réflexion sur de nouveaux couloirs de bus, meilleure synchronisation des feux rouges, sont autant de mesures qui devraient permettre d'améliorer le service des autobus. Cette affirmation est confortée par le résultat de notre consultation, laquelle a révélé que 63% des répondants prendraient plus souvent le bus si les horaires étaient plus pratiques. Ceci prouve qu'un report modal est envisagé par une grande partie de la population. D'autres solutions, comme la création de nouvelles lignes ou le fait de revoir le parcours des lignes existantes sont à étudier avec sérieux de la part du Gouvernement.

La réflexion sur la gratuité des bus est à ce titre, légitime, dans la mesure où, en plus d'augmenter leur fréquentation, elle générerait un gain de temps dans le parcours des autobus, en diminuant le temps de stationnement aux arrêts et ainsi, elle éviterait de perdre de précieuses minutes à délivrer des titres de

transport. De plus, il ressort de notre consultation que plus d'un consulté sur deux personnes prendrait plus souvent les bus s'ils étaient gratuits, contrairement à ce qu'affirmait le Gouvernement.

Notre demande de départ portait sur un test de gratuité totale des autobus. Nous avons entendu les arguments techniques du Gouvernement et des dirigeants de la Compagnie des Autobus de Monaco, et dans un esprit de consensus, nous apprécions qu'un test sur une seule ligne soit réalisé, afin d'évaluer au mieux la fluctuation de la fréquentation.

Ce test enverra un signal positif sur la volonté de la Principauté de répondre aux enjeux de mobilité et de développement durable, en gardant à l'esprit que seul un test avec une gratuité totale aurait à la fois un effet mobilisateur et une fiabilité totale. Nous demandons bien évidemment à être associés au choix de cette ligne.

Je vous remercie.

M. le Président.- Alors, je continue à prendre les interventions. Nous écouterons après les réponses éventuelles du Gouvernement.

Donc, nous arrivons à Madame GRISOUL.

Mme Marine GRISOUL.- Merci Monsieur le Président. Je vais compléter les propos de la Vice-Présidente, en indiquant qu'une délégation du Conseil National ne manquera pas d'accompagner le Gouvernement au voyage d'étude qui doit être organisé à Dunkerque, ou dans toute autre ville que nous estimerions, ensemble, plus représentative, comme par exemple au Luxembourg.

Pour revenir à la ville Dunkerque, celle-ci a rendu son service de transport en commun gratuit depuis septembre 2018, et il en ressort une augmentation significative de 65 % d'augmentation de la fréquence des bus en semaine et de 125% en week-end, notamment grâce à un report modal important des automobilistes.

Il convient également de rappeler que cette mesure a été un succès dans de nombreuses villes qui ont mis en place cette politique de mobilité, comme à Aubagne ou à Châteauroux.

M. le Président.- Merci. Nous continuons. J'ai encore deux interventions sur les autobus. Madame AMORATTI-BLANC, puis Madame GIBELLI.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie Monsieur le Président. Comme l'a dit la Vice-Présidente, nous soutenons bien entendu cette première phase de test de gratuité des bus, mais je regrette toutefois que nous n'ayons pas la possibilité de faire ce test sur l'ensemble des autobus de la Principauté, ce serait alors plus fiable et surtout plus équitable.

Par ailleurs, je souhaiterais revenir, également, sur l'échéance annoncée par le Gouvernement sur l'électrification de l'intégralité du parc des autobus d'ici 2030. Au regard des ambitions écologiques de la Principauté, tous les efforts devraient être entrepris pour réduire ce délai de manière significative. Des solutions doivent être trouvées pour faire face aux problèmes de stockage et de lieux de recharge des bus. Nous demandons donc au Gouvernement que le délai d'électrification du parc des autobus soit nettement accéléré. Il s'agit là d'un investissement indispensable pour l'amélioration de la qualité de vie des résidents et la préservation de l'environnement.

M. le Président.- Merci. La parole est à présent à Madame GIBELLI.

Mme Marie-Noëlle GIBELLI.- Merci, Monsieur le Président. Je rejoins également mes collègues sur le test qui aurait pu être fait sur l'ensemble des lignes des autobus.

Moi, j'ai juste deux petites questions. La première : vous nous avez récemment indiqué qu'il allait y avoir un essai sur la desserte de la rue Plati. Est-ce que cet essai est effectif ?

Et la deuxième : je voudrais parler de l'incivisme dans les bus. Dans un courrier récent, le Conseil National a demandé au Gouvernement s'il était possible de diffuser un message sonore incitant les jeunes usagers à céder leurs places aux aînés et aux personnes à mobilité réduite, mais aussi aux femmes enceintes, bien sûr.

Pouvez-vous nous indiquer quelle est votre position à ce sujet ?

M. le Président.- Alors, ça fait quatre sujets au moins sur les bus. Peut-être pour sérier là encore dans le débat sur les bus, sériions les sujets ou les sous-sujets. Donc, question : Madame GIBELLI vous dit que nous avons écrit il y a quelque temps, à la demande, d'ailleurs, de personnes âgées et de nos aînés, et de personnes à mobilité réduite, qui se plaignaient d'un certain incivisme au sein des autobus, ne pouvant pas

accéder à des places justement réservées, notamment des places assises qui étaient toutes occupées, et pour lesquelles, ma foi, spontanément, certains ne se lèvent pas alors qu'ils sont parfaitement valides.

Donc on nous avait répondu dans un premier temps que c'était très compliqué, que les chauffeurs de bus n'étaient pas là pour ça, qu'ils n'avaient pas le temps, qu'ils étaient surtout là pour conduire et encaisser des tickets. Et donc, notre idée, dans notre courrier, c'était de dire que dans ces conditions, enregistrons – vous le faites pour d'autres thèmes – un disque disant, une fois toutes les X minutes ou même selon l'usage que le chauffeur aura besoin d'en faire par rapport à ce qui se passe dans son bus, il appuie sur un bouton et on rappelle que certaines places sont réservées aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées, aux aînés, et que donc le chauffeur demande, par cette bande sonore, de bien vouloir respecter les aînés et les personnes à mobilité réduite.

Il y a une forte demande dans les réponses à l'enquête d'opinion. Nous avons beaucoup de retour, effectivement, des personnes âgées ou des personnes à mobilité réduite, qui nous demandent de mieux faire respecter leurs attentes dans les bus.

Voilà, ça c'était l'un des quatre thèmes sur lesquels nous aimerions avoir des réponses.

Madame GIBELLI vous a demandé aussi : vous nous avez écrit, mais apparemment nous n'avons pas vu encore qu'un nouvel essai devait être fait pour ramener un bus à la rue Plati, qui était aussi demandé par des personnes à mobilité réduite, des personnes âgées notamment, et apparemment cet essai n'aurait pas démarré encore, d'après les informations qui nous sont remontées du terrain.

Le troisième sujet, ce sont les bus électriques. Donc, comment nous allons avancer vers les bus électriques le plus vite possible ?

Le quatrième sujet, c'est la gratuité des bus, et nous voudrions discuter un peu, effectivement, de la ville où nous allons observer les choses. Peut-être aussi du choix de la ligne etc.

Voilà, Madame GRAMAGLIA, la parole est à vous sur un des quatre sujets puisque nous allons aller au bout des quatre.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Alors, dans le désordre. Plati, effectivement, ça a été reporté de quelques mois, car il y a des travaux de déconnexion

du Grand Ida, donc nous nous sommes dits que tant que les travaux de déconnexion de tous les immeubles avaient lieu, nous ne pouvions pas lancer la ligne 3.

M. le Président.- Pour ceux qui attendent, c'est important de les informer parce que, effectivement, votre premier courrier – nous pouvons comprendre que les événements aient changé la donne – nous annonçait la remise en place d'un bus pour fin novembre.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Les travaux du Grand Ida nous obligent à reporter un petit peu cet essai, mais dans quelques mois il sera effectif, d'ici trois mois je crois.

M. le Président.- Donc un trimestre. C'est important pour ceux qui attendent. Donc vous pensez fin du premier trimestre 2020 ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* J'espère, oui.

M. le Président.- Voilà. Parce que c'est vrai que la décision est bonne. Maintenant, il faudrait effectivement pouvoir la mettre en place. Ce n'est pas sans doute une quantité considérable de personnes, mais ce sont des personnes âgées qui méritent toute notre attention.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Tout à fait, oui.

M. le Président.- Et des personnes à mobilité réduite dans un quartier quand même très difficile d'accès, très escarpé, qui ont besoin de ce bus. Donc nous leur disons, ce soir, que c'est en bonne voie et que c'est sans doute un trimestre encore pour qu'elles puissent avoir ce bus.

Merci. C'est un des quatre sujets.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Il y avait, par ailleurs, un sujet sur l'incivisme.

M. le Président.- Le plus simple, peut-être, oui, c'est le disque, éventuellement, dans le bus, pour appeler au civisme.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Il existe déjà, il est effectif depuis peu. Il y a une bande sonore depuis quelque temps qui rappelle les consignes de savoir-vivre dans le bus.

M. le Président.- Ecoutez, vous êtes extrêmement rapide parce que nous avons fait une Commission des Concessions, vous étiez là ce jour-là, il y a quinze jours, et le directeur de la CAM ne nous a pas dit du tout que c'était fait. Vous l'avez fait en quelques jours, alors ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* En quelques jours. On me confirme que c'est maintenant effectif.

M. le Président.- C'est super.

M. le Ministre d'Etat.- Vous êtes très efficace !

M. le Président.- Vous êtes sûre de votre information ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Je viens d'avoir l'information.

M. le Président.- C'est une bonne nouvelle.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Je viens d'avoir l'information par la DPUM.

M. le Président.- Donc, les personnes à mobilité réduite et les aînés seront heureux de savoir que désormais, quand c'est nécessaire, le chauffeur pourra actionner un rappel au civisme pour libérer les places qui leur sont destinées.

Alors, il y a deux sujets donc, encore, importants. Il y a l'intervention de Madame AMORATTI-BLANC, par exemple, par rapport aux bus électriques qui doivent remplacer progressivement le parc actuel.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Nous allons essayer d'accélérer, effectivement. Il y a plusieurs sujets. D'abord, il faut que nous choisissons le système d'électrification des bus. Comme je disais, nous allons essayer plusieurs systèmes. Savoir si toutes les batteries du bus qui sont dans le bus, nous ne les rechargeons pas en cours de journée, ce qui implique des bus plus lourds, ou est-ce que nous prévoyons de recharger en tête de ligne les bus à différents moments de la journée.

Cela va avoir une incidence sur le fonctionnement même de tous ces bus électrifiés et sur le remisage des bus, parce que dans ces cas-là, par exemple, si nous les rechargeons tous, il faut qu'ils soient remisés. Actuellement, les bus sont remisés un petit peu partout. Il y a plusieurs points de remisage en Principauté de Monaco, et j'en ai discuté avec le directeur de la CAM, ce sera beaucoup plus compliqué si ce ne sont que des bus électriques. Donc nous sommes en train de travailler sur ce problème-là également.

Puis il y a un problème de coût aussi. Rien n'est insurmontable mais il faut savoir qu'un bus coûte à peu près 150.000€ et un bus électrique 600.000€. Donc, il y a quand même un gap entre un bus thermique et un bus électrique, et donc ça fait partie également de l'échelonnement dans le temps.

La différence de prix est très importante.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- La flotte de bus compte combien de véhicules?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Je ne sais plus.

M. le Président.- Plusieurs dizaines, c'est certain.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* A mon avis, plus d'une trentaine. Le nombre exact, je ne l'ai pas. Je pense que ça doit être à peu près plus d'une trentaine.

Et il y avait la question du voyage à Dunkerque.

M. le Président.- Alors, attendez, si vous voulez bien, avant d'aborder la gratuité, allons au bout.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Pardon, mais vous n'êtes pas descendu en-dessous de 2030.

M. le Président.- Allons au bout justement. Allons au bout du débat sur l'achat et le remplacement progressif des bus thermiques actuels par des bus électriques.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Une fois que nous aurons décidé quelle sorte de bus électriques nous allons prendre à Monaco. Je vous rappelle que nous allons essayer quatre bus différents. Il y en a un, c'est déjà fait, c'était il y a deux ou trois mois. Tout au long de l'année, nous allons accueillir trois bus différents qui nous sont prêtés par des villes du pays voisin, pour les tester et essayer de déterminer quel est le meilleur système et quelle société de bus est la plus effective.

Parce que je rappelle aussi qu'à Monaco, il y a beaucoup de montées et de descentes, et que c'est plus compliqué que pour des trajets qui sont exclusivement sur du plat. Donc, une fois que nous aurons arrêté notre choix, en tous cas que la CAM aura arrêté son choix sur le type de bus et le type de recharge, il faudra, en fonction du système retenu, adapter le fonctionnement même de remisage, de recharge de ces bus.

Et ensuite, il y a la question du prix. Au regard du coût très important, nous sommes en discussion avec le Gouvernement pour voir si nous pouvons accélérer, avec un montant de subvention plus important pour la CAM, le remplacement de tous ces bus, parce que le coût passe de 150.000€, à peu près, à 600.000€ par bus électrique. Donc, le gap est très important. Je ne peux pas vous donner une date précise aujourd'hui. Nous sommes en train de travailler pour voir de quelle façon nous pouvons l'accélérer et jusqu'à quand. Mais ce ne sera pas l'année prochaine, effectivement, que nous allons changer l'intégralité des bus, si c'est la question.

M. le Président.- Non, alors, nous avons tous déjà dit, je pense, là, pour résumer la position unanime des Conseillers Nationaux, que, attendre l'obsolescence

normal du réseau, jusqu'en 2030, pour avoir une flotte totalement électrique, pour le Conseil National, c'est beaucoup trop long. Et je crois d'ailleurs que vous nous avez entendu sur ce point aujourd'hui. Vous ne visez plus forcément 2030, mais bien avant.

Deuxième remarque. Nous avons une topologie particulière ; c'est vrai que nous avons beaucoup de descentes, de montées, sachant que ce sont les montées qui posent problème. Mais nous pouvons aussi adapter la taille du bus. Bien sûr, si vous pouvez trouver des bus de même dimension que ceux actuels et qui fonctionnent bien, c'est formidable, sinon nous pouvons imaginer de réduire un peu la taille et d'avoir des bus électriques plus nombreux, mais effectivement avec une capacité inférieure de passagers, si nous n'avons pas d'autres solutions, si les grands bus que nous avons à Monaco, en majorité, ne sont pas, malheureusement, satisfaisants en propulsion électrique. Dans ce cas-là, nous pourrions revoir la taille à la baisse.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Oui, nous pouvons revoir la taille, mais ça veut dire beaucoup plus de chauffeurs également, donc un prix de fonctionnement beaucoup plus important. Ça veut dire également beaucoup plus de véhicules qui circulent en même temps en Principauté de Monaco au lieu d'un seul bus. Tout cela est à réfléchir. Ce n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît, mais, bien sûr, nous travaillons dans ce sens là puisque, nous avons bien compris que 2030 était un petit peu trop lointain.

M. le Président.- Écoutez, nous souhaitons que la technologie vous permette d'avoir les bus électriques à la taille que vous souhaitez. Ça, c'est évidemment l'idéal. Si ce n'était pas le cas, au lieu de dire « On ne fait rien parce que nous ne pouvons pas, la technologie ne suit pas », peut-être faudra-t-il adapter la taille. Nous en reparlerons. Et si nous mettons cinq bus de plus dans la ville, je ne pense que ça va beaucoup embouteiller la Principauté. Quand nous voyons le flux de circulation – cent mille véhicules/jour – ce n'est certainement pas 5 ou dix bus, petits en plus, qui vont poser un problème de circulation en Principauté. Par contre, ça nous permettrait de répondre à l'une des deux attentes des résidents dans le questionnaire, c'est qu'il y aurait plus de fréquence. Et s'il y a plus de bus, il y a plus de fréquence, il y a moins d'attente, donc il y a plus de gens qui prennent le bus, donc ça peut être aussi un cercle vertueux.

Mais, convenons d'un moment où nous ferons un point. Donc, quel est le moment où nous pourrions faire un point sur les tests ou sur la position du Gouvernement après que ces tests aient été mis en œuvre ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Les tests, pour les trois autres bus vont se faire à peu près tout au long de l'année prochaine, donc je pense peut-être septembre, octobre l'année prochaine pour qu'il y ait le temps de faire venir les autres bus.

Le fait d'avoir encore plus de bus, nous voyons bien, de temps en temps, dans Monaco, deux bus qui se suivent, qui roulent à vide. Ce n'est donc pas forcément la meilleure solution. Ce n'est pas aussi simple et ce n'est pas parce qu'il y aura une profusion de bus qui circulent en Principauté de Monaco, électriques, qu'il y aura moins d'embouteillages. Voilà.

M. le Président.- J'ai du mal à suivre parce que mathématiquement, si je mets plus de bus, j'attends moins le bus. Ça s'appelle la fréquence. Bien sûr qu'à des moments particuliers, de très forte affluence, il peut peut-être y avoir des bus qui se suivent, mais il y en aura toujours beaucoup plus, fréquemment, qui arriveront aux arrêts. Et ça c'est mathématique. Si nous étudions un flux, plus vous mettez de bus sur le circuit, moins vous attendrez le bus.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* J'ai le chiffre exact, actuellement, il y a quarante-sept bus, merci Madame CANIS-FROIDEFOND. Il y a quarante-sept bus qui circulent en Principauté de Monaco.

M. le Président.- Donc, nous nous donnons rendez-vous à l'automne. Je pense que le Gouvernement a bien compris l'avis unanime du Conseil National et Monsieur BOERI va ajouter un mot.

M. Daniel BOERI.- Tout simplement parce que nous parlions de taille de bus, et puisque moi je prends le bus, pas tout le temps, mais j'attire votre attention sur l'importance de la taille du bus, parce que lorsque trois mamans et quatre berceaux montent en même temps dans le bus, la taille a son importance.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Et pourtant vous avez votre carte gratuite Monsieur BOERI, et vous ne prenez pas le bus tout le temps, ce n'est pas bien.

M. Daniel BOERI.- A cause de la fréquence.

(Rires dans l'hémicycle)

M. le Président.- Eh oui ! 63% prendraient plus le bus s'ils étaient plus souvent en circuit.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Donc, pas s'il était gratuit, s'il était plus souvent en circulation, d'accord.

M. le Président.- Et donc il fait partie des 63 %. Mais il y en a 52% qui le prendrait plus s'il était gratuit. Ah, la transition ! La gratuité des bus ! Donc, moi je suis assez d'accord avec la suggestion de Marine GRISOUL, qui nous a dit Dunkerque, oui mais finalement, est-ce que nous n'avons pas, par exemple au Luxembourg, une ville, une autre, une de plus, qui a fait le choix de la gratuité totale de ses transports en commun ? Est-ce que nous n'avons pas plus de ressemblance, je dirais, à la fois sociologique, mais aussi par rapport au nombre considérable de pendulaires, de salariés pendulaires qui viennent et donc, qui sont susceptibles au Luxembourg, dans la ville de Luxembourg, d'utiliser les transports en commun alors qu'ils viennent de la France et de l'Allemagne ? Nous, nous avons un peu plus de 40.000 de pendulaires, ils en ont, je crois, 250.000 ou 300.000 sur le Luxembourg. Je pense que peut-être, la ville de Luxembourg, Monsieur le Ministre d'Etat, a plus de ressemblance et pour nous, peut-être plus d'intérêts à l'observation. Est-ce que vous seriez d'accord ? Le principe était de voir une ville ensemble.

(Rires dans l'hémicycle)

M. le Ministre d'Etat.- Non non, mais Marie-Pierre a besoin de prendre l'air, donc c'est très bien. Non, ce qui est clair, en regardant Dunkerque, sociologiquement, ce n'est pas tout à fait Monaco.

(Rires dans l'hémicycle)

M. le Ministre d'Etat.- 28 % de chômeurs. Monsieur le Président, non, je ne fais pas de comparaison et je ne dis pas que c'est bien ou que ce n'est pas bien, mais 30 % des ménages ont un revenu annuel de moins de 10.000€, ça fait quand même 800€ par mois pour un ménage, et 25 % ne possèdent pas de voiture. Nous ne sommes pas exactement dans ces caractéristiques.

M. le Président.- Non, nous ressemblons beaucoup plus à la ville de Luxembourg et alors la bonne nouvelle aussi, c'est que nous avons d'excellentes relations avec ce pays.

M. le Ministre d'Etat.- Et donc, je pense que c'est une très bonne idée de regarder plutôt une autre ville que Dunkerque, qui a pris cette décision pour d'autres raisons que la gratuité pure. Voilà, j'ai fini.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Et dans toutes les villes où il y a eu gratuité des bus et où ça s'est traduit par une amélioration de la fréquentation des bus, je dois dire qu'il y a eu en même temps, et c'est le cas à Dunkerque, une grosse transformation du système des bus en lui-même. C'est-à-dire qu'à Dunkerque, le système des bus n'était pas fameux. Le jour où ils l'ont rendu gratuit, ils ont rajouté beaucoup de bus, ils ont créé de nouvelles lignes, ils ont complètement transformé le système de bus.

Donc, ce n'est pas simplement le fait qu'ils soient gratuits, c'est le fait qu'ils ont complètement changé le système des bus.

M. le Président.- Ecoutez, CQFD. Nous vous demandons les deux à Monaco. Donc, c'est parfait, ça va complètement dans notre sens. Nous souhaiterions effectivement plus de bus, aussi, pour avoir une fréquence plus importante.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Mais plus de bus, vous allez engorger complètement la Principauté. Ou alors, il faudrait interdire les voitures.

M. le Président.- Il y a cent mille voitures par jour. Ne me dites pas que si vous mettez cinquante bus, vous engorgez la Principauté. Enfin ! Regardez la quantité de véhicules qui circulent à Monaco.

Mais bon, en tous cas, nous sommes d'accord sur un point.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Je croyais qu'il y avait trop de véhicules !

M. le Président.- La ville de Luxembourg correspond beaucoup plus à notre modèle, et en plus c'est un petit Etat d'Europe qui participe avec nous aux Jeux des Petits Etats d'Europe et à la Conférence des Présidents des Parlements des Petits Etats d'Europe.

Nous avons d'excellentes relations, des relations amicales – moi avec le Président du Parlement – et je suis certain que le Gouvernement, notre Comité Olympique, notre Ministre des Sports – n'est-ce pas cher Patrice CELLARIO ? – doit avoir des bonnes relations également avec son homologue du Luxembourg ?

Donc franchement, Monsieur le Ministre, nous pourrions partir pour le Luxembourg. Voilà.

M. le Ministre d'Etat.- Il n'y a que Laurent ANSEMI qui était un grand fan de Dunkerque, qui va être déçu, mais partons.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Et vous m'enverrez des cartes postales, merci.

M. le Président.- Avec tout le respect que nous avons pour nos amis de Dunkerque, je crois que le modèle luxembourgeois est évidemment beaucoup plus proche du modèle monégasque, donc, nous aurons à tirer beaucoup plus de leçons et d'intérêts pour notre modèle de bus en Principauté.

Alors, ensuite il y a le problème de la seule ligne pour l'essai sur la gratuité, et vous avez été quelques-uns à intervenir, pour être certain des effets de la gratuité. Je rappelle quand même qu'elle est de plus en plus mise en œuvre partout autour de nous, non seulement dans de nombreuses villes européennes et françaises, mais même autour de

nous, de nombreuses villes s'appêtent dans la région Provence-Côte d'Azur, même dans le département des Alpes Maritimes, à passer à la gratuité.

Nous sommes très conciliants, une ligne, oui, mais alors la 4, je n'en sais rien. Vous vous étiez engagés à la concertation avant de nous annoncer votre choix de ligne, or vous nous donnez un numéro comme ça ! Nous vous demandons une réunion de concertation préalable à ce choix. Déjà que vous nous avez enlevés toutes les autres lignes alors que pour nous – Madame AMORATTI l'a bien dit – le seul vrai test absolument certain, c'était la totalité des lignes, toutes en même temps.

Donc, nous sommes conciliants. Vous avez aussi fait un geste, un pas, puisque vous nous disiez encore il n'y a pas longtemps, dans des interviews, de manière péremptoire, jamais de gratuité, ça ne sert à rien à Monaco. Donc, nous avançons. Voyons toujours le verre à moitié plein. Mais, s'il vous plaît, cette ligne, il faut bien la choisir, qu'elle soit vraiment représentative, et aussi, il faut beaucoup de communication parce que, honnêtement, si c'est gratuit partout, c'est simple, c'est facile, mais si je dois prendre ma carte mais pas partout, alors où ne dois-je pas la prendre ? Il faut quand même que les gens soient très bien informés.

Et avouez que c'est complexe de faire perdurer les lignes payantes partout, sauf sur une ligne, et que l'effet que ça aura sur la fréquentation, et le report modal, il est forcément plus faible que si c'était sur toutes les lignes en même temps.

Donc, associez-nous, vraiment ! Parce que moi je veux que nous réfléchissions ensemble et que cet essai, nous le fassions pour essayer de démontrer la vérité, pas de démontrer que nous avons tort, que le Conseil avait tort et que le Gouvernement avait raison.

Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je souhaiterais juste savoir comment nous allons faire lorsqu'il y aura des correspondances. Nous payons laquelle de correspondance ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Tant que la correspondance est sur la ligne qui est gratuite, vous ne payez pas.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Et après, je dois payer ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Et si vous prenez une autre ligne, si elle n'est pas gratuite, vous devez payer.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Donc voilà, nous allons payer, donc rien que ça, ce n'est pas très cohérent.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Oui, mais là, nous parlons de lignes.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Pour se déplacer, d'un endroit à un autre dans Monaco, c'est rare d'avoir un bus qui fait la totalité de notre trajet, selon où vous habitez, où vous travaillez. Donc les personnes vont prendre, par exemple, le bus n° 6 de Fontvieille pour aller jusqu'au Tourisme, et puis après elles vont prendre l'autre ligne pour aller à Saint-Roman. Et donc elles vont payer juste ce trajet-là. Enfin, moi je ne trouve pas ça très cohérent.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* La ligne 4 est une des lignes qui traverse la Principauté et c'est pour cela qu'il faut une grande ligne. La ligne 4, c'est la ligne qui va jusqu'à Saint Roman et qui traverse toute la Principauté de Monaco. En discutant avec le directeur de la CAM, il pensait que le choix de la ligne 4 serait très représentatif. Ce n'est pas gravé dans le marbre.

Ce n'est pas celle que vous vouliez, mais nous pouvons travailler sur une autre ligne, je verrai avec lui. Il pensait que ça avait du sens de rendre celle-là gratuite, parce qu'elle est très étendue, alors que sur des lignes qui sont plus courtes, ce ne serait pas très représentatif. Pour autant, ça peut être une autre ligne. Mais il fallait arrêter une ligne.

M. le Président.- La 1 et la 2, qui sont quand même les plus importantes en Principauté.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* C'était moins représentatif pour lui.

M. le Président.- Et qui traversent aussi tout Monaco, la 1 et la 2.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Nous pouvons essayer, oui, bien sûr, le choix n'est pas définitif.

M. le Président.- Donc honnêtement, ce n'est pas ce soir que nous allons arrêter un choix.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Bien sûr, je suis d'accord.

M. le Président.- Je suis d'accord avec vous, nous ne faisons pas le débat dans le détail ce soir. Simplement, pour nous, c'est juste un principe. Est-ce que vous acceptez – nous vous le demandons – que nous puissions nous voir, Monsieur le Ministre d'Etat, pour discuter ensemble, avant que ces expériences soient mises en œuvre ? Voilà, c'est tout.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Ce n'est pas ce que nous avons fait, déjà ?

M. le Ministre d'Etat.- Nous en avons convenu donc voilà, nous allons simplement faire ce que nous avons dit et dire ce que nous allons faire.

M. le Président.- Oui, mais enfin, quand j'entends votre Conseiller pour l'Équipement commencer à nous dire que c'est la ligne 4 qui est choisie, permettez-moi quand même de réagir.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* C'était pour vous montrer que nous avions quand même travaillé dessus, que nous n'étions pas en train de réfléchir à une éventuelle hypothétique ligne que nous allions peut-être un jour proposer gratuitement, que nous

savions déjà que nous démarrions au mois d'avril, sur la ligne 4, et nous vous donnions des réponses précises.

Maintenant, nous sommes trop précis, nous avons avancé trop vite, et il faut que nous fassions moins vite.

M. le Président.- Mais non, il faut que nous fassions dans la concertation.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Alors vous voulez quel numéro ? Enfin, je veux dire, il y a sept lignes.

M. le Président.- Non, mais Madame GRAMAGLIA, il y aura donc une étude, je vous le demande, des dirigeants de la CAM avec plusieurs exemples, et les avantages et les inconvénients de ces exemples, et ensemble nous échangeons, et après que nous ayons étudié avantages et inconvénients de la ligne 1, de la ligne 2, de la ligne 4...

M. le Ministre d'Etat.- Nous décidons la ligne 4.

M. le Président.- ... ou une autre ligne. Ensuite nous décidons. Voilà, c'est tout. Donc si nous sommes d'accord comme ça, moi ça me va très bien. Donc apparemment le Gouvernement est d'accord comme ça. Voilà, c'est parfait.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, oui, oui, nous nous concertons et nous décidons la ligne 4.

(Rires dans l'hémicycle)

M. le Président.- Non, ah non, ce n'est pas bon ça, non, non, non et non !

(Rires dans l'hémicycle)

M. le Président.- Non, mais je pense que le Ministre d'Etat, à 23 heures 11, plaisait pour détendre l'atmosphère, bien évidemment. Je vous confirme qu'il plaisait...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Non non.

M. le Président.- ... et que c'est bien ensemble que nous choisirons. Donc pour moi, c'est bon.

Si vous voulez bien, nous allons passer au vote, et nous sommes satisfaits de cette réunion qui permettra de choisir, ensemble.

Je mets donc aux voix cet important chapitre 4 des transports publics.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Pardon, excusez-moi, j'ai Monsieur DE RECHNIEWSKI qui vient de m'envoyer un petit message : « La 1 et la 2, ce n'est pas possible car les bus passent d'une ligne à l'autre ». C'est vrai que le bus 1 devient le bus 2 suivant les trajets, donc ce n'est pas envisageable. Voilà.

M. Guillaume ROSE.- Occasion de faire les deux.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Techniquement, ce n'est pas envisageable. Au départ, je vous rappelle, quand nous en avons discuté, nous avons dit la ligne 1 ou la ligne 2. Il avait dit que ce n'était pas possible. Je ne me rappelais plus la raison technique qui faisait que ce n'était pas possible. Et il avait donc proposé une autre grande ligne, soit la 4 soit la 6. Nous pourrions en rediscuter mais voilà, c'était la raison technique qui m'avait échappée.

M. le Président.- Monsieur JULIEN, très rapidement parce que pour moi le débat aura lieu en commission, avec un travail commun.

M. Franck JULIEN.- Pour avoir participé – il y avait différents élus qui étaient présents – donc à la Commission de Contrôle des Concessions et des Services Publics, il y avait aussi une autre raison. C'est que certains bus étaient équipés de la capacité de compter les personnes qui rentrent et qui sortent, et d'autres non, et donc il y avait des limitations à certaines lignes. Je n'ai pas le détail, mais ça faisait partie des contraintes techniques qui avaient été évoquées, et je ne sais pas si les bus de la ligne 4 sont tous équipés ou pas, mais en tous cas, ça faisait partie aussi des paramètres qu'il fallait prendre en compte.

M. le Président.- Rendez-vous dans les premières semaines de l'année prochaine.

Je mets aux voix le chapitre 4.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté,

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Mme Michèle DITTLLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 5 - COMMUNICATIONS	
505.431 : DIFFUSION MÉTÉO MARINE	240 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 5 - COMMUNICATIONS	240 000

M. le Président.- Je mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté,

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Mme Michèle DITTLLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

**SECT. 6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES
I - COUVERTURE DÉFICITS BUDGET.
COMMUNE ET ÉTABL. PUBLICS**

CH. 1 - BUDGET COMMUNAL

601.101 : DOT. GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	47 516 700
601.1012 : SUBVENTION SPÉCIALE COMMUNE	6 510 600
TOTAL DU CHAPITRE CH. 1 - BUDGET COMMUNAL	54 027 300

M. le Président.- Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

(Adopté,

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Mme Michèle DITTLLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 2 - DOMAINE SOCIAL	
602.1011 : C.H.P.G. (CF ANNEXE P58)	8 900 000
602.1013 : RÉSIDENCE DU CAP FLEURI (CF ANNEXE P61)	3 211 900
602.102 : ÉCOLE D'INFIRMIÈRES	743 900
602.103 : DÉFICIT DU C.T.S.	1 805 800
602.104 : OFF. PROTEC. SOC. (CF ANNEXE P63)	31 759 700
602.105 : A QIETÛDINE (CF ANNEXE P65)	1 036 900
602.106 : CENTRE RAINIER III (CF ANNEXE P67)	3 124 300
602.108 : SERV. MEDIC. D'URG. & RÉANIMATION	431 100
TOTAL DU CHAPITRE CH. 2 - DOMAINE SOCIAL	51 013 600

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre. Monsieur RIT souhaite intervenir, avant que je le mette aux voix.

M. Jacques RIT.- C'est au sujet de la gratuité du CHPG. Non, je plaisante.

(Rires dans l'hémicycle)

M. le Président.- Ce qui est le cas avec notre excellent système de sécurité sociale, Monsieur le Docteur. Vous le savez mieux que moi.

(Rires dans l'hémicycle)

M. Jacques RIT.- J'ai, lors de la précédente séance des débats de ce Budget Primitif 2020, souligné la grande qualité technique du document dit « Schéma d'orientation sanitaire » qui a été porté à notre connaissance par le Département de la Santé et des Affaires Sociales.

J'ai également fait part de mon regret de voir que ce document ne comportait pas de chapitre traitant des éventuels problèmes concernant le niveau de satisfaction ou d'insatisfaction exprimé par les différentes catégories du personnel soignant et administratif des différents établissements de soins de la Principauté, avec, au premier chef, le CHPG.

Il s'agit pourtant d'un indicateur fondamental du niveau de santé d'une entreprise, et cet indicateur est peut-être encore plus important lorsqu'il s'agit de personnel soignant.

Si j'exprime ce genre de préoccupation, c'est probablement parce que, pendant mes nombreuses années d'exercice au sein de cet établissement, j'ai pu me persuader du lien très serré qui existe entre la qualité de l'atmosphère de travail et celle des soins que l'on est en mesure de dispenser. Évidemment pas sur le plan technique, mais sur le plan humain, qui est tout aussi important dans le ressenti des patients.

Et à ce sujet, quelques émergences, ces dernières années, sont susceptibles de nous préoccuper. Je pense au domaine de l'urologie, même s'il semble certain que les nouvelles équipes soient arrivées depuis à normaliser la situation. Et je pense au service de pédiatrie, qui, je l'espère, parviendra lui aussi à retrouver sérénité et enthousiasme dans l'exercice quotidien.

Il y a deux ans, à l'occasion des débats budgétaires, j'avais exprimé, Monsieur le Conseiller-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, mes inquiétudes au sujet d'un certain délitement de l'atmosphère de travail au sein de notre établissement hospitalier. Vous sembliez, dans la réponse que vous m'aviez faite, considérer que je faisais preuve d'un excès de pessimisme. Pourtant, cette perception, qui était la mienne, se basait sur le ressenti que m'avaient transmis de nombreux agents de l'établissement, issus des services les plus divers. Et aujourd'hui, deux ans plus tard, je n'ai toujours pas retrouvé un optimisme sans faille sur le sujet.

Je me permets donc de rappeler que, pour bien réussir la grande migration que va représenter le transfert d'activité de l'ancien vers le nouveau CHPG, si la haute qualité de ses locaux et le haut niveau de son équipement technique représentent un atout majeur, le moral et l'enthousiasme de tous les personnels qui vont accompagner cette migration sont des conditions fondamentales.

Le retard pris par les travaux du nouvel établissement nous donne un délai supplémentaire. Il serait opportun de le mettre à profit pour améliorer cette face des choses. Et si ma vision était, encore et toujours, excessivement pessimiste, alors, les efforts entrepris ne seraient tout de même pas inutiles. Après tout, si ces derniers s'avéraient pleinement fructueux, le seul risque encouru serait d'atteindre l'euphorie au travail. Je pense toutefois que nous en sommes encore loin !

Merci.

M. le Président.- Merci Monsieur RIT. Vous souhaitez dire quelques mots Monsieur GAMERDINGER ?

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* L'exercice est difficile Docteur. Oui, vous avez raison de souligner que l'état d'esprit du personnel est une composante essentielle de la réussite de l'acte de soin du patient. Je suis, de ce point de vue-là, un peu plus optimiste que vous, sans doute, en considérant que le climat social, tel que je peux le ressentir au sein de l'établissement, me paraît apaisé. Les différents responsables qui se sont succédés – puisque vous aviez évoqué l'urologie et puis plus récemment la pédiatrie – les directeurs successifs, mettent un point d'honneur à prendre en compte ce type de situation, et le font dans la concertation la plus large, avec beaucoup d'intelligence et beaucoup d'esprit d'à-propos, je peux en témoigner.

Il ne faut pas mésestimer le climat social, c'est un point important, et pour ma part, je reste disponible chaque fois que les syndicats le souhaitent pour les recevoir, parce que c'est mon rôle et je n'ai pas de soucis de ce côté-là.

Je ne pense pas qu'il y ait un délitement de l'état d'esprit au travail, tel que vous l'avez évoqué, et j'appelle de mes vœux la poursuite de cette relation franche et directe entre les responsables médicaux, leurs collaborateurs immédiats, et entre la direction et les différentes personnes qui œuvrent toutes ensemble à la bonne santé psychologique de cet établissement.

Le schéma directeur, le schéma d'orientation sanitaire que vous avez reçu, n'évoque pas l'état d'esprit des personnels, tout simplement parce que ce n'est pas son rôle. Un schéma d'orientation sanitaire, c'est une vision, c'est une projection, c'est un projet, c'est une ambition gouvernementale, pour les cinq ans qui viennent, pour la santé en Principauté de Monaco, publique et privée. C'est en ce sens, en tous cas, que ça a été conçu par le passé, que j'ai porté à mon tour ce projet, dans la concertation la plus large, donc il me paraît normal que vous ne retrouviez pas ces éléments.

Il ne faut pas pour autant considérer que cette ambition sanitaire est déconnectée de préoccupation d'une approche humaine, parce qu'évidemment le soin, c'est de l'humain, et par conséquent, c'est une composante intrinsèque de notre action dans ce domaine.

M. le Président.- Merci beaucoup. Je vais mettre aux voix ce chapitre s'il n'y a pas d'autre intervention.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté,

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

Nathalie AMORATTI-BLANC,

M. Pierre BARDY,

Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,

MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,

Mme Michèle DITLOT,

M. Jean-Charles EMMERICH,

Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,

Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,

Mme Marine GRISOUL,

MM. Franck JULIEN, Marc MOUROU,

Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,

Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX,

Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN

votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 3 - DOMAINE CULTUREL

603.101 : MUSÉE NATIONAL (CF ANNEXE P69)	4 140 400
603.102 : CENT. SCIENTIFIQUE (CF ANNEXE P71)	5 730 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 3 - DOMAINE CULTUREL	9 870 400

M. le Président.- Merci beaucoup. Je vais mettre aux voix ce chapitre s'il n'y a pas d'autre intervention.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté,

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

Nathalie AMORATTI-BLANC,

M. Pierre BARDY,

Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,

MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,

Mme Michèle DITLOT,

M. Jean-Charles EMMERICH,

*Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX,
Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

II - INTERVENTIONS	
CH. 4 - DOMAINE INTERNATIONAL ET COOPÉRATION	
SC. 4.1 SUBVENTIONS	
604.101 : SUBVENTIONS DIVERSES	20 000
604.102 : O.H.I.	67 500
604.103 : COMMISSION MÉDICO-JURIDIQUE	
604.105 : AGENCE INTER. ÉNERGIE ATOMIQUE	1 435 000
604.106 : ASSOCIA° CONSULS à MONACO:ACHIM	89 000
604.107 : ACCOBAMS SECRET. FONCTIONNEMENT	211 000
604.108 : INSTITUT DROIT ÉCONOMIQUE MER	98 500
	1 921 000
SC. 4.2 POLITIQUES PUBLIQUES	
604.201 : CONTRIB OBLIG. ORG. INTERN.	2 700 000
604.202 : FONDATION ALBERT II	1 029 300
604.204 : FONDATION PRINCESSE CHARLÈNE	500 000
604.217 : CONTRIB. VOLONT. MULTI ET BILAT.	2 679 100
604.218 : PROTOCOLE KYOTO	354 000
604.220 : APD-PROGRAMMES DE COOPÉRATION	13 675 600

604.2201 : APD-COOPÉRATION MULTILATÉRALE	
604.2202 : APD-ONG MONÉGASQUES	911 400
604.2203 : APD-PREV° URGENCE RÉHABILITAT°	1 060 000
604.221 : EXPOSITION UNIV. DUBAI 2020	2 500 000
604.227 : PARTICIPATION ITER	500 000
604.228 : CONFÉRENCES INTERNATIONALES	795 000
	26 704 400
TOTAL DU CHAPITRE CH. 4 - DOMAINE INTERNATIONAL ET COOPÉRATION	28 625 400

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté,

*Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,
Mme Michèle DITLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,
Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX,
Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH. 5 - DOMAINE ÉDUCATIF ET CULTUREL	
SC. 5.1 SUBVENTIONS	
605.101 : ORCHESTRE PHILARMONIQUE MCO	9 180 000
605.1012 : OPÉRA DE MONTE-CARLO	3 101 000
605.102 : COMMISSION NATIONALE UNESCO	4 000
605.103 : COMITÉ NATIONAL ARTS PLASTIQ.	14 000
605.104 : C.I.M.	5 800
605.105 : MUSÉE OCÉANOGRAPHIQUE	4 195 000
605.106 : INSTITUT PALÉONTOLOGIE HUMAINE	306 800
605.108 : UNIVERSITÉ DE NICE	30 000
605.109 : RENCONTRES PHILOSOPHIQUES MCO	600 000
605.110 : JEUNESSE AVENIR	9 200
605.112 : STUDIO DE MONACO	22 400
605.113 : SCOUTS ET GUIDES DE MONACO	84 700
605.115 : COEURS VAILLANTS	60 600
605.116 : JEUNESSE CATHOLIQUE	14 000
605.117 : SUBVENTIONS DIVERSES	953 200
605.122 : COMITÉ NAT. TRADITIONS MONÉGAS.	47 400
605.124 : CIE DE BALLETS DE MONTE-CARLO	10 277 900
605.125 : CENTRE JEUNESSE PSSE STÉPHANIE	721 500
605.126 : ASSOC. DES JEUNES MONÉGASQUES	95 300
605.128 : ACADÉMIE LANGUES DIALECTALES	9 200
605.129 : ASSOC. FOI ACTION RAYONNEMENT	263 700

605.131 : SPECTACLES DU FORT ANTOINE	180 000
605.132 : INSTITUT AUDIOVISUEL MONACO	1 871 100
605.133 : A.P.E.E.M.	9 800
605.137 : PRINTEMPS DES ARTS	1 491 000
605.138 : THÉÂTRE PRINCESSE GRACE	1 279 000
605.139 : GARDEN CLUB	195 500
605.141 : CULTURE - CONTRIBUTION	1 608 300
605.142 : DIVERS CONTRIBUTIONS	50 000
605.143 : MEDIARAMA - LE LOGOSCOPE	11 200
605.144 : AIDES DIVERSES CULTES	40 000
605.145 : FONDATION PRINCE PIERRE	663 400
	37 395 000
SC. 5.2 POLITIQUES PUBLIQUES	
605.220 : ÉTABL. D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ	11 327 600
605.230 : VOYAGES ÉCOLIERS-PROJET JEUNES	150 000
605.234 : PROGRAMME JEUNESSE	10 000
	11 487 600
TOTAL DU CHAPITRE CH. 5 - DOMAINE ÉDUCATIF ET CULTUREL	48 882 600

M. le Président.- Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Monsieur GRINDA souhaite intervenir avant que nous votions. Non ? Vous souhaitez voter, expliquer votre vote ?

M. Jean-Louis GRINDA.- Je souhaitais me déporter, tout simplement.

M. le Président.- Ah oui, très bien.

Chapitre 5 – Domaine éducatif et culturel, Monsieur GRINDA se déporte, ne participe pas au vote.

Monsieur le Doyen souhaite intervenir. Nous vous écoutons.

M. Daniel BOERI.- Merci Monsieur le Président. Ah, la culture, ce soir, c'est un paradoxe. Je vous rassure, Monsieur le Ministre, ce soir, je ne sortirai pas mon revolver, mais simplement un verre, parce que ce verre, nous en avons déjà parlé ce soir. L'avantage, c'est qu'une même situation peut être vue en bon et en mal. Alors, à moitié plein, à moitié vide, il y a le côté à moitié plein. Nous avons programmé pour 2021 – et c'est au budget – la Nuit Blanche. C'est un vrai progrès. Depuis le temps, le serpent de mer est enfin sorti. Qui plus est, même une réunion est prévue début janvier pour travailler sur la mise en place.

Par ailleurs, un autre point, le budget total de la culture s'élève à 4,46% du budget de l'Etat. Par rapport à beaucoup d'Etats, nous pouvons nous en réjouir.

Toutefois, le verre est aussi à moitié vide. Le budget culture est en baisse en valeur absolue de trois millions. Cela peut paraître dérisoire par rapport aux 67M€ de budget mais en 2015, il pesait 5,69%, il ne pèse aujourd'hui plus que 4,46%. Qui n'avance pas, recule.

Je rappelle que, rapidement, notre Histoire, notre identité, la culture sont des éléments essentiels, et contribuent à l'image et à la notoriété de notre pays.

Comme je suis un brin optimiste et quelque peu rêveur, j'imagine volontiers que l'Etat se prépare à s'attaquer rapidement aux conditions de lancement des travaux du Fort Masséna et de ses 33 000 m². C'est une opportunité exceptionnelle, à la Turbie, dans un périmètre dont Monaco est propriétaire, de créer un axe, un phare « art et culture » de Monaco, éclairant la Méditerranée, le sud, Monaco, et ce jusqu'à Gênes.

Ce n'est pas simple, j'en conviens. D'abord, il y a des problèmes de sécurité, il y a des problèmes de rendre habitable le lieu, et enfin, nous agissons dans un cadre naturel. En même temps, nous pourrions définir plus avant les missions de ce phare, de ce phare art et culture. Nous avons le temps. Mais j'espère que cette année sera l'occasion de répondre aux travaux, dans la mesure où maintenant les géomètres ont rendu leurs plans. Ce qui paraît être un obstacle, ou

des obstacles, ne seront peut-être qu'un premier pas vers l'avenir.

Je vous remercie, et j'ai tenu mon temps.

M. le Président.- Il vous restait vingt secondes, effectivement. Bien, merci.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets aux voix, donc, ce chapitre, pour lequel Monsieur GRINDA ne participe pas, je le rappelle pour le procès-verbal.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté,

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Mme Michèle DITLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 6 - DOMAINE SOCIAL ET SANITAIRE	
SC. 6.1 SUBVENTIONS	
606.101 : CROIX-ROUGE MONÉGASQUE	3 068 500
606.102 : AMICALE DES DONNEURS DE SANG	32 000
606.113 : SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX	71 400
606.114 : SUBVENTIONS DIVERSES	2 425 100
606.115 : FIGHT AIDS	194 000
606.119 : D'AMOREPSY MONACO	93 200
606.120 : FONDATION FLAVIEN NOUV. ESPOIR	50 000
606.129 : JEUNE D'ÉCOUTE	450 000
606.137 : AMAPEI - CAPS	1 560 000
	7 944 200

SC. 6.2 POLITIQUES PUBLIQUES	
606.203 : PREST SOCIALES AUX ÉTUD. MONEG.	150 000
606.204 : GRATIFICATIONS & AIDES SOC.	275 000
606.205 : BOURSES D'ÉTUDES	4 111 900
606.206 : PRÉVENTION MÉDICO- SOCIALE	652 500
606.207 : AIDE À LA FAMILLE	195 000
606.208 : FONCT. CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOG.	692 700
606.209 : AIDE TRAVAILLEURS- IND. AUXIL.	1 605 000
606.211 : AMÉLIORATION HABITAT	100 000
606.212 : MÉDECINS - INDTE. COMPENSATOIRE	83 000
606.217 : CTRE DE COORDIN GÉRONTOLOGIQUE	456 000
606.218 : STRUCTURE D'ACCUEIL SPERANZA	740 000
606.219 : FORMATION PROFESSIONNELLE	450 000
606.221 : CTRE ACC THÉRAP TPS PARTIEL	633 000
606.222 : AIDE NATIONAL AU LOGEMENT	9 785 000
606.223 : MES. MOBILITÉ PER. HANDICAPÉES	117 000
606.224 : BONIF. PRETS ACCESSION PROPRIE.	5 000
606.225 : UNITÉ PSY. PSYCHO. MEDIC.	920 000
606.226 : INTÉRÊTS PRÊTS ÉTUDIANTS	10 000
606.227 : FONDS DÉPENDANCE	2 000 000
606.228 : AIDE À L'INSTALLATION PROFESS.	790 000
606.229 : AIDE À L'INSTALLATION ARTISTES	55 000
606.238 : AMAPEI - FOYER VIE HANDICAPÉS	693 900

606.242 : ALLOC. DIFFÉRENTIELLE DE LOYER	2 340 000
606.246 : COLONIES DE VACANCES	50 000
	26 910 000
TOTAL DU CHAPITRE CH. 6 - DOMAINE SOCIAL ET SANITAIRE	34 854 200

M. le Président.- Oui, Monsieur le Président de la Commission de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, Monsieur MOUROU.

M. Marc MOUROU.- Merci Monsieur le Président. Pour faire juste un point sur le sujet des bourses d'études, puisque vous le savez, l'année dernière, je pense que nous avons pris, tous ensemble, une très bonne mesure avec cette augmentation de 50 % de l'enveloppe budgétaire pour les bourses. Notamment, nous le voyons sur les derniers mois, des tensions étudiantes dans les pays voisins ont vu le jour.

Aussi, pour souligner, dans le règlement, une nouvelle flexibilité pour les étudiants qui, auparavant, étaient obligés de déposer leur dossier, même s'il était incomplet, avant le 31 juillet. Dans le règlement, maintenant, c'est juste avant le début de leur formation, puisqu'il y a beaucoup d'étudiants qui commencent en janvier ou en février, que ce soit des masters, licences et autres, que ce soit dans d'autres pays ou d'autres formations. Donc, cela leur permet d'obtenir des bourses. De ce fait, il y a beaucoup plus d'étudiants cette année. Il y en avait eu environ 750 l'année dernière qui avaient bénéficié d'une bourse de la DENJS. Il y en aura cette année, nous le savons déjà, plus de 800. Nous sommes très heureux pour tous ces étudiants.

Etant donné le nombre croissant de demandeurs, il y aura toujours un petit décalage – et il y est cette année – entre la vérification et le versement. Mais en tous cas, pour vous dire que nous avons eu de très très bons retours de la part des étudiants, qui ont été très heureux d'avoir pu avoir une aide supplémentaire. Même s'il a fallu un petit peu attendre ces bourses qui sont arrivées, qui continuent d'arriver, puisque la DENJS m'a indiqué ce matin qu'il y a encore des dossiers qui arrivent en ce mois de décembre, puisque, en janvier et en février, des étudiants commencent à peine leurs études.

Enfin, je voudrais saluer – je les ai eus au téléphone – le travail, puisque je sais qu'ils ont donc beaucoup beaucoup plus de dossiers que l'année passée, saluer le travail de tous les personnels de l'équipe de la DENJS qui travaillent sur ces bourses d'études. Je sais que ce n'est pas facile, et ils le font vraiment avec sérieux, et donc vous le faire partager, puisque je pense que nous pouvons tous nous réjouir que de plus en plus d'étudiants de Monaco bénéficient d'une aide de l'Etat, laquelle est significative, sachant qu'elle a été réhaussée.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Merci Monsieur MOUROU. Sur le même sujet, Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Non.

M. le Président.- Non, sur un autre sujet. Donc, je crois que nous avons une des jeunesses, tout simplement, les plus diplômées du monde, et nous pouvons en être très fiers. Et le système, certainement, d'éducation nationale, dont nous avons beaucoup parlé ce soir, et des bourses, dont nous venons d'aborder la question, y est pour beaucoup.

Monsieur CELLARIO.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Oui, je m'associe bien évidemment aux propos de Monsieur le Président de la Commission de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, sur la qualité du travail réalisée par la DENJS dans l'examen des dossiers de bourse.

Vous avez rappelé les évolutions que nous avons apportées au règlement de bourse. Nous avons eu un petit effet, je dirais, pervers du système. C'est que, effectivement, nous avons eu des dossiers qui ont été décalés dans la dépose. Je rappelle que précédemment, l'ensemble des dossiers devait être déposé avant le 31 juillet. Le 31 juillet, au lieu d'avoir 750 dossiers déposés comme c'était le cas l'an dernier, nous n'en avons à peine 320. Donc, un décalage dans le temps déjà quant au dépôt des dossiers.

Des dossiers plus compliqués également à traiter, parce que l'une des évolutions aussi que nous avons apportée, c'était dans le calcul de l'avance forfaitaire, qui, précédemment, était un chiffre vraiment fixe, donc beaucoup plus facile à traiter. Aujourd'hui, la prise en compte, notamment des conditions de logement, mais également du lieu d'étude, fait que les

calculs de l'avance forfaitaire nécessitent un certain nombre de justificatifs qui ne sont pas toujours apportés en temps et heure par les étudiants dans le cadre du dépôt du dossier. Donc, là aussi, un dossier un petit peu plus complexe à étudier.

Et donc, nous avons, par rapport aux années précédentes, un décalage dans le versement des bourses qui est intervenu. Nous le regrettons tous, l'Education Nationale la première, moi également, et nous travaillons avec cette Direction et également le Contrôle Général des Dépenses, pour pouvoir raccourcir les délais et permettre des versements, je dirais, des premiers versements raccourcis, voire des versements globaux, et non plus en deux versements mais un seul versement, dès que le calcul des bourses a été opéré.

Donc, je dirais, un petit aléa dans la gestion de ces dossiers de bourse, que nous regrettons, et nous allons travailler pour que l'an prochain nous incitions les étudiants à déposer leur dossier sans attendre la veille de leur début de formation, et également de déposer des dossiers complets, ce qui permet d'éviter des relances, d'éviter du délai dans l'instruction, et donc des versements plus rapides des bourses.

M. le Président.- Monsieur MOUROU.

M. Marc MOUROU.- Merci Monsieur CELLARIO. C'est tout à fait ça, et donc, pour compléter vos propos, également indiquer, pour ceux qui nous écoutent, qu'évidemment les bourses sont traitées en fonction de l'ordre d'arrivée du dossier également. Donc si un étudiant le dépose en 53^{ème}, et que c'est complet, et que c'est validé par la DENJS, ensuite c'est envoyé aux différents services, notamment les services financiers pour vérification. Et donc, il va le recevoir en 53^{ème}.

Evidemment, tous les services ne peuvent pas valider un peu plus de 800 dossiers en même temps, et verser 800 et quelques bourses en même temps. Mais nous continuerons évidemment à toujours s'assurer que les étudiants puissent avoir leur bourse le plus tôt possible, pour assurer leur année et les aider dans tous leurs frais, que ce soit de scolarité, de fournitures ou de logement. Donc nous serons tous particulièrement attentifs, mais vous l'avez dit, c'est également un nouveau règlement avec une plus grande flexibilité et des avantages.

Evidemment, cette année, il a fallu un petit peu adapter tout cela, mais il y a déjà des étudiants qui en ont déjà perçues, notamment le premier versement. Et pour ceux qui nous écoutent, les prochains, ça va

arriver très vite puisque j'ai pu avoir la DENJS, et d'ici début janvier, tous ceux qui ont bien déposé leur dossier complet, devraient percevoir les versements début 2020.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Merci. Monsieur SEYDOUX, sur les bourses, et ensuite, puisque c'est sur un autre sujet, Monsieur ROBINO.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci Monsieur le Président. Je voulais juste revenir, parce que je me suis peut-être mal exprimé tout à l'heure, sur l'Education Nationale. Je voulais redire ma fierté de l'Education Nationale, je voulais féliciter la Directrice de l'Education Nationale, qui travaille énormément et qui tient cette Education Nationale avec beaucoup de fierté, et les résultats sont excellents. Et l'Education Nationale, comme la sécurité ou comme la santé sont de forts facteurs d'attractivité à Monaco. Nous venons à Monaco aussi parce que nous avons un excellent niveau et souvent un coût qui est gratuit.

Donc je voulais féliciter notre Directrice de l'Education Nationale.

M. le Président.- Merci Monsieur SEYDOUX. Et donc Monsieur ROBINO sur ce même chapitre, avant que nous le votions.

M. Christophe ROBINO.- Deux petites interventions brèves sur deux lignes.

La première sur le Centre de Coordination Gérontologique. Alors bien sûr, comme l'ensemble de mes collègues, nous accueillons favorablement les mesures visant à renforcer et à rendre plus accessible le Centre de Coordination Gérontologique.

Afin de proposer un ensemble de solutions polyvalentes, nous insistons sur la nécessité d'étudier l'opportunité de créer, comme cela existe en Espagne, des structures de jour, véritables « initiatives de relayages » fonctionnant en collaboration avec les professionnels de santé de ville et permettant de soulager ponctuellement les familles et les aidants.

Celles-ci permettraient, en outre, de mettre en place des activités de dépistages et de préventions comme les troubles nutritionnels, les troubles de la marche et de l'équilibre, et favoriser la pratique des vaccinations dans cette population particulièrement exposée, favorisant ainsi le maintien à domicile.

Mains nous en reparlerons bien volontiers.

La deuxième, c'est sur le Fonds dépendance.

M. le Président.- Sur ce point, nous sommes très satisfaits des annonces, les choses vont avancer, nous sommes en phase avec le Gouvernement s'agissant du Centre de Coordination Gérontologique. Nouveau local, nouveaux recrutements, mais bien sûr, nous en parlions précédemment, lorsque la Direction du Travail déménagera, c'est-à-dire mai-juin, et donc, nous espérons avant l'été. Voilà.

M. Christophe ROBINO.- Tout à fait. Tout cela devrait bien nous aider.

M. le Président.- Le sujet est suffisamment traité. Nous passons à votre deuxième remarque.

M. Christophe ROBINO.- Et la deuxième concerne le Fonds dépendance. Nous avons été rendus destinataires, comme l'a fait remarquer mon ami Jacques RIT, du nouveau Schéma d'Orientation Sanitaire 2019-2025. Nous avons pu constater, à sa lecture, avec satisfaction, que la demande des élus, à savoir que les sommes affectées au Fonds dépendance soient bien destinées à la prise en charge du coût financier de la dépendance, a été entendue et confirmée dans ce document qui fixe, rappelons-le, les orientations politiques et stratégiques dans les domaines qui touchent à la Santé. Monaco reste ainsi fidèle à ses engagements et se donne, bien sûr, les moyens d'assurer le futur de nos aînés.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Merci Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses. Je vais mettre aux voix... Non, Madame GIBELLI souhaite également intervenir.

Mme Marie-Noëlle GIBELLI.- Merci, Monsieur le Président. Moi, c'est sur la ligne pour les personnes qui bénéficient du statut adulte handicapé. Le Conseil National avait soutenu, auprès du Gouvernement, la demande, formulée par l'association D'Amore Psy, visant à accorder la gratuité et une réduction des tarifs des spectacles aux personnes bénéficiant du statut adulte handicapé. Lors d'une Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses qui s'est tenue le 5 décembre dernier, vous nous aviez confirmé donner une suite positive.

Est-ce que cela va être mis en place dès janvier 2020 ou à quel moment cela sera mis en place ?

Je vous remercie.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* Oui, je vous confirme que l'association monégasque D'Amore Psy a appelé de ses vœux une prise en charge de la moitié de la tarification sur les places des spectacles culturels, comme c'est déjà le cas pour les personnes âgées par exemple, le Gouvernement a considéré que cette proposition s'inscrivait tout à fait dans le cadre de ce qui était souhaité d'une participation aussi large que possible des personnes handicapées à la vie de la cité, notamment aux activités culturelles.

Le Gouvernement a considéré que c'était une proposition extrêmement intéressante. J'en ai parlé aux collègues, qui ont donné leur aval. Nous avons par conséquent inscrit des crédits au projet de Budget Primitif 2020.

Donc, pour répondre à votre question, cette mesure entrerait en vigueur, sous réserve du vote du budget, en début d'année prochaine.

M. le Président.- Bien sûr, c'est une très bonne chose. Nous sommes en phase.

Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

*(Adopté,
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,
Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI, MM. Jean-Louis GRINDA,
Franck JULIEN,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT,
Christophe ROBINO, Balthazar SEYDOUX,
Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH. 7 - DOMAINE SPORTIF	
SC. 7.1 SUBVENTIONS	
607.101 : CENTRE FORMATION ASM FC	2 119 300
607.103 : COMITÉ ANTIDOPAGE	226 000
607.105 : YACHT CLUB DE MONACO	1 400 000
607.107 : SUBVENTIONS DIVERSES	744 600
607.108 : TENNIS CLUB	229 000
607.110 : FÉDÉRATION MOTONAUTIQUE	63 000
607.117 : ATP	95 500
	4 877 400
SC. 7.2 POLITIQUES PUBLIQUES	
607.202 : SPORT SCOLAIRE	1 018 500
607.203 : COMITÉ OLYMPIQUE	1 641 100
607.204 : AIDE AUX SPORTIFS/ HAUT NIVEAU	442 000
607.208 : BOURSES SPORTIVES	150 000
	3 251 600
TOTAL DU CHAPITRE CH. 7 - DOMAINE SPORTIF	8 129 000

M. le Président.- Monsieur MOUROU, nous vous écoutons.

M. Marc MOUROU.- Merci Monsieur le Président. Désolé, il y a beaucoup d'interventions puisque tous les sujets éducatifs et sportifs sont toujours à la fin du budget.

Pour rebondir, donc, sur ce domaine sportif, et notamment la Commission Nationale des Sports, puisque depuis le Budget Rectificatif – nous en avons déjà discuté par rapport aux subventions publiques apportées aux associations sportives – nous avons eu une Commission Nationale des Sports supplémentaire, et nous avons pu travailler tous ensemble, tous les membres de la commission, sur ce système de pondération arithmétique – nous pouvons l'appeler comme nous le voulons.

Et nous nous sommes mis d'accord, mais j'attends évidemment cette confirmation de votre part, Monsieur CELLARIO, pour la prochaine année 2020-2021, sur des critères et une règle commune, notamment intégrant l'auto-financement et le lien avec la Principauté. Nous en avons discuté, aussi, tard, lors d'une séance du Budget Rectificatif.

Est-ce que vous pouvez bien nous confirmer que tout ce travail depuis un an – je crois que nous avons eu huit ou neuf commissions nationales des Sports, ce qui ne s'était jamais vu puisque d'habitude il n'y en a qu'une par an – va aboutir à justement ce que nous demandons, sujet pour lequel nous travaillons tous ensemble depuis un an de manière constructive.

Merci beaucoup Monsieur CELLARIO.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Oui, bien évidemment, j'espère bien que nous n'avons pas travaillé pendant un an pour rien pour arriver à se mettre d'accord sur des critères.

Il y a encore des points de détail à mettre au point, mais nous allons y arriver, et ce sera la règle du jeu pour les prochaines demandes de subvention, donc pour l'année sportive 2020-2021.

M. le Président.- Merci beaucoup. Pas d'autre intervention ?

Je mets donc ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté,

*Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,
Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI, MM. Jean-Louis GRINDA,
Franck JULIEN,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT,
Christophe ROBINO, Balthazar SEYDOUX,
Stéphane VALERI
et Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH. 8 - ORGANISATION MANIFESTAT	
SC. 8.1 SUBVENTIONS	
608.103 : FESTIVAL INT.TV/ MEDIAX	4 150 000
608.104 : ÉPREUVES SPORTIVES AUTOMOBIL	24 870 000
608.112 : FESTIVAL MONDIAL THÉÂTRE AMAT.	16 000
608.116 : EXPLOIT. GRIMALDI FORUM SAM	6 600 000
608.130 : EXPOSITIONS FLORALES	70 000
608.132 : MANIFESTATIONS SPORTIVES	2 333 300
608.134 : MONACO INTER EXPO	642 300
608.137 : ÉVÉNEMENT CULT. GRIMALDI FORUM	3 400 000
	42 081 600
SC. 8.2 POLITIQUES PUBLIQUES	
608.201 : MANIFESTATIONS NATIONALES	2 255 000
608.2012 : CAMPAGNE ÉLECTORALE	
608.205 : CONGRÈS - RÉCEPTIONS	1 130 000
608.206 : CONGRÈS - CONTRIBUTIONS	1 713 600
608.207 : MANIFESTATIONS CULTURELLES	485 000
608.213 : ANIMATION	186 000
	5 769 600
TOTAL DU CHAPITRE CH. 8 - ORGANISATION MANIFESTAT	47 851 200

M. le Président.- Monsieur MOUROU a la parole.

M. Marc MOUROU.- Merci Monsieur le Président. Désolé encore, trois fois d'affilée ! Pour l'organisation de la deuxième édition du Mc Summer Concert, je tiens à remercier le Département de l'Intérieur et le Département des Finances – nous les avons oubliés la dernière fois – pour avoir renouveler cette superbe manifestation qui a réuni, donc, mille jeunes l'année dernière, avec l'artiste KUNGS à la Salle des Etoiles.

Et donc cette année, vous le savez, nous avons fait la révélation de l'artiste. Ce sera le DJ Alan WALKER, une super star. Le 1^{er} juillet 2020, cette année, nous l'avons fixé plus tôt pour qu'il y ait encore plus de jeunes de Monaco qui puissent y participer, et c'est super, et ce sera à l'espace Léo FERRÉ.

Donc, un grand merci à tous les membres des Département des Finances, de l'Intérieur, de la Mairie de Monaco et du Conseil National. Nous, travaillons main dans la main, depuis un an. La première édition a été un grand succès, nous espérons que ce soit pareil pour la deuxième et merci encore d'avoir renouveler ce superbe show pour tous les jeunes qui se sont vraiment très bien amusés l'année dernière.

Merci encore.

M. le Président.- Merci Monsieur MOUROU. Et c'est un beau symbole, Gouvernement, Conseil National et Mairie, le Gouvernement et les deux assemblées élues par les Monégasques, ensemble, pour une belle réussite pour la jeunesse de la Principauté.

Ça valait la peine de le souligner. Merci.

Je mets, s'il n'y a pas d'autre intervention, aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté,

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

Nathalie AMORATTI-BLANC,

M. Pierre BARDY,

Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,

MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,

Mme Michèle DITTLOT,

M. Jean-Charles EMMERICH,

Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,

Marie-Noëlle GIBELLI,

MM. Jean-Louis GRINDA, Franck JULIEN,

Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT,

Christophe ROBINO, Balthazar SEYDOUX,

Stéphane VALERI

et Pierre VAN KLAVEREN

votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 9 - AIDE INDUSTRIE COMMERCE ET TOURISME	
SC. 9.1 SUBVENTIONS	
609.117 : MONACO ÉCONOMIC BOARD	1 390 000
609.119 : COORDIN. TRANSPORT EN COMMUN	13 265 000
609.122 : MONACOTECH	772 900
609.123 : MONACO BOOST	296 000
	15 723 900
SC. 9.2 POLITIQUES PUBLIQUES	
609.201 : AIDE COMMERCE	260 000
609.202 : AIDE INDUSTRIE	2 750 000
609.204 : BONIFICATIONS DE PRÊTS	70 000
609.208 : ÉTUDES ÉCONOMIQUES	1 785 000
609.214 : INTERVENTION ÉCONOMIQUE	3 740 000
609.218 : PARTICIPATION GARE	1 000 000
609.221 : PARTICIPATION RÉSEAU TÉLÉ	2 000 000
609.223 : COMMUNICATION	3 567 500
	15 172 500
TOTAL DU CHAPITRE CH. 9 - AIDE INDUSTRIE COMMERCE ET TOURISME	30 896 400

M. le Président.- C'est Monsieur Pierre BARDY qui va s'exprimer.

M. Pierre BARDY.- Merci Monsieur le Président. Rapidement, je souhaitais exprimer ma satisfaction quant à l'ouverture prochaine du centre d'affaires domanial qui se dénommera *Monaco Boost*, saluer bien entendu les échanges constructifs que nous avons pu avoir entre le Conseil National et le Gouvernement pour arriver à la concrétisation de ce projet. Je ne doute pas que les échanges que nous continuerons d'avoir seront constructifs en ce sens.

Un centre d'affaires domanial répondra certainement à l'attente de nombreux compatriotes et résidents de la Principauté, dont la Majorité s'était d'ailleurs fait un point d'honneur, dans son programme électoral, lors des élections 2018. Voilà. Donc, j'espère qu'il permettra à tous les entrepreneurs monégasques et résidents d'avoir accès à des bureaux à des prix attractifs en Principauté. Et son ouverture prévue au printemps 2020, juin 2020, est une excellente nouvelle.

Je vous remercie.

M. le Président.- Tout à fait, nous sommes en phase là aussi sur l'ouverture du *Mc Boost*. Monsieur SEYDOUX, très rapidement vu l'heure, s'il vous plaît.

M. Balthazar SEYDOUX.- Monsieur le Président, en effet, après la flotte électrique, nous avons eu une très bonne relation, à nouveau une très belle relation sur *Monaco Boost*, donc que du bonheur.

Merci.

M. le Président.- C'est parfait. Je pense que Monsieur MOUROU ne dira pas autre chose. Monsieur MOUROU.

M. Marc MOUROU.- Non. Juste dire et féliciter évidemment Balthazar SEYDOUX, Pierre VAN KLAVEREN – Pierre BARDY aussi a beaucoup participé – donc bravo à tous du côté du Conseil National, comme du côté du Gouvernement, pour cette entente et pour les jeunes entrepreneurs.

Merci.

(Retour de Mme Marine GRISOUL)

M. le Président.- Merci à vous aussi, cher Marc. Voilà. Je vais donc mettre aux voix ce chapitre. Avis contraires ? Pas d'avis contraire. Abstentions ? Pas d'abstention. Le chapitre 9 est adopté.

*(Adopté,
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,
Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,*

*Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et
Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

Chapitre 10, avant que nous passions aux « Comptes Spéciaux du Trésor ». S'il vous plaît, Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général.-

CH. 10 - DÉVELOPPEMENT DURABLE	
SC. 10.1 SUBVENTIONS	
610.101 : ASSOCIATIONS DEVEL. DURABLE	128 000
	128 000
SC. 10.2 POLITIQUES PUBLIQUES	
610.201 : AIDE DÉVELOPPEMENT DURABLE	500 500
610.202 : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	25 500 000
	26 000 500
TOTAL DU CHAPITRE CH. 10 - DÉVELOPPEMENT DURABLE	26 128 500

M. le Président.- Je vais mettre aux voix, donc, ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 10 est adopté.

*(Adopté,
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,
Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,*

*Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et
Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

Nous allons passer maintenant aux « Comptes Spéciaux du Trésor ». Je vous renvoie à la page 100 du document budgétaire, les pages jaunes qui sont à la page 100. Et donc, nous votons chaque compte spécial.

Nous écoutons Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général.-

ARTICLE COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR	DÉPENSES	RECETTES
80-COMPTES D'OPÉRATIONS MONÉTAIRES		
80.00 : ÉMISSION PIÈCES DE MONNAIE	1 000 000	3 000 000
TOTAL DU CH 80-COMPTES D'OPÉRATIONS MONÉTAIRES	1 000 000	3 000 000

M. le Président.- Je mets aux voix ce compte spécial. Monsieur GRINDA souhaite s'exprimer sur ces comptes d'opérations monétaires.

M. Jean-Louis GRINDA.- Non, je ne souhaite pas m'exprimer sur ce compte précis, je compte m'exprimer sur les « Comptes Spéciaux du Trésor » en général.

Nous avons eu une observation, une réunion il n'y a pas si longtemps, où l'on nous a fait remarquer que pouvait éventuellement poser problème la non-liquidation de Comptes Spéciaux du Trésor quand des opérations consacrées étaient terminées.

Alors, comme je n'ai pas la vérité infuse, est-ce que Monsieur CASTELLINI pourrait nous dire, nous en dire un petit peu plus si, effectivement, cela pose un problème quelconque ?

Merci.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Je vais peut-être laisser Madame VATRICAN répondre, qui a certainement encore plus envie, à cette heure tardive, de répondre à cette question technique.

M. le Président.- Madame le Directeur du Budget a la parole.

(Interventions hors micro, inaudible)

M. le Président.- Madame VATRICAN.

Mme Sophie VATRICAN.- *Directeur du Budget et du Trésor.* Je vous en prie, ce n'était pas la peine. Les « Comptes Spéciaux du Trésor », tant qu'ils ne sont pas clôturés, bénéficient d'inscriptions en recettes et en dépenses, et selon leur utilisation, c'est-à-dire, soit quand il s'agit de recettes affectées et qu'il n'y a plus de recettes à affecter, soit quand l'opération précise pour laquelle des crédits avaient été affectés est terminée, nous avons clôturé le compte. S'il est excédentaire, le solde revient en recettes du budget de l'Etat, s'il est déficitaire, il y a un abondement, soit par une subvention, soit par une dépense de fonctionnement, pour venir clôturer ce compte.

M. Jean-Louis GRINDA.- Ça, c'est la technique de fonctionnement, ça c'est très clair. Ma question, c'était : est-ce que tout est bien en place ? Est-ce que ce qui doit être clôturé est bien clôturé ou est-ce qu'il y a des dossiers qui traînent ?

Mme Sophie VATRICAN.- *Directeur du Budget et du Trésor.* Il peut y avoir certaines inscriptions qui, à la marge, nécessitent de vérifier que tout est traité avant de clôturer définitivement le compte spécial. Ça peut être par exemple des dossiers d'avances-dommages dans lesquels nous espérons obtenir des remboursements des assurances, par exemple. Et tant que nous ne sommes pas certains qu'il n'y a plus aucune raison d'espérer des versements complémentaires des assurances, nous ne clôturons pas le dossier.

Mais sinon, de toute façon, chaque année, il y a une revue qui est faite de ces comptes, et nous sollicitons les services concernés pour justement prévoir les inscriptions nécessaires, soit à la clôture, soit au traitement futur de cette clôture.

M. le Président.- C'est bon Monsieur GRINDA ?

M. Jean-Louis GRINDA.- Je n'irai pas jusque-là ! Mais pour ce soir ça ira, merci.

M. le Président.- Je vous remercie. Je vais donc mettre aux voix ce « Compte d'opérations monétaires ».- Chapitre 80.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 80 est adopté.

(Adopté,

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Mme Michèle DITTLLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

81-COMPTES DE COMMERCE		
81.06 : CHAINE CABLÉE - PARRAINAGE		
81.20 : DTC-PROMOTION	800 000	800 000
81.25 : DÉVELOP. DES APPROVISION. EN EAU	3 800 000	3 900 000
81.45 : ÉDUC. NAT. MANUELS SCOLAIRES	20 000	20 000
81.70 : LES INSTITUTIONS DE PTE MONACO		5 000
TOTAL DU CH 81-COMPTES DE COMMERCE	4 620 000	4 725 000

M. le Président.- Je mets aux voix. Monsieur MOUROU ?

M. Marc MOUROU.- Exceptionnellement, c'est pour revenir au *Mc Boost*, j'avais oublié Béatrice FRESKO-ROLFO et Corinne BERTANI qui faisaient partie du groupe de travail. Donc mes excuses, c'est la ligne, enfin, sur le chapitre précédent, désolé !

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Et c'est ça le droit des femmes ?!

M. le Président.- Nous vous excusons volontiers, vu l'heure.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Il n'a cité que des hommes !

M. Marc MOUROU.- Désolé !

M. le Président.- Vu l'heure !

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Oui mais c'est dommage !

(Interventions hors micro, inaudible)

M. le Président.- Il s'est rattrapé ! Très bien ! Voilà !

Donc, le compte 81 est mis aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 81 est adopté.

(Adopté,

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Mme Michèle DITTLLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

82-COMPTES DE PROD. RÉGULIER. AFFECTÉS		
82.01 : DONS- DENJS	250 000	250 000
82.17 : ÉDUC. NAT. -FORM ÉTUD. ÉTRANGERS	50 000	50 000
82.18 : CONTRAT HABIT. CAPITALISATION	5 000 000	8 849 000
82.20 : FISCALITÉ DE L'ÉPARGNE	10 000	10 000
82.30 : FONDS VERT NATIONAL	54 039 000	28 115 500
82.31 : FONDS DÉPENDANCE	100 000	2 000 000
TOTAL DU CH 82- COMPTES DE PROD. RÉGULIER. AFFECTÉS	59 449 000	39 274 500

M. le Président.- Il est important parce qu'il contient le « Fonds Vert National » pour 54M€.

Je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 82 est adopté.

(Adopté,

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

Nathalie AMORATTI-BLANC,

M. Pierre BARDY,

Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,

MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,

Mme Michèle DITTLLOT,

M. Jean-Charles EMMERICH,

Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,

Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,

Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,

Marc MOUROU,

Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,

Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et

Pierre VAN KLAVEREN

votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

83-COMPTES D'AVANCES		
83.00 : AVANCES SUR TRAITEMENTS	100 000	100 000
83.10 : AVANCES EXCEPT. SUR TRAITEMENTS	50 000	50 000
83.43 : PRESTATIONS MALADIE MAIRIE	4 500 000	4 500 000
83.61 : AVANCES DIVERSES	1 026 000	1 950 000
83.67 : AVANCES AUX ENTREPRISES	300 000	300 000
83.70 : ASSURANCE PROSPECTION FOIRE	300 000	185 000
83.72 : ASSURANCE CONTRIBUTION CULTURE	300 000	300 000
TOTAL DU CH 83- COMPTES D'AVANCES	6 576 000	7 385 000

M. le Président.- Je mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 83 est adopté.

(Adopté,

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY,

Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,

MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,

Mme Michèle DITTLLOT,

M. Jean-Charles EMMERICH,

Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,

Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,

Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,

Marc MOUROU,

Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,

Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et

Pierre VAN KLAVEREN

votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

84-COMPTES DE DÉPENSES SUR FRAIS AVANCES DE L'ÉTAT		
84.10 : AVANCES DOMMAGES	47 430 000	1 500 000
84.20 : DOMAINES - AVANCES	20 000	
84.22 : FONCTION PUBLIQUE A.D.C.	150 000	150 000
84.77 : FRAIS DE POURSUITE	30 000	30 000
TOTAL DU CH 84-COMPTES DE DÉPENSES SUR FRAIS AVANCES DE L'ÉTAT	47 630 000	1 680 000

M. le Président.- Nous avons une intervention de Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je pense que ce sera la dernière ce soir ! Donc, je souhaitais intervenir sur les avances et dommages. Donc, je regrette, une nouvelle fois, les surcoûts liés à une mauvaise gestion des chantiers, une mauvaise anticipation des situations. Nous avons les exemples des Jardins d'Apolline et d'Hélios.

Aussi, je souhaiterais savoir quelles conséquences avez-vous tirées de ces désastres et quelles anticipations donc, pour éviter que les prochaines opérations ne répètent les erreurs ?

Quid des responsabilités ? Est-ce que nous en savons davantage ? Est-ce que l'Etat récupèrera les sommes qui ont été avancées ? Il y a plusieurs questions.

M. le Président.- Oui, nous parlons de plus de 47 millions d'euros pour justifier la question de notre collègue.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je pense que nous avons déjà eu des sommes, les années précédentes, et il y en aura, j'imagine, dans les années futures.

M. le Président.- Ce soir, dans le compte que nous votons, il y a un peu plus de 47 M€, oui.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Moi, ce que je peux dire, c'est ce que nous avons dit depuis tous nos débats, c'est-à-dire, que nous avons réorganisé complètement la Direction des Travaux Publics – je ne vais peut-être pas rentrer de nouveau dans le détail de cette réorganisation – et que, si nous essayons d'aller un peu moins vite sur les chantiers, avec un peu moins de pression, c'est notamment ce qui a fait que les chapes n'ont pas eu le temps de sécher, une grande partie des problèmes pourrait être évitée. Donc si nous prenons un peu plus le temps, nous aurons aussi moins de problèmes.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Donc, quid des responsabilités concernant les Jardins d'Apolline et Hélios ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Il y a une procédure en cours donc je ne peux pas parler au nom des juges qui sont en train de se prononcer sur la procédure en cours. Il faut laisser le temps au temps, là aussi, et attendre le résultat du jugement.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- On me dit qu'il n'y a pas de procédure sur Hélios. Il n'y a pas de procédure en cours sur Hélios, je crois. Et donc, là c'est pareil, il faut laisser le temps au temps ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Non, tous les travaux de rénovation sont entrepris, l'entreprise participe, avec l'Etat, à la rénovation de l'ensemble des appartements.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Pour un montant quand même relativement élevé aussi, donc ce sont des surcoûts qui sont générés par toutes ces erreurs qui ont été faites à la base.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Oui mais cela n'est pas nouveau. Enfin, cela fait un an et demi que nous en parlons.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je crois que ce n'est pas parce que ça fait un an et demi que nous en parlons que les surcoûts ne sont pas là quand même.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Nous vous avons expliqué toutes les mesures, au niveau, d'abord, des Services des Travaux Publics qui sont mises en œuvre, ensuite, je vous dis qu'il y a toujours une pression liée au temps, et que nous allons prendre le temps de mieux contrôler les chantiers à l'avenir.

Maintenant, pour tout ce qui est responsabilités, vous savez très bien – je parle maintenant pour les Jardins d'Apolline – que tout est pendant devant les tribunaux.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Avons-nous une estimation du temps que ça pourra prendre, ou c'est illimité ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Vous savez, cela dépend du pouvoir souverain des juges du fond !

M. le Président.- Bien. Donc, je crois que les choses ont été dites. Nous allons passer au vote de ce compte 84. Je mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 84 est adopté.

(Adopté,

*Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,
Mme Michèle DITTLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice
FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA,
Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,
Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et
Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

85-COMPTES DE PRÊT		
85.00 : PRÊTS À L'HABITATION	500 000	40 000
85.10 : PRÊTS HOTELIERS	250 000	18 000
85.20 : PRÊTS À L'INST. PROFESSIONNEL	250 000	14 000
85.30 : PRÊTS IMMOBILIERS	200 000	40 000
85.51 : AIDE À LA FAMILLE MONÉGASQUE	250 000	250 000
85.60 : PRÊTS DIVERS	240 000	18 000
85.70 : AIDE NATIONAL AU LOGEMENT	250 000	250 000
85.71 : ALLOC. DIFFÉRENTIELLE LOYER	70 000	70 000
85.97 : INTERVENTION ÉCONOMIQUE	500 000	500 000
TOTAL DU CH 85-COMPTES DE PRÊT	2 510 000	1 200 000

M. le Président.- C'est le dernier compte spécial du Trésor soumis à notre vote ce soir. Et donc, Monsieur GRINDA s'exprime.

M. Jean-Louis GRINDA.- Non, je m'exprime, non pas sur les lignes mais sur la fin. Alors si quelqu'un a des questions, avant, sur les lignes précédentes ? Non.

M. le Président.- Non

M. Jean-Louis GRINDA.- Oui, je vois bien qu'il y a moins d'enthousiasme.

M. le Président.- Vous aurez la dernière intervention de la séance.

M. Jean-Louis GRINDA.- On est coquet ou on ne l'est pas ! J'ai une question technique à poser.

M. le Président.- Je ne suis pas sûr que vous ayez la plus grosse audience, quand même, à cette heure-ci, mais bon !

(Rires dans l'hémicycle)

M. Jean-Louis GRINDA.- Je m'enregistre ! Non, une question technique à poser au Gouvernement. Je vois qu'il y a un solde débiteur de 64,5 M€, ce qui est tout à fait normal, c'est une pratique, ce n'est pas ça qui est contestable.

J'aimerais que nous expliquions à la représentation nationale. Techniquement, ce solde négatif, comment s'inscrit-il ? Est-ce qu'il est compris déjà dans le budget de l'Etat et son bénéfice, son résultat excédentaire de 4 M€, ou pas ?

M. le Président.- Madame le Directeur du Budget

Mme Sophie VATRICAN.- *Directeur du Budget et du Trésor.* Non, il ne fait pas partie du résultat budgétaire. Ce sont des opérations hors budget, qui peuvent être couvertes, soit des abondements à partir du budget.

M. Jean-Louis GRINDA.- Oui, comme ça nous savons. Parce que nous passons toujours un peu rapidement – alors que nous avons le temps finalement – sur les « Comptes Spéciaux du Trésor » et c'est bien que nous disions une fois ce qu'il en est réellement, honnêtement.

M. le Président.- Tout à fait.

M. Jean-Louis GRINDA.- Parce que nous ne pouvons pas dire que c'est un sujet sur lequel nous étendons, d'habitude. Donc là, au moins, la

réponse est très claire.

Merci beaucoup Madame.

M. le Président.- Vous avez tout à fait raison. C'est vrai que c'est technique, et pour autant, les sommes sont importantes. Ça vaut la peine que nous nous y arrêtions.

Je mets aux voix, si vous voulez bien, donc, le compte 85.- Compte de prêt.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 85 est adopté.

(Adopté,

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, M. Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO, Mme Michèle DITLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mme Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent pour).

Je vais à présent lever la séance, mais je vous rappelle que nous nous retrouverons donc ce jeudi, le 19 décembre, à 18 heures 30, pour les explications de vote des Conseillers Nationaux, avant le vote de la loi de budget.

Merci à toutes et à tous, la séance est levée.

(La séance est levée à minuit 41)



imprimé sur papier recyclé

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

